

MAGAZINE
AUX ÉTATS-UNIS, L'ENVOI
DU BASKET FÉMININ

idées



“ Une histoire des dictionnaires de langue française ”

Le Monde WEEK-END

SAMEDI 24 MAI 2025 - 81^e ANNÉE - N° 25005 - 5,50 € - FRANCE MÉTROPOLITaine - WWW.LEMONDE.FR -

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY DIRECTEUR : JÉRÔME FENOGLIO

Trump fait adopter sa loi de finances à toute force

► Le président des Etats-Unis obtient une victoire politique en faisant approuver par la Chambre des représentants son One Big Beautiful Bill Act

► Le milliardaire a proféré des menaces répétées contre les élus républicains pour obtenir une courte majorité de 215 voix contre 214 en faveur du texte

► Cette mosaïque de dépenses très variées pourrait alourdir la dette du pays de 2 400 milliards de dollars, au risque d'affoler les marchés

► Les démocrates se mobilisent contre les coupes dans le programme Medicaid, qui pourraient priver de couverture santé des millions de foyers pauvres

► Le « grand et beau projet de loi » va être soumis au Sénat, sur lequel s'exerce maintenant la pression de la Maison Blanche

PAGE 2

DÉBAT SUR LA FERMETURE DES PETITES MATERNITÉS



► Une proposition de loi défend un moratoire de trois ans
► Dans le Cher, les élus se battent pour une unité en sursis
► Les médecins réfutent le lien entre les fermetures et la mortalité infantile

PAGE 9

A la maternité du centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond (Cher), le 19 mai. FLORENCE BROCHIORE POUR « LE MONDE »

Entretien
« On peut parler aujourd'hui de narcocriminalité »

Christian Sainte, directeur national de la police judiciaire, décrit les évolutions du crime organisé, plus riche, plus violent, diversifié

PAGE 10

Santé
Autour de Lyon, la chasse au moustique-tigre

PAGE 7

Idées
Laurent Fabius : « L'Etat de droit protège le peuple »

PAGE 25

Les « little ships » de l'opération « Dynamo » célébrés à Dunkerque



80 anciens navires de l'opération « Dynamo », dans la Manche, en direction de Dunkerque, le 21 mai. ED ALCOCK/MYOP POUR « LE MONDE »

LE PORT DU NORD accueille des dizaines d'embarcations qui ont pris part à l'évacuation de milliers de soldats britanniques et français encerclés par l'armée allemande du 26 mai au 4 juin 1940. L'opération « Dynamo », immortalisée par Christopher Nolan dans le film *Dunkerque*, avait mo-

bilisé une armada de chalutiers, de yachts, de bateaux, de caboteurs venus d'Angleterre. Il n'existe plus de survivant de ce moment de bravoure, mais les passionnés de l'Association of Dunkirk Little Ships font vivre ses ultimes témoins : les bateaux.

PAGE 19

Festival de CANNES

Saeed Roustaei
Le cinéaste livre une violente charge contre l'ordre patriarcal en Iran

Bi Gan
Le réalisateur chinois tente une traversée du siècle sophistiquée

ÉDITORIAL
ISLAM POLITIQUE : VRAI DÉFI, NAVRANTE SURENCHÈRE

PAGE 29

RADO
SWITZERLAND

MAÎTRE DES MATERIAUX



RADO ANATOM

RADO.COM

ÉTATS-UNIS

Donald Trump passe en force sur le budget

Les représentants républicains, soumis à de fortes pressions du président, ont adopté la vaste loi de finances

WASHINGTON - correspondant

La marge est la plus étroite possible, mais le succès probant, au bout d'un marathon législatif nocturne. Donald Trump a réussi la première partie du pari politique le plus risqué de ce début de mandature, jeudi 22 mai, en obtenant le passage à la Chambre des représentants du One Big Beautiful Bill Act (OBBB) – littéralement : « un grand et beau projet de loi ».

Adoptée par 215 voix contre 214, cette mosaïque de plus de 1000 pages doit à présent être soumise au Sénat. Elle couvre des dépenses très variées, de la politique fiscale au financement des expulsions de masse, en passant par les fonds alloués au Pentagone. Selon les estimations du bureau du budget du Congrès, ce texte va alourdir la dette – qui s'élève déjà à plus de 36 000 milliards de dollars (31 900 milliards d'euros) – de 2 400 milliards de dollars. De quoi ajouter de la fébrilité sur les marchés, déjà secoués par la politique brouillonne de la Maison Blanche en matière de droits de douane.

Donald Trump et ses partisans hésitaient, à l'origine, à aborder tous les sujets dans un texte unique, en raison de la difficulté à préserver une discipline de vote au sein d'un groupe républicain à la majorité courte et aux divisions internes connues. Le président a finalement décidé de passer en force. Il a trouvé le nom enfantin du texte, il a exercé des pressions redoutables sur les élus de son camp, et, enfin, il a compté sur Mike Johnson, le speaker, pour négocier les compromis de dernière minute sur les points techniques.

PROMESSES DE CAMPAGNE

L'élu de Louisiane est parvenu à tenir le calendrier qu'il s'était fixé, soit une adoption avant le jour férié du 26 mai, le Memorial Day, qui rend hommage aux soldats américains morts au combat. Donald Trump souhaite signer la loi avant la fête nationale, le 4 juillet. La pression est dorénavant sur John Thune, le chef de file des républicains au Sénat.

La Maison Blanche avait averti : ceux qui contribueraient au déraillement législatif de ce projet commettaient « la trahison ultime ». Dans un message sur son réseau Truth Social, Donald Trump a salué le passage du texte législatif « sans doute le plus important jamais signé dans l'histoire » des Etats-Unis. Il faudra,

LA MAISON BLANCHE AVAIT AVERTI : CEUX QUI CONTRIBUERAIENT AU DÉRAILLEMENT DE LA « GRANDE ET BELLE LOI » COMMETTRAIENT LA « TRAHISON ULTIME »

rait aussi possible. En outre, chaque enfant qui naîtra au cours des quatre années à venir bénéficierait d'un compte de 1 000 dollars, qui sera investi en Bourse. Enfin, l'un des points les plus débattus concerne le dispositif SALT (pour State and Local Tax), qui permet de déduire le montant des impôts locaux acquittés de son imposition fédérale. Certains Etats, comme celui de New York ou le New Jersey, ont poussé pour augmenter le plafond de la somme déductible de 10 000 dollars à 40 000 dollars, jusqu'à 500 000 dollars de revenus annuels.

Ce passage à la Chambre témoigne de la soumission collective des représentants républicains à la volonté de Donald Trump, déjà visible depuis quatre mois, à l'instar de la grâce présidentielle à l'ensemble des émeutiers du Capitole, le 6 janvier 2021, qui n'a provoqué aucun remous. Certes, les tractations entre factions ont été intensives sur certains sujets délicats. Le président est venu lui-même au Congrès pour assister à une réunion du groupe républicain. Il a lancé un avertissement à huis clos : « Ne déconnez pas avec Medicaid ! » La menace de coupes claires dans la couverture santé pour les plus modestes est devenue un sujet de mobilisation à gauche.

Donald Trump, lui, prétend qu'il n'y aura qu'une chasse « au gaspillage, à la fraude et aux abus », une formule reprise en boucle et suffisamment vague pour encapsuler bien des initiatives. Selon la Maison Blanche, 14 million de clandestins seront rayés des listes des bénéficiaires. Les républicains ont aussi adopté l'un de leurs projets anciens : l'obligation de travailler pour les adultes sans enfants ni handicap, en échange de Medicaid. Elle est avancée de 2029 à la fin 2026, soit juste après les élections de mi-mandat. Autre marqueur idéologique fort : les coupes majeures dans les investissements votés sous Joe Biden en faveur de l'économie verte.

Les démocrates, eux, annoncent des dégâts massifs pour les familles américaines. Le bureau du budget du Congrès a estimé que 8,6 millions de personnes pourraient perdre toute couverture médicale d'ici à 2034, soit une précarisation des plus vulnérables. « Les enfants vont souffrir, a énuméré Hakeem Jeffries, le chef de

file des démocrates à la Chambre. Les femmes vont souffrir. Les Américains âgés qui s'appuient sur Medicaid pour la maison de retraite et les soins à domicile vont souffrir. Les personnes avec des handicaps qui s'appuient sur Medicaid pour survivre vont souffrir. Les hôpitaux dans vos districts vont fermer. »

Du côté de la Maison Blanche, on accuse les démocrates de s'opposer à des mesures de bon sens, comme les fonds alloués à la politique migratoire. Sur le plan fiscal, Donald Trump a prétendu que l'alternative à son texte était « une augmentation d'impôt de 68 % » pour les Américains.

LOIS « OMNIBUS »

Ces mêmes élus républicains qui ont validé l'OBBA n'avaient cessé de pester, sous Joe Biden, contre la pratique des lois dites « omnibus », très dépensières, creusant la dette et liant des sujets disparates. Ils avaient juré qu'ils changeraiennt cette pratique dès qu'ils accéderaiennt à la majorité dans les deux chambres, se donnant ainsi le temps d'étudier avec attention chaque rubrique. Ils ont pourtant accepté exactement l'inverse, dans ce cas : un mélange de sujets hétéroclites, un coût énorme, et une procédure largement bâclée, pour satisfaire Donald Trump et éteindre les dissensions internes.

Thomas Massie (Kentucky) a été l'un des seuls à souligner cette contradiction, s'attirant ainsi les foudres du président. Il a dénoncé en séance les « maths fantaisistes » de ses collègues et une « bombe de la dette » déjà actionnée. « Nous ne sommes pas en train de réorganiser les chaises longues sur le Titanic, a lancé l'élu républicain. Nous mettons du charbon dans la chaudière et nous nous dirigeons vers l'iceberg. » Thomas Massie et Warren Davidson (Ohio) sont les deux seuls républicains à avoir voté contre le texte. D'autres élus, pourtant focalisés sur le creusement de la dette, ont préféré mettre un genou à terre devant Donald Trump. ■

Robert Kennedy Jr dévoile son plan pour « remettre l'Amérique en bonne santé »

LE SECRÉTAIRE AMÉRICAIN à la santé, Robert F. Kennedy Jr (« RFK »), a publié, jeudi 22 mai, le premier rapport de sa commission sur les maladies chroniques affectant les enfants, l'un des rares sujets de préoccupation partagés par les Américains au-delà des clivages politiques. « Il n'y a jamais eu dans l'histoire américaine de moments où le gouvernement fédéral a pris une position sur la santé publique comme celle-ci », s'est enorgueilli le ministre.

La diffusion du rapport a fait l'objet d'une cérémonie à la Maison Blanche, en présence de Donald Trump, de plusieurs membres de son cabinet et d'un groupe de mères de famille se réclamant de ce qui est devenu, selon les politistes, une force politique : le « mouvement MAHA », pour « Make America Healthy Again », (« remettre l'Amérique en bonne santé »).

La création de la « commission MAHA » fait suite à un décret signé par Donald Trump, le 13 février, pour s'attaquer à ce que « RFK Jr » qualifie de « crise des maladies chroniques » chez les en-

fants, soit la progression d'un ensemble de pathologies et troubles du développement, parmi lesquels l'obésité infantile, le diabète, les troubles de l'attention, les allergies, les maladies auto-immunes et l'autisme – « celui-là, c'est le pire, et il me touche à chaque fois, s'est affligé M. Trump. Il y a peine quelques décennies, 1 enfant sur 10 000 était autiste. Aujourd'hui c'est 1 sur 31, la dernière fois que j'ai entendu le chiffre ».

L'avocat du « bon sens »

Dans son rapport, la commission identifie quatre « moteurs potentiels » de crise : un régime alimentaire dominé par des aliments ultra-transformés ; une exposition répétée à des substances chimiques, comme les additifs alimentaires et les pesticides ; le manque d'activité physique, conjugué à un stress chronique et à une exposition prolongée aux écrans ; et un « excès de prescriptions de médicaments et de vaccins ».

Robert F. Kennedy Jr estime être l'avocat du « bon sens ». Son mouvement,

« MAHA Action », pousse les Etats fédérés à mettre en œuvre ses directives. En mars, la Virginie-Occidentale est devenue le premier Etat à adopter une interdiction générale des colorants alimentaires artificiels. L'Utah – et bientôt la Floride – a interdit l'addition de fluor dans l'eau potable. En avril, l'Arizona a interdit les aliments ultratransformés dans les repas scolaires des écoles publiques. L'Idaho a, de son côté, interdit l'achat de sodas et de confiseries avec des bons alimentaires.

La communauté scientifique, qui scrute chacune de ses prises de position, n'a pas été rassurée par le rapport MAHA. Dans la partie consacrée à la « surmédicalisation », le document évoque la vaccination et le nombre de vaccins obligatoires, plus important qu'au Danemark. Il affirme que certains parents « s'interrogent sur leur utilisation » et « sur leur rôle possible dans la crise croissante des maladies chroniques chez l'enfant », avant de recommander des essais cliniques plus rigoureux, incluant des tests de contrôle avec des placebos, alors que les scientifi-

ques rappellent que les essais ont déjà été effectués et jugés concluants.

En revanche, concernant les pesticides, le rapport défendu par l'ancien avocat pourfendeur du géant de l'industrie agroalimentaire Monsanto, reste plein de mansuétude. Il cite des études montrant des effets possibles du glyphosate sur la santé, mais met également en garde contre des changements précipités dans les pratiques d'une industrie qui a massivement soutenu Trump en 2024.

Les experts notent que la publication du rapport intervient à un moment de coupes drastiques dans le budget des agences de santé, ce qui pourrait limiter l'impact des recommandations attendues avant fin août. Ils notent aussi que la première cause de mortalité chez les enfants et les adolescents américains n'est pas la malbouffe mais la violence par armes à feu. Un phénomène qui ne figure pas dans le rapport MAHA. L'anticomformisme de « RFK Jr » a ses limites. ■

CORINE LESNES
(SAN FRANCISCO, CORRESPONDANTE)

PIOTR SMOLAR



Mike Johnson,
président de la Chambre
des représentants,
le 22 mai, à Washington.
KEVIN DIETSCH/AFP

Sidération après les meurtres du Musée juif de Washington

L'auteur présumé des faits a déclaré avoir agi au nom de la cause palestinienne

WASHINGTON - correspondant

La soirée touchait à sa fin au Capital Jewish Museum, mercredi 21 mai, dans le centre de Washington, lorsque des coups de feu ont retenti. Deux employés de l'ambassade d'Israël quittant la réception annuelle de l'American Jewish Committee venaient d'être abattus par un assaillant qui s'était approché d'un petit groupe devant le bâtiment. Il avait clairement prémedité son geste, commis à moins de trois kilomètres de la Maison Blanche.

L'auteur présumé, présenté à un juge, jeudi, se nomme Elias Rodriguez. Il a vidé entièrement le chargeur de son pistolet 9 mm, alors que les victimes gisaient à terre. L'arme avait été achetée légalement en 2022. Âgé de 30 ans, originaire de Chicago, où il a fréquenté l'université de l'Illinois, il travaillait depuis l'été 2024 pour l'Association américaine d'information ostéopathique. Diplômé en anglais, il s'était investi dans un projet d'histoire orale au sujet de figures de la communauté afro-américaine. Il a participé à des rassemblements de solidarité avec la cause palestinienne.

«Free, free Palestine!», a-t-il lancé, mercredi soir, à deux reprises, au moment de son interpellation, dans l'entrée du bâtiment, sans opposer de résistance. «J'ai fait pour la Palestine, je l'ai fait pour Gaza», a-t-il dit aux policiers, selon leur compte rendu.

Elias Rodriguez avait atterri, la veille, à l'aéroport Ronald-Reagan de Washington, après avoir déclaré une arme dans sa valise en soute. Lors de son audition, il a exprimé de l'admiration pour Aaron Bushnell, un homme qui s'était immolé par le feu devant l'ambassade israélienne, en février 2024. Rodriguez a acheté un billet pour la réception trois heures avant le début de celle-ci. Il a laissé derrière lui, sur X, un texte décrivant, notamment, les limites des protestations pacifiques contre la guerre dans la bande de Gaza. Le Parti pour le socialisme et la libération, un groupuscule communiste, a reconnu qu'Elias Rodriguez avait été «brièvement associé» à l'une de ses branches jusqu'en 2017. Mais il a réfuté toute responsabilité dans cet acte, ne soutenant pas son auteur.

Le choc est immense et les condamnations unanimes. Alexandria Ocasio-Cortez, représentante de New York et figure du Parti démocrate, a estimé que «l'antisémitisme est une menace pour tout ce qui nous est cher en tant que société. Il doit être affronté et détruit partout». La porte-parole de la Maison Blanche, Karoline Leavitt, a débâlé son point presse, à la mi-journée, par une évocation des deux victimes. «La haine n'a pas de place aux Etats-Unis, sous la présidence de Donald Trump», a-t-elle dit. En novembre 2022, ce dernier avait accueilli dans sa résidence de Mar-a-Lago, en Floride, le supré-

maciste blanc Nick Fuentes, qui nie la réalité de la Shoah. Il avait également, à de nombreuses reprises, mis en cause la stabilité mentale des juifs américains votant pour les démocrates, insinuant qu'ils «haïssent» Israël.

«Ces horribles meurtres (...), évidemment motivés par l'antisémitisme, doivent cesser, maintenant!», a réagi Donald Trump, jeudi, sur son réseau Truth Social. La haine et le radicalisme n'ont pas leur place aux Etats-Unis.» Le président américain s'est entretenu avec le premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, pour exprimer sa solidarité, mais aussi pour évoquer le sort des vingt otages encore détenus par le Hamas à Gaza. Dans un communiqué, M. Nétanyahou a établi une équivalence entre Elias Rodriguez et les combattants armés du Hamas, qui ont commis le massacre du 7 octobre 2023. «Pour ces néonazis, "Libérez la Palestine" est simplement la version du jour de "Heil Hitler". Ils ne veulent pas d'un Etat palestinien. Ils veulent détruire l'Etat juif.»

Contexte lourd

L'onde de choc à Washington est d'autant plus forte que le crime intervient dans un contexte lourd. Une forte montée des actes antisémites a lieu dans l'ensemble des pays occidentaux, dont les Etats-Unis, depuis octobre 2023. «Les craintes d'une violence politique anti-israélienne venue de la gauche sont réelles et la nuit dernière, cette menace est devenue mortelle», a résumé le président de l'organisation J Street, Jeremy Ben-Ami, sur X. Celui-ci a rappelé que la critique du gouvernement israélien était tout à fait légitime.

Or, l'affrontement se durcit entre l'administration Trump et les plus grandes universités du pays, telles Harvard ou Columbia. Le président accuse ces établissements de tolérer sur leur campus des militants propalestiniens tous présentés comme antisémites. Les mêmes conservateurs qui se posaient en héros d'une liberté d'expression absolue veulent à présent disqualifier, voire criminaliser, tout discours ou manifestation publique de soutien aux Palestiniens.

Sarah Milgrim, 26 ans, et Yaron Lischinsky, 30 ans, les deux victimes de l'attaque, étaient très éloignés de ces propos extrémistes. Ron Prosor, vétéran de la diplomatie israélienne, a décrié Yaron Lischinsky, sur X, comme l'un de ses anciens étudiants à l'université Reichman, près de Tel-Aviv. Né à Nuremberg, le jeune homme avait quitté l'Allemagne à l'âge de 16 ans. Chrétien comme sa mère, il avait servi au sein de l'armée israélienne et se passionnait pour le Japon. Il faisait partie du département politique de l'ambassade.

De nationalité américaine, originaire du Kansas, Sarah Milgrim était diplômée de l'American University. Elle travaillait, depuis novembre 2023, à l'ambassade israélienne, après s'être investie dans des projets environnementaux et des initiatives pour la paix au sein de l'organisation Tech2Peace réunissant Palestiniens et Israéliens. Sarah Milgrim et Yaron Lischinsky devaient se marier. Le jeune homme avait acheté la bague, il y a quelques jours. Il voulait faire formellement sa demande en mariage au cours d'un prochain voyage à Jérusalem. ■

«L'ANTISÉMITISME EST UNE MENACE POUR TOUT CE QUI NOUS EST CHER EN TANT QUE SOCIÉTÉ»

ALEXANDRIA OCASIO-CORTEZ
représentante démocrate

PIOTR SMOLAR
PIOTR SMOLAR



A Harvard, lors d'un rassemblement d'étudiants et de professeurs, le 17 avril, à Cambridge (Massachusetts). AP

Harvard révoltée par l'ultimatum de la Maison Blanche

La prestigieuse université doit, avant dimanche, fournir les pièces nécessaires pour pouvoir accueillir de nouveau des étudiants étrangers

NEW YORK - envoyé spécial

De toutes les armes à sa disposition, Donald Trump a choisi d'employer la plus lourde dans la bataille qui l'oppose à Harvard. La plus célèbre université du monde s'est vu notifier, jeudi 22 mai, l'interdiction d'accueillir des étudiants étrangers, avec un ultimatum de soixante-douze heures pour se plier aux volontés de l'administration.

Les quelque 6 800 élèves étrangers bénéficiant actuellement d'un visa étudiant, soit plus d'un quart des effectifs totaux, sont priés de trouver une autre université d'accueil ou de rentrer immédiatement chez eux. Un séisme pour la faculté située à Cambridge, près de Boston, dans le Massachusetts. La perte de l'habilitation à accueillir des postulants d'autres pays est synonyme de déclassement international.

Elèves affolés
Sur le campus, la stupeur, voire la terreur, régnait, jeudi après-midi, selon plusieurs étudiants étrangers joints par *Le Monde*. Aucun n'a accepté de s'exprimer en son nom propre, de peur de perdre son visa. «On n'arrête pas de recevoir des appels d'élèves affolés, qui se demandent si leur présence sur le territoire est encore légale ou s'ils vont être envoyés dans des centres de détention, comme c'est arrivé à des étudiants arrêtés», explique Vincent Pons, professeur à la Harvard Business School, dont environ un tiers des étudiants de MBA sont étrangers. Je suis sidéré et en colère, tout cela est un prétexte pour cibler ce qui est perçu comme un contre-pouvoir. Ce qui est en jeu, c'est la liberté de parole, la liberté d'enseigner, la liberté de faire de la recherche.»

Jason Furman, ancien conseiller de Barack Obama et professeur d'économie à la Harvard Kennedy school, dénonce auprès du *Monde* une «action outrageuse et horrible de l'administration Trump»: «Les étudiants étrangers

sont une partie essentielle de l'université et apportent une énorme contribution aux Etats-Unis. J'espérais qu'elle pourra être contrecarrée immédiatement, mais les dommages sont déjà visibles.»

Dans la lettre de deux pages envoyée à Harvard, qu'elle a publiée également sur X, la secrétaire à la sécurité intérieure des Etats-Unis, Kristi Noem, explique les raisons de la révocation de la certification pour le programme Student and Exchange, principale voie d'accès pour les étudiants étrangers, «avec effet immédiat». «C'est un privilège d'accueillir des étudiants étrangers et c'est également un privilège d'employer des étrangers sur le campus», écrit la républicaine. (...) Au vu de vos refus de répondre aux nombreuses requêtes du département de la sécurité intérieure, tout en maintenant un environnement non sécurisé, qui est hostile aux étudiants juifs, qui favorise les sympathies pro-Hamas et qui défend les politiques racistes DEI [diversité, égalité et inclusion], vous avez perdu ce privilège.»

S'ensuit la liste de tout ce que l'université doit produire avant dimanche, si elle veut récupérer son habilitation. Harvard doit notamment fournir tous les documents, enregistrements et vidéos concernant les activités illégales, les violences, les comportements dangereux ou les intimidations d'autres élèves, de la part des étudiants étrangers, sur les cinq dernières années. L'université doit également donner tout ce qu'elle possède sur la participation d'étudiants étrangers à des manifestations ou encore les éventuels dosiers disciplinaires de ces élèves. Ce qu'elle avait refusé jusque-là, estimant qu'il s'agissait de demandes extrajudiciaires.

L'administration Trump accuse Harvard d'avoir laissé se propager un climat antisémite sur le campus, à la faveur des manifestations propalestiniennes en réaction à la guerre dans la bande de Gaza provoquée par les massacres du 7 octobre 2023 en Israël.

«TOUT CELA EST UN PRÉTEXTE POUR CIBLER CE QUI EST PERÇU COMME UN CONTRE-POUVOIR»

VINCENT PONS
professeur à la Harvard Business School

Les étudiants étrangers qui y ont participé sont particulièrement dans le viseur. Sur Fox News, où elle s'est rendue dans la foulée de la publication de sa lettre, Kristi Noem a également accusé l'université d'être de mèche avec le Parti communiste chinois, qui serait derrière certaines actions. Interrogée par la présentatrice sur le rôle joué par le Qatar dans le soutien à ces manifestations, la secrétaire à la sécurité intérieure a, en revanche, botté en touche. La veille, le département de la défense avait accepté le cadeau mirifique des Qatars: un Boeing 747 de luxe, pour remplacer l'Air Force One vieillissant du président.

Harvard a traversé une période houleuse à la suite des massacres du 7-Octobre. L'équipe dirigeante de l'université a été accusée de ne pas en faire assez pour contenir les débordements antisémites lors des actions sur le campus. La présidente de l'époque, Claudine Gay, avait ensuite été rattrapée par un scandale de plagiat, concernant ses propres recherches dans le domaine des études afro-américaines, et poussée ainsi à la démission.

Si les manifestations fournissent le moyen, l'objectif est une mise sous tutelle plus large de l'institution, perçue dans le monde trumpiste comme un parangon de la dérive «woke» des élites et des politiques de diversité et d'inclusion. La plus ancienne et la plus riche des universités privées américaines, membre de la prestigieuse Ivy League, avait pris, ces dernières semaines,

la tête du mouvement de résistance à la nouvelle administration, refusant de se plier aux différentes injonctions. Le gouvernement avait notamment réclamé que Harvard mène un «audit» des points de vue de ses étudiants et de ses professeurs, une demande rejetée au nom de la liberté académique. Le ton était monté en avril, avec la suspension de fonds fédéraux, à hauteur de 2,2 milliards de dollars (1,9 milliard d'euros).

Harvard a les poches profondes (l'université a émis 750 millions de dollars sur le marché obligataire en avril, qui s'ajoutent aux 450 millions déjà émis en mars), mais le coup porté à son rayonnement international est d'une autre nature. La compétition est féroce entre les universités américaines pour attirer les plus grands talents du monde entier, dans tous les domaines.

«Action illégale»
Contactée par *Le Monde*, l'université réplique à la lettre : «L'action du gouvernement est illégale. Nous sommes pleinement engagés pour maintenir l'habilitation de Harvard à accueillir nos étudiants et nos universitaires étrangers, qui viennent de plus de 140 pays et enrichissent l'université – et ce pays – de manière incomparable.» Harvard avait déjà engagé une première procédure contre le gel de ses financements et devrait de nouveau utiliser les voies légales pour contester cette décision.

Alors que la plupart des cours sont terminés sur le campus, l'université était censée se préparer pour les cérémonies du «Commencement», qui se déroulent la semaine prochaine. Les étudiants en fin de cycle, qui portent toge et mortier, se voient remettre leur diplôme sous les applaudissements, une tradition vieille de près de quatre cents ans. Personne ne sait à l'heure actuelle si les étudiants étrangers seront présents pour recevoir le leur. ■

NICOLAS CHAPUIS

Au Liban, un cessez-le-feu à sens unique

L'armée israélienne a pilonné le sud du pays, jeudi, faisant peser des inquiétudes sur les municipales de samedi

BEYROUTH - correspondance

Le Liban devrait être en phase de post-conflit, six mois après la fin de la guerre asymétrique entre Israël et le Hezbollah. Il en est loin, comme l'illustrent les inquiétudes portant sur la sécurité des élections municipales prévues, samedi 24 mai, dans le sud du pays. Jeudi soir, l'armée israélienne a pilonné cette région, avant ce scrutin dont le Hezbollah espère faire un plébiscite.

La fin des hostilités, prévue par l'accord de cessez-le-feu entré en vigueur le 27 novembre 2024, est à sens unique : Israël continue de recourir à la violence, le plus souvent au moyen de frappes de drones et de tirs d'artillerie. Depuis le Liban, seuls trois incidents impliquant des tirs de roquettes vers Israël ou la zone contestée des fermes de Chebaa, dont un, en décembre 2024, a été revendiqué par le Hezbollah, ont eu lieu depuis le début de la trêve.

La stratégie affichée de l'armée israélienne est de détruire les capacités du mouvement armé libanais soutenu par l'Iran. Elle poursuit l'élimination de ses combattants, après avoir décapité son commandement lors de la récente guerre. Mais des civils sont aussi tués ou blessés lors de ces frappes récurrentes.

Ces opérations empêchent un retour à la normalité pour la population du sud du Liban, région la plus exposée aux bombardements : ils y sont quasi-quotidiens. « La guerre se poursuit, sous une autre forme », dit Riad Al-Assad, entrepreneur, qui y passe une partie de son temps.

La persistance des frappes a lieu alors que, selon diverses sources occidentales ou libanaises, les militaires libanais, avec le soutien de la Finul, la force des Nations unies déployée dans le sud du Liban, ont aujourd'hui détruit l'essentiel de ce qui restait des armes du Hezbollah au sud du fleuve Litani, qui marque l'entrée vers la zone frontalière. Plus de 7000 soldats y sont déployés, contre les 10 000 prévus – les tensions à la frontière avec la Syrie, après la chute de Bachar Al-Assad, en décembre 2024, ont contraint à y conserver des troupes.

Dès lors, des questions se posent : « S'agit-il pour Israël de faire pression sur les nouvelles autorités ? »

tés libanaises pour qu'elles hâtent le désarmement du Hezbollah sur le reste du territoire ?, interroge une source politique. De pousser le Liban vers une normalisation de ses relations avec l'Etat hébreu ? Ou, dans une logique de guerre permanente, de maintenir à ses portes un pays affaibli, en y entretenant l'instabilité ? »

Un incident illustre les frustrations : le 27 avril, l'armée israélienne appelle soudainement à évacuer les alentours d'un hangar, dans la banlieue sud de Beyrouth. Selon une source informée, l'armée libanaise contacte aussitôt la partie américaine, qui dirige le mécanisme de surveillance, instance prévue par l'accord de cessez-le-feu : elle veut agir elle-même, vérifier si des armes du Hezbollah sont entreposées. Il lui est répondu que la partie israélienne est injoignable. La zone sera bombardée.

La situation actuelle semble devoir durer, maintenant le Liban sur un bâton de poudre et nourrissant les tensions politiques internes. « C'est la "nouvelle normalité" : les Israéliens ont les mains libres pour faire ce qu'ils veulent. Toutefois, on n'est plus dans l'intensité de la guerre [de l'automne 2024] », constate une source diplomatique occidentale.

Promesses non tenues

En acceptant le cessez-le-feu négocié par Washington, qui prévoit la fin des hostilités et l'application de la résolution 1701 des Nations unies – pas de présence militaire autre que celle de l'armée libanaise et de la Finul au sud du fleuve Litani –, les autorités de Beyrouth avaient pourtant pris le pari d'extraire le pays de la violence.

Quand il a reçu le texte du négociateur américain, le premier ministre de l'époque, Najib Mikati, a eu une heure pour répondre. L'un des interlocuteurs qu'il a contactés pour prendre conseil l'a alerté sur l'ambiguité de divers articles, comme le manque de précisions sur le rôle, en cas de violations, du comité de surveillance. Mais il était trop tard pour obtenir des amendements.

Et M. Mikati a appris que le président du Parlement, Nabih Berri, qui avait obtenu le ralliement du Hezbollah, très affaibli, venait d'approuver l'accord. Le cessez-le-feu est alors entré en vigueur.

Quelques mois plus tard, M. Berri ne cache pas son dépit à ses visiteurs face aux promesses non tenues par Washington, et l'absence de retour au calme. Les Etats-Unis soutiennent certes fortement le nouveau président, Joseph Aoun, mais ils perçoivent le Liban au prisme de la sécurité d'Israël, dont ils cautionnent les actions au pays du Cèdre. La nouvelle administration américaine est inquiète à l'idée que le Hezbollah se reconstitue. M. Aoun s'est engagé à sa démilitarisation, un processus qui, selon lui, doit être politique, ce qui prendra nécessairement du temps.

Garants du cessez-le-feu, Washington et Paris se sont gardés de lever publiquement les ambiguïtés de l'accord, entretenant le flou sur ce qui relève d'une violation. Ils n'ont pas non plus fait la lumière sur l'existence d'un accord séparé entre les Etats-Unis et l'Etat hébreu – dont les médias israéliens s'étaient fait l'écho – donnant à ce dernier le droit de

répondre à ce qu'il considère comme une menace. Paris n'a condamné qu'à quelques reprises les bombardements israéliens. Or, même si l'influence de la France s'est réduite au Liban, plusieurs observateurs considèrent que la donne serait différente si elle prenait davantage la parole, ce qu'elle dit faire en coulisses.

« Ce n'est pas l'accord de cessez-le-feu qui pose problème, mais l'impuissance dont jouit Israël », estime une source proche de Nabih Berri. Une fois les hostilités théoriquement terminées, « Israël a rasé des villages chiites frontaliers, y compris leurs infrastructures : une politique de la terre brûlée, visant à empêcher le retour des habitants », décrit la source diplomatique. Cela crée de facto une zone tampon, alors que l'armée israélienne reste déployée en territoire libanais et dit vouloir protéger le retour des habitants du nord de l'Etat hébreu.

« Les Israéliens ont cimenté leurs bases sur les cinq collines [frontalières] qu'ils occupent, et n'ont pas

Garants du cessez-le-feu, Washington et Paris se sont gardés de lever les ambiguïtés de l'accord

c'est à l'Etat libanais de faire face aux agressions israéliennes, dit Hassan Fadallah, l'un de ses députés. Nous ne lui demandons pas d'ouvrir une guerre. Nous attendons de voir le résultat de ses contacts diplomatiques avec les Etats-Unis, en premier lieu, pour contraindre Israël à se retirer du territoire libanais et à cesser ses frappes. »

Leur continuation conforte le discours du Hezbollah auprès de ses partisans : l'Etat est impuissant face à Israël. Plusieurs incidents ont eu lieu dans le Sud, vivier du mouvement chiite, avec la Finul. En outre, le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu y est de plus en plus perçu par la population comme un « mécanisme de surveillance du Liban », dit un observateur. Comme d'autres, il estime pourtant qu'une accalmie au Liban, ou un retour à davantage de violences, se joue dans l'issue des négociations entre l'Iran et les Etats-Unis. ■

LAURE STEPHAN



Sur le site d'une frappe israélienne, à Toul, dans le sud du Liban, le 22 mai. ALI HANKIR/REUTERS

Varsovie suspend de nouveau le droit d'asile à la frontière biélorusse

La prolongation de cette mesure intervient après la forte percée de l'extrême droite, dimanche, au premier tour de l'élection présidentielle

VARSOVIE - correspondance

En dépit des critiques des ONG et du défenseur des droits, le premier ministre polonais de centre droit, Donald Tusk, n'a pas fléchi. Mercredi 21 mai, la Diète, la Chambre basse du Parlement, a voté à une écrasante majorité la prolongation de la suspension du droit d'asile à la frontière biélorusse. Instaurée par un décret du conseil des ministres, en mars, la mesure, d'une durée de soixante jours, peut être reconduite indéfiniment avec l'aval des députés.

Mercredi, Donald Tusk avait affirmé devant les parlementaires vouloir protéger la Pologne d'une « certaine forme d'agression » exercée par les « passeurs et les gangsters », œuvrant de concert avec la Russie et la Biélorussie. Depuis 2021, Minsk et Moscou orchestrent une crise migratoire aux portes orientales de la Pologne, laquelle persiste malgré une baisse d'intensité. En plus d'exercer des pressions diplomati-

ques, Varsovie a édifié une clôture de 5,5 mètres de haut et de 186 kilomètres de long en 2022, sans cesse renforcée depuis par des caméras, des détecteurs de mouvement et des barbelés, ainsi que par la présence de l'armée secondant les gardes-frontières dans leurs patrouilles. Mais ce dispositif n'est pas complètement hermétique. Le corps des gardes-frontières polonais, qui a relevé près de 30 000 tentatives de franchissement irrégulier de la frontière biélorusse pour l'ensemble de l'année 2024, en a comptabilisé 300 dans la seule journée du 20 mai.

Même stratégie que le PiS Cette nouvelle suspension du droit d'asile survient entre les deux tours de l'élection présidentielle polonaise, dominée par la thématique migratoire. Dimanche 18 mai, le maire libéral de Varsovie, Rafal Trzaskowski, soutenu par Donald Tusk, est arrivé légèrement en tête du premier tour avec 31,4 % des voix, talonné par l'historien Karol Nawrocki, le candidat

Depuis 2021, Minsk et Moscou orchestrent une crise migratoire aux portes orientales de la Pologne

du parti ultraconservateur Droit et justice (PiS), qui a recueilli 29,5 %. Leur duel s'annonce d'autant plus serré au second tour, le 1^{er} juin, que l'extrême droite a obtenu un score sans précédent, au premier tour, ses candidats totalisant plus de 20 % des suffrages.

Dans ce contexte, la prolongation de la suspension du droit d'asile est critiquée par certains comme purement électoraliste. A l'instar d'Ola Chrzanowska, une militante portant secours aux migrants au sein du collectif Grupa Granica, pour qui la mesure sera maintenue « aussi longtemps que

les dirigeants politiques au pouvoir la trouveront politiquement justifiée ». Dans ce dossier, la militante ne voit guère de différence entre la politique du PiS, au pouvoir de 2015 à 2023, et celle de la coalition de Donald Tusk. « Le gouvernement actuel a la même stratégie que le PiS : il agite la menace migratoire pour effrayer la population et la rassurer en montrant qu'il agit. » Ces derniers mois, le premier ministre polonais a également exprimé son opposition au pacte sur la migration et l'asile adopté par l'Union européenne (UE) et censé entrer en vigueur en 2026.

A l'orée de la forêt, aux alentours de Jalowka, un simple cours d'eau surmonté de barbelés sépare la Pologne de la Biélorussie. Sur place, Michał Bura, garde-frontière rencontré le 17 avril, applaudissait déjà la première décision de suspendre le droit d'asile et en espérait la poursuite. « Ce droit a été instrumentalisé par la Russie et la Biélorussie. Tout ce qui peut contribuer à stopper ces flux migratoires artificiels est bienvenu », affir-

mait-il. Au loin, deux migrants remplissaient des bouteilles d'eau dans la rivière. « Ils sont calmes maintenant, mais cela ne veut pas dire qu'ils ne vont pas se mettre à lancer des pierres à tout moment », poursuivait le garde-frontière. En juin 2024, un soldat polonais poignardé à travers la clôture, était mort de ses blessures.

Guerre hybride

Seuls les mineurs non accompagnés, les femmes enceintes, les personnes vulnérables en raison de leur âge ou de leur état de santé, les dissidents biélorusses ainsi que ceux pour lesquels un renvoi en Pologne constituerait un péril peuvent encore demander l'asile auprès des gardes-frontières polonais.

« Ce sont eux qui décident qui est vulnérable ou non. Il n'y a aucune procédure cadre, déplore Ola Chrzanowska. Je ne nie pas qu'il puisse y avoir un danger de la part de la Biélorussie ou de la Russie. Mais interdire la possibilité de demander l'asile n'y change rien. » De son bureau au ministère de l'inté-

rieur, Paweł Dabrowski, directeur du département des affaires internationales et de la migration, estime que la suspension du droit d'asile à la frontière biélorusse permet de « reprendre le contrôle sur la migration et d'assurer la sécurité ». Les autorités polonaises, dit-il, ignorent tout de « ces personnes envoyées par des Etats hostiles à la Pologne [la Russie et la Biélorussie], qui peuvent potentiellement représenter un danger ».

Ce spécialiste du droit des étrangers maintient que la mesure ne contrevient ni à la convention de Genève garantissant le droit d'asile, ni au droit européen. Il dénonce un changement de tactique de la part des autorités biélorusses. « Des groupes de plusieurs dizaines de personnes assaillent désormais les fonctionnaires et les soldats polonais, en leur jetant des pierres et des branches. » Selon lui, ces agissements s'inscrivent dans le contexte de la « guerre hybride » menée par Moscou et Minsk pour déstabiliser Varsovie. ■

HÉLÈNE BIENVENU

Le président sud-africain évite la rupture avec les Etats-Unis

A Washington, Cyril Ramaphosa a défendu l'AGOA, un accord facilitant l'accès sans droits de douane de pays africains au marché américain

Un grand succès dans l'ensemble.» Malgré le piège que lui avait tendu Donald Trump, le président sud-africain, Cyril Ramaphosa, est sorti serein de la rencontre avec son homologue américain, le 21 mai. Préférant ignorer la séquence vidéo montée par la Maison Blanche pour prouver l'existence d'un présumé «génocide» contre les fermiers blancs en Afrique du Sud, le chef d'Etat a salué la prestation de sa délégation «unifiée et diverse», parvenue à atteindre le seul objectif qui comptait à ses yeux: éviter la rupture avec les Etats-Unis.

«Je sais que de nombreux Sud-Africains étaient très inquiets et craignaient que nous ayons un «moment Z» [pour Zelensky]. Cela ne s'est pas produit», a soutenu Cyril Ramaphosa, alors que la presse du monde entier comparait son échange avec Donald Trump au sort infligé au président ukrainien, Volodymyr Zelensky, violemment humilié, le 28 février, à la Maison Blanche.

Face à Cyril Ramaphosa, dans le bureau Oval, Donald Trump a lancé une vidéo de quatre minutes montrant des extraits de discours du turbulent leader de la gauche radicale sud-africaine, Julius Malema, appelant à «tuer les Boers» (les fermiers, en langue afrikaans). Puis, montrant les images de centaines de croix blanches le long d'une route en Afrique du Sud, le président américain a expliqué qu'il s'agissait de tombes de fermiers blancs. Il s'agissait en fait de croix plantées à l'occasion d'une manifestation dénonçant les attaques de fermes en Afrique du Sud.

Si le *New York Times* souligne la dimension «raciste» de la

mancuvre, les grands médias sud-africains insistent davantage sur l'habileté diplomatique de Cyril Ramaphosa. Le président, qui avait minutieusement préparé la rencontre par crainte d'éventuels dérapages, a largement laissé la parole aux hommes blancs de sa délégation pour tenter de convaincre le dirigeant américain que ces meurtres, bien réels, ne constituent en rien un «génocide», mais reflètent le niveau extrêmement élevé de la criminalité en Afrique du Sud. «Nous avons trop de morts, mais c'est généralisé, ce ne sont pas seulement les agriculteurs blancs», a résumé le milliardaire Johann Rupert dans une intervention saluée par de nombreux Sud-Africains de toutes origines.

Le soutien de deux golfeurs

Vieille connaissance de Donald Trump, l'homme d'affaires honni par le parti de Julius Malema, qui voit en lui l'incarnation d'un présumé «monopole capitaliste blanc» en Afrique du Sud, a appelé les Etats-Unis à soutenir l'économie sud-africaine pour lutter contre le chômage massif et contribuer ainsi à endiguer la criminalité. Donald Trump a ensuite écouté avec attention deux icônes sud-africaines du golf, qu'il admire, décrire avec nuance la réalité de la «nation arc-en-ciel».

Dans une séquence remarquée, le golfeur Ernie Els a notamment brandi son passeport en expliquant être «un Sud-Africain fier», alors que le ministre de l'agriculture issu de l'opposition, John Steenhuisen, lui aussi un homme blanc, a assuré que «la majorité des agriculteurs et des petits exploitants souhaite vraiment rester en Afrique du Sud». L'administration

«De nombreux Sud-Africains craignaient un «moment Z» [pour Zelensky]. Cela ne s'est pas produit»

CYRIL RAMAPHOSA
président de l'Afrique du Sud

Trump avait offert le statut de réfugiés aux Afrikaners «fuyant la discrimination raciale».

«Nous avons représenté notre pays, et nous l'avons très bien représenté», s'est félicité Cyril Ramaphosa, estimant que ces interventions avaient fait naître «un doute dans [la] tête» du président américain au sujet de ses accusations de génocide. Après la projection de la vidéo, Donald Trump n'a formulé aucune nouvelle menace contre l'Afrique du Sud au cours de la rencontre, laissant même la porte ouverte à sa présence au sommet des chefs d'Etat du G20, prévu à Johannesburg en novembre.

Visiblement détendu, Cyril Ramaphosa a ensuite évoqué le déjeuner à huis clos qui a réuni les délégations, expliquant que, une fois le sujet des meurtres de fermiers blancs évacué, la discussion s'était portée sur les échanges commerciaux entre les deux pays. Washington est le deuxième partenaire commercial de Pretoria. Le 2 avril, l'administration américaine avait annoncé l'imposition de droits de douane de 30 % sur les importations sud-africaines, l'un des taux les plus élevés du tableau présenté par Donald Trump.

Cyril Ramaphosa a laissé entendre qu'il espérait encore sauver l'African Growth and Opportunity Act (AGOA), «loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique», que beaucoup d'observateurs considèrent mort dans le contexte de guerre commerciale lancée par Donald Trump. Cet accord, qui permet à une trentaine de pays africains d'accéder au marché américain sans payer de droits de douane, encadre plus de 75 % des produits sud-africains envoyés aux Etats-Unis.

Aucune annonce n'a été faite sur une possible arrivée sur le marché sud-africain de Starlink, le fournisseur d'accès à Internet par satellite de la société SpaceX d'Elon Musk. Le milliardaire d'origine sud-africaine s'est plaint à de nombreuses reprises de ne pas pouvoir s'implanter dans le pays «parce qu'il n'est pas noir». Ses accusations font référence à une loi imposant que le capital des entreprises de télécommunications en Afrique du Sud soit détenu à 30 % par des personnes issues des groupes historiquement discriminés par le régime d'apartheid imposé dans le pays jusqu'en 1991.

Le président Ramaphosa a toutefois évoqué l'idée de créer un cadre réglementaire permettant de contourner ces dispositions par le biais de mesures compensatoires, afin de «créer un environnement propice» aux investissements étrangers. Ces derniers sont la pierre angulaire d'une stratégie visant à relancer l'économie sud-africaine, léthargique depuis plus de dix ans. Mais beaucoup dénoncent l'inefficacité du cadre imposé afin de lutter contre les inégalités héritées de l'apartheid. ■

MATHILDE BOUSSION

Le Royaume-Uni acte la rétrocession de l'archipel des îles Chagos à Maurice

L'accord, signé jeudi, prévoit le maintien de la base militaire de Diego Garcia

LONDRES - correspondante

Le Royaume-Uni a officiellement soldé l'un des derniers reliquats de l'Empire britannique: l'archipel des îles Chagos. Le premier ministre, Keir Starmer, a annoncé, jeudi 22 mai, avoir signé la cession à la République de Maurice de ce territoire d'outre-mer, une collection d'atolls paradisiaques s'étirant au milieu de l'océan Indien. Londres a cependant obtenu de maintenir sa présence pendant quatre-vingt-dix-neuf ans sur l'atoll le plus vaste de l'archipel, Diego Garcia, où les Britanniques hébergent, depuis les années 1960, une importante base militaire américaine.

Ce bail emphytéotique coûtera 101 millions de livres sterling (environ 120 millions d'euros) par an, mais le fait de maintenir une présence à Diego Garcia est d'«importance vitale» pour la sécurité du Royaume-Uni et de ses alliés, a souligné Keir Starmer lors d'une conférence de presse.

L'atoll compte un aéroport accueillant des bombardiers et des avions ravitailleurs, un port en eau profonde et d'importantes installations de surveillance. Diego Garcia est un centre logistique permettant aux armées britannique et américaine de sécuriser la navigation en mer Rouge ou de se projeter en Afrique et en Asie du Sud.

Conservateurs et extrême droite dénoncent un « mauvais accord », qui braderait les intérêts du pays

Depuis des mois, les conservateurs et le parti d'extrême droite Reform UK dénoncent pourtant un «mauvais accord», qui braderait les intérêts du pays. «Pourquoi Starmer semble-t-il prêt à tout pour céder ces îles? (...) Cela va bénéficier à la Chine», arguait encore Nigel Farage, le chef de file de Reform UK, juste avant l'officialisation de la rétrocession. Il n'était plus possible d'ignorer la demande de souveraineté de Maurice sur les Chagos, a rétorqué Keir Starmer.

L'Etat insulaire, ancienne colonie britannique, a obtenu son indépendance en 1968, mais le Royaume-Uni a tenu à conserver les atolls. Dans le contexte de la guerre froide, les Etats-Unis cherchaient à établir une base militaire dans l'océan Indien, et le gouvernement travailliste d'Harold Wilson (1964-1970) a proposé de leur louer l'archipel dans le cadre de leur «relation spéciale», l'étroite

Citoyens de seconde zone

La signature de la cession a été saluée par Navin Ramgoolam, le premier ministre de la nation insulaire, et par Washington. Un accord de principe avait été conclu entre Maurice et Londres dès l'automne 2024, mais il a failli dérailler plusieurs fois. Il a été remis en cause par les autorités mauriciennes à l'arrivée au pouvoir de M. Ramgoolam, en novembre 2024: elles réclamaient plus d'argent pour la location de Diego Garcia. Puis Londres a suspendu la

collaboration de défense et de sécurité entre les deux pays.

Maurice n'a jamais abandonné ses revendications: dans un avis consultatif de février 2019, la Cour internationale de justice lui a donné raison, déclarant illégale la souveraineté du Royaume-Uni sur les Chagos. Quelques mois plus tard, une résolution de l'ONU allait dans ce sens. Le gouvernement conservateur britannique s'est résolu, en 2022, à entrer en négociation avec Maurice. Si le Royaume-Uni n'avait pas cédé, Maurice aurait de nouveau saisi la justice internationale, «avec une chance réaliste de succès»; et les tribunaux auraient pu imposer des mesures provisionnelles à Londres, qui auraient perturbé le fonctionnement de la base militaire, a affirmé Keir Starmer.

Ces populations créoles ont été expulsées dans les années 1960 (pour la plupart à Maurice et aux Seychelles), avant l'installation de la base militaire sur Diego Garcia. Considérés comme des citoyens de seconde zone à Maurice, beaucoup ont saisi une offre de visa des Britanniques au début des années 2000, pour s'installer au Royaume-Uni. Une communauté d'environ 1500 personnes s'est fixée à Crawley, au sud de Londres, mais elle n'a pas renoncé à son rêve de se réinstaller sur les îles. Beaucoup gardent toutefois un mauvais souvenir de Maurice et ont peur que la cession des Chagos mette fin à leurs espoirs. Le juge de la Haute Cour n'a pas retenu leur demande de suspension de l'accord, et Keir Starmer, ancien avocat des droits humains, n'a pas eu un mot pour eux. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX

Au Salvador, les défenseurs des droits humains opprimés

Les atteintes à l'Etat de droit se sont multipliées en quelques jours dans le pays dirigé par le président Nayib Bukele

MEXICO - correspondante

La photo de l'avocate Ruth Lopez entourée de policiers a vite fait le tour du monde, lundi 19 mai. Cette spécialiste de la corruption au sein de l'ONG des droits humains Cristosal a été sortie du lit manu militari, dimanche 18 mai, à minuit, et emmenée de force par la police salvadorienne, sans donner aucune information à sa famille. Au même moment, le parquet du Salvador – qui a perdu toute indépendance sous la présidence de Nayib Bukele, arrivé au pouvoir en 2019 – a informé sur son compte X de sa détention pour «le délit de détournement de fonds publics lorsqu'elle travaillait au Tribunal supérieur électoral aux côtés de l'ancien magistrat Eugenio Chicas», lui-même incarcéré depuis février.

Il a fallu attendre mardi pour que la famille de celle qui dirige la défense de 147 Vénézuéliens détenus dans la prison de haute sécurité (Cecot) puisse la localiser dans un centre de détention de la police nationale, et elle n'a pu s'entretenir avec ses avocats que mercredi 21 mai. Cristosal a immédiatement dénoncé son arrestation et sa disparition pendant plus de vingt-quatre heures, appuyée par une centaine d'autres organisations de la région, dont Amnesty International et Human Rights Watch.

«Ruth a consacré sa vie à la défense des droits humains. Son travail a toujours été courageux et profondément éthique. Elle a dénoncé les abus de pouvoir et a été l'une des voix les plus fermes contre la corruption au Salvador. En 2024, elle a été reconnue par la BBC comme l'une des cent femmes les plus influentes au monde», a expliqué en conférence de presse au Mexique, Noah Bullock, le directeur de cette organisation salvadorienne.

«Détenions massives»

Le Salvador est, depuis mars 2022, sous un régime d'exception afin de mener une «guerre contre les gangs», selon l'expression favorite du président Bukele. Près de 85000 personnes ont été détenues sans mandat judiciaire, ni enquête préalable. Cristosal, comme d'autres ONG, dénonce les conditions auxquelles les prisonniers sont soumis dans les prisons: ils ne peuvent avoir de contact ni avec leurs familles ni avec leurs avocats, et n'ont pas droit à un procès équitable.

«Le régime d'exception a produit des détenions massives, des disparitions forcées, des actes de torture et au moins 380 morts en prison que nous avons pu documenter. Il n'y a aucune garantie que Ruth bénéficie d'un procès équitable et impartial alors que les tribunaux ont démontré qu'ils n'avaient aucune indépendance. Sur les près de 700 plaintes déposées par les familles pour détention illégale, à

ANNE VIGNA

THAÏLANDE

L'ex-première ministre Yingluck condamnée

Un tribunal thaïlandais a condamné, jeudi 22 mai, l'ex-première ministre Yingluck Shinawatra à verser 265 millions d'euros de dommages et intérêts pour négligence lors de la mise en place d'un programme de subvention du riz pendant son mandat (2011-2014). Renversée par un coup d'Etat, Yingluck Shinawatra, qui vit en exil, avait été condamnée par contumace, en 2017, à cinq ans de prison pour négligence liée à ce même scandale. – (AFP)

RDC

Le Sénat lève l'immunité parlementaire de Kabilia

Le Sénat de la République démocratique du Congo (RDC) a prononcé, jeudi, la levée de l'immunité parlementaire de Joseph Kabilé, ce qui ouvre la voie à des poursuites judiciaires contre l'ex-président et sénateur à vie, accusé d'être complice du groupe antigouvernemental armé M23, soutenu par le Rwanda. – (AFP)

Inde-Pakistan : quatre jours de guerre et aucun gagnant

Fournisseur d'armes à Islamabad, Pékin vante les performances de son avion J-10, utilisé pour la première fois au combat

NEW DELHI, PÉKIN - correspondants

Deux semaines après la fin de l'affrontement le plus violent entre l'Inde et le Pakistan depuis 1971, le bilan militaire de ces quatre jours de guerre, qui se sont achevés, le 10 mai, par un cessez-le-feu, reste entouré d'un épais mystère. La plupart des combats ont eu lieu dans des zones fermées à la presse étrangère. Mais l'affrontement se poursuit dans le champ médiatique. Et tandis qu'Islamabad et New Delhi continuent de se targuer d'avoir chacun atteint leurs objectifs, la divergence des récits annihile, à ce stade, tout gain diplomatique de part et d'autre.

Les Pakistanais sont les premiers à avoir su tirer parti de cette guerre à huis clos, en affirmant dès le premier jour avoir réussi à défendre leur territoire et à abattre au moins cinq avions de chasse indien, dont des Rafale achetés à la France. Des pertes de surcroît infligées, selon Islamabad, au moyen d'un avion de fabrication chinoise de dernière génération : le Chengdu J-10. New Delhi n'a jamais confirmé ces pertes, mais ne les a pas non plus démenties. «*Les pertes font partie du combat*», a simplement concédé le général de l'armée de l'air indienne, AK Bharti, le 11 mai.

Malgré des briefings organisés par le ministère des affaires étrangères indien durant toute la durée de la guerre, New Delhi n'a pas réussi à convaincre de ses gains militaires au-delà des rangs des médias indiens. Il n'a commencé à reprendre la main sur la guerre des narratifs que depuis la présentation, le 11 mai, par les autorités mi-

litaires, d'un bilan détaillé des dommages infligés au Pakistan lors de l'opération «Sindoar», images satellitaires à l'appui.

«*La seule question est de savoir si nous avons atteint notre objectif. Et la réponse à cette question est un oui éclatant*», s'est félicité, le 11 mai, le général indien AK Bharti. Dès le 7 mai, 24 frappes de précision sur neuf cibles différentes auraient ainsi été effectuées en l'espace de vingt-trois minutes. Les forces indiennes estiment aussi avoir été en mesure de contrer la plupart des 300 à 400 drones utilisés par le Pakistan pour cibler son territoire et avoir tué 100 «terroristes» dans des frappes qui, pour la première fois, ont été menées en profondeur en territoire pakistanais (jusqu'à 100 kilomètres de la frontière).

La bataille des «parrains»

La cible la plus sensible revendiquée par New Delhi est une base militaire située à une vingtaine de kilomètres du quartier général de l'armée pakistanaise, en banlieue d'Islandabad, non loin de l'unité qui protège l'arsenal nucléaire pakistanais. Le quartier général du Lashkar-e-Toiba, le groupe terroriste accusé d'être à l'origine du sanglant attentat qui a eu lieu en avril, au Cachemire indien, et a déclenché la guerre, aurait aussi été durement touché, même si le Pakistan affirme qu'il s'agissait de mosquées et d'écoles coraniques qui n'étaient plus utilisées. Finalement, le Pakistan affirme avoir esuyé la perte de 11 militaires et compte 40 victimes civiles, là où l'Inde confirme la mort de seulement 5 militaires et de 15 civils.

Derrière ce premier bilan, une autre bataille a débuté, à la fois di-



Une conférence de presse de l'armée indienne, dans un lieu tenu secret, à proximité de la frontière, le 20 mai. MUKHTAR KHAN/AP

plomatique et industrielle, entre les «parrains» militaires de l'Inde et du Pakistan : la Chine pour Islamabad, la France et les Etats-Unis pour New Delhi. Presque une «*seconde phase* du conflit», abonde Rahul Roy-Chaudhury, chercheur associé à l'International Institute for Strategic Studies. Au cœur de cette lutte, la revendication, par Islamabad, de la destruction de trois Rafale français par un J-10 chinois.

La Chine a pris son temps avant de se lancer dans une confirmation. Des propagandistes officieux ont d'abord commenté avec ferveur ce succès affiché. Mais il a fallu attendre la diffusion, le 17 mai, de l'émission «*Le Temps des affaires militaires*», un rendez-vous hebdomadaire sur CCTV, une des chaînes d'Etat chinoises, pour que Pékin assume une revendication à sa façon. «*Récemment, la version d'export de l'avion de chasse J-10 s'est trouvée en situation de combat réel pour la première fois, abattant plusieurs avions dans une bataille aérienne, sans subir de pertes*», s'est avancé Pékin, par l'intermédiaire d'une voix off s'exprimant sur fond d'images du chasseur et du drapé pakistanaise, sans préciser si le Rafale en faisait partie.

Pour la Chine, qui n'a pas été impliquée dans une guerre ouverte depuis un conflit de trois semai-

nes avec le Vietnam, en 1979, les opportunités de démontrer la valeur de ses équipements en conditions réelles sont rares. L'occasion a donc été saisie avec le Pakistan, devenu une des vitrines militaires de Pékin, car seul pays auquel la Chine a exporté son dernier modèle de chasseur, le J-10. «*Pour la Chine, le Pakistan est un allié en béton armé. C'est le seul à lui fournir un accès direct à l'océan Indien, tandis que, pour Islamabad, Pékin est un partenaire qui lui garantit une certaine autonomie industrielle militaire*», décrypté Siemon Wezeman, de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (Sipri).

Cette dépendance du Pakistan aux armes chinoises s'est renforcée à la faveur d'un retrait des investissements de défense américains. En 2016, l'administration Obama a en effet refusé d'aider Islamabad à acquérir de nouveaux avions F-16, doutant de ses efforts en matière de lutte contre le terrorisme. Entre 2020 et 2024, la Chine a donc fourni plus de 80 % de l'armement du Pakistan, contre 49 % entre 2010 et 2014. La part des Etats-Unis est quant à elle tombée de 30 % à 0,3 % entre ces deux périodes, d'après le Sipri.

Tandis que certains sites spécialisés indiens poursuivent la lutte informationnelle en affirmant

Pour la France, la possible destruction d'un Rafale, voire d'un Mirage, est un coup dur

que des radars chinois ont été détruits au Pakistan, les cercles de défense chinois vantent, eux, l'intérêt de disposer d'équipements homogènes et d'un partenaire unique pour les acquisitions de défense. Une critique, en creux, de la stratégie de New Delhi, qui entretient une diplomatie de «*multialignment*», tout en développant sa propre industrie de défense au nom du «*Make in India*». Ces quinze dernières années, l'Inde a fortement diversifié ses sources d'approvisionnement militaire. Autrefois très dépendante de la Russie, elle s'est rapprochée des Etats-Unis (+ 10 % de ses importations). Washington y a notamment vu un «*moyen d'endiguer l'influence chinoise*», décrypté M. Wezeman, du Sipri. En parallèle, la France est devenue son deuxième fournisseur (plus de 30 % de ses importations), au fil des exportations de Mirage, puis

de Rafale. Pour la France, en particulier pour l'avionneur Dassault, les informations convergentes sur la destruction d'au moins un Rafale – une première en situation de combat –, voire d'un Mirage, sont un coup dur. Un examen des éventuelles défaillances de l'appareil a été lancé afin de rassurer les clients de l'industriel. Mais, après que certaines faiblesses de l'armée de l'air indienne, notamment le manque de simulateurs, ont été pointées, le récit occidental vise à relativiser ces pertes et à valoriser l'opération menée par les Indiens – qui auraient compté plus de 100 à 200 avions en vol simultanément, selon les sources.

Pour ne pas perdre la face, l'Inde a aussi annoncé que plusieurs délégations de diplomates et de personnalités politiques de tout bord, avaient pour mission, à partir du 22 mai, de sillonnailler une trentaine de pays pour valoriser les acquis de cette guerre éclair. Soit à la fois un durcissement de la doctrine indienne sur les actes de terrorisme, qui traitera désormais «*comme un acte de guerre*» toute attaque terroriste au Cachemire, mais aussi l'affirmation répétée que «*les objectifs de l'opération "Sindoar" ont été atteints*». ■

CAROLE DIETERICH,
HAROLD THIBAULT
ET ELISE VINCENT (À PARIS)

Le spectre d'une guerre nucléaire entre les deux puissances

Si la doctrine indienne du «non-recours en premier» à l'arme atomique est connue, celle du Pakistan reste beaucoup plus floue

NEW DELHI - correspondante

L'afrontement entre l'Inde et le Pakistan, qui s'est terminé le 10 mai par un cessez-le-feu, a fait resurgir le spectre d'une guerre nucléaire entre ces deux voisins ennemis, tous deux dotés de l'arme atomique depuis 1998. Donald Trump, qui a annoncé l'arrêt des hostilités, s'est vanté d'avoir arrêté une guerre nucléaire. Ce n'est pas la première fois que les Américains évoquent une telle hypothèse. Déjà, en 1999, lors du conflit de Kargil (au Ladakh, dans le nord de l'Inde), le renseignement américain avait fait état d'une possible utilisation de l'arme atomique.

Le président américain n'a pas donné plus de précisions, mais la question est désormais posée : l'un des belligérants a-t-il menacé de faire usage de cette arme ultime, après seulement quatre jours d'intenses conflits à coups de drones et de missiles ?

Tout au long de la crise, les hauts gradés pakistanais ont répété que l'option nucléaire n'était pas sur la table. «*Un tel conflit serait une ab-*

Les scientifiques estiment qu'un tel conflit pourrait tuer entre 50 millions et 125 millions de personnes

surdité, a affirmé le porte-parole de l'armée, le général Ahmed Chaudhry. Il serait inconcevable et d'une stupidité crasse, car il mettrait en péril 1,6 milliard de gens.»

Le 10 mai cependant, alors que le conflit était à deux doigts de basculer dans une guerre totale, les deux voisins étaient entrés en profondeur dans le territoire ennemi pour bombarder des cibles militaires stratégiques, des signaux ont sans doute alerté les chancelleries.

Le bruit a d'abord couru que l'Inde avait visé les collines de Kirana, près de Rawalpindi, supposées abriter, dans une dizaine de tunnels, des stocks d'ogives nucléaires pakistanaises, et que des fuites radioactives se seraient produites. Une attaque qui aurait conduit le premier ministre, Shehbaz Sharif, à convoquer une réunion de l'Autorité nationale de commandement, chargée de son arsenal nucléaire – information démentie par le ministre pakistanaise de la défense, Khawaja Asif.

S'agit-il d'une stratégie du «bluff nucléaire» ? En tout cas, l'Inde assure ne pas avoir visé les collines de Kirana et affirme

sont entièrement et uniquement centrées sur l'Inde», souligne Manpreet Sethi, experte nucléaire et autrice d'une étude sur l'Inde et le Pakistan parue sur le site du cercle de réflexion Carnegie Endowment for International Peace. Le nucléaire représente l'unique moyen pour le Pakistan de contrebalancer la supériorité conventionnelle de l'Inde. Pour celle-ci, c'est une arme contre le Pakistan, mais aussi contre la Chine, son autre rival transfrontalier.

La doctrine indienne est connue, c'est celle du «*non first use*», du non-recours en premier, légèrement amendée à partir de 2003, quand New Delhi s'est réservé le droit de l'utiliser en premier en cas d'attaques chimiques ou biologiques. L'Inde prévoit, si elle est attaquée à l'arme nucléaire, des «*représailles massives*» pour anéantir les capacités militaires de l'ennemi.

La doctrine du Pakistan est beaucoup plus floue. Elle n'a jamais été dévoilée officiellement, même si, en 2002, le lieutenant général Khalid Kidwai, alors chef de la division des plans stratégiques de

l'Autorité de commandement nationale, avait défini quatre lignes rouges : une perte territoriale majeure, la destruction d'une grande partie des forces terrestres ou aériennes, l'étranglement économique, la déstabilisation politique ou la subversion interne à grande échelle. La première ligne rouge renvoie à la question du Cachemire, que se disputent les deux rivaux depuis la partition de 1947. La droite et l'extrême droite indiennes continuent de promettre de reprendre par la force la partie administrée par le Pakistan.

«Nation irresponsable»

Pour Emmanuel Nal, auteur d'une étude sur les doctrines nucléaires du Pakistan et de la Corée du Nord, parue dans la Revue Défense Nationale en 2015, «*Islamabad entend cultiver une certaine imprévisibilité stratégique, très vraisemblablement de manière à décupler l'effet dissuasif*».

Depuis le cessez-le-feu, la question du nucléaire est revenue en force entre les deux belligérants qui s'accusent mutuellement de ne pas contrôler leurs armes nu-

cléaires, et réclament une surveillance de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Pour New Delhi, «*le monde entier* doit s'inquiéter que des armes nucléaires soient «aux mains d'une nation incontrôlable et irresponsable», tandis qu'Islandabad demande à l'AIEA d'enquêter sur «des vols répétés et des incidents liés au trafic impliquant du matériel nucléaire et radioactif en Inde», suggérant un marché noir de matériaux sensibles.

En 2019, un groupe d'experts a imaginé les conséquences d'une guerre nucléaire entre l'Inde et le Pakistan en 2025, à partir de l'arsenal des belligérants estimé à 250 armes nucléaires. Dans un article paru dans la revue *Taylor & Francis*, les scientifiques estiment qu'un tel conflit pourrait tuer entre 50 millions et 125 millions de personnes et entraîner des effets durables «avec de nombreuses grandes villes largement détruites et inhabitées, des millions de blessés (...), des infrastructures électriques, de transport et financières en ruine». ■

SOPHIE LANDRIN

Près de Lyon, la chasse au moustique-tigre lancée

Face à la recrudescence de virus tropicaux importés, la région Auvergne-Rhône-Alpes sonne la mobilisation

LYON - correspondant

Confrontées à une recrudescence sans précédent de virus tropicaux importés sur leur territoire, et craignant le déclenchement d'une épidémie autochtone, les autorités sanitaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) lancent une campagne de grande ampleur de traitements et de sensibilisation contre le moustique-tigre, principal vecteur de la dengue, du chikungunya et du Zika, dont le nombre de cas augmente d'année en année. Deuxième région de France la plus touchée, derrière l'Ile-de-France, par les arboviroses, avec 274 cas d'infection détectés en 2024, dont 269 de dengue, la région AURA bascule dans une politique sanitaire offensive. Déjà 68 cas ont été enregistrés en mai.

Mercredi 21 mai, 2 heures du matin, dans la banlieue de Lyon. Un pick-up blanc roule à faible allure rue de Montélier, non loin du quartier des Minguettes, à Vénissieux (Rhône). À bord, Romain Vernet, 34 ans, et son collègue Lionel Sartini, 60 ans, agents de l'entente interdépartementale de démoustication, l'établissement public chargé de traquer le moustique-tigre pour les collectivités, ont une mission : répandre un insecticide antimoustique, autour du domicile d'une femme, qui, de retour de voyage, a déclaré des symptômes du chikungunya. «Nous n'avions encore jamais effectué de sortie en mai. C'est la première fois que nous démarrons aussi tôt», témoigne Romain Vernet.

Arbovirose à La Réunion

Ce cas a été signalé par un médecin généraliste, alors que la femme se plaignait de fièvre et de courbatures prononcées. Elle revenait d'un voyage à La Réunion, où une épidémie d'arbovirose sévit actuellement. Alertée, l'agence régionale de santé (ARS) a déclenché une enquête, afin d'examiner les habitudes quotidiennes de la patiente. Objectif : répertorier tous les lieux qu'elle a pu fréquenter pendant plus de vingt minutes, depuis son retour de voyage, puis se rendre sur place pour déceler la présence du moustique-tigre. «Tout part de la rapidité et de la qualité du signalement. Nous devons vite cerner les

Depuis début mai, 37 cas de chikungunya et 31 de dengue ont été recensés en Auvergne-Rhône-Alpes, un record

lieux de transmission potentiels. L'enjeu est de casser la chaîne épidémique le plus tôt possible», explique Aymeric Bogey, directeur de la santé publique de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Affaiblie et fiévreuse, l'habitante de Vénissieux n'a pas quitté son domicile depuis quinze jours. «Ce cas de figure est le plus simple pour nous. Nous traçons un périmètre de 150 mètres autour de son domicile, ce qui correspond à la distance maximale de vol d'un moustique-tigre. Si elle s'était rendue dans un magasin ou au travail, et si la présence du moustique y avait été détectée, nous aurions répété le traitement dans chaque lieu», explique Romain Vernet.

L'opération se déroule en pleine nuit, pour éviter le contact direct du produit avec la population. Après un tour de reconnaissance, qui a permis d'éloigner un groupe discutant sur un parking, et d'interrompre les ébats d'un couple dans une voiture aux fenêtres ouvertes, l'équipe vérifie l'humidité de l'air et la vitesse du vent, puis ferme les vitres et coupe l'aération. Les agents démarrent le pulvérisateur à canon posé sur le plateau du pick-up.

Mélangé dans une cuve en aluminium d'une capacité maximale de 75 litres, le produit de type deltaméthrine, ciblant uniquement les diptères, est propulsé à l'arrière par six tuyaux flexibles. Le pick-up avance à la vitesse de dix kilomètres par heure, en suivant un itinéraire tortueux. «On ne doit pas traverser le nuage qu'on laisse derrière nous. Nous restons scrupuleusement dans le périmètre. Nous stoppons si un piéton apparaît. Les gouttelettes mettent une demi-heure à se déposer», précise Romain Vernet, en suivant les flèches de son plan. L'insecticide fait l'effet d'un brouillard dans le halo des



Un moustique-tigre sur une feuille de lierre, à Lyon, le 22 juillet 2023. ROMAIN COSTASECA/HANS LUCAS

lampadaires. A 3 heures, l'opération se répète, cette fois près du centre de Chassieu, dans un secteur composé de pavillons, autour du domicile d'une autre personne, elle aussi atteinte de chikungunya.

Depuis le début du mois de mai, 37 cas de chikungunya et 31 de dengue ont été recensés en Auvergne-Rhône-Alpes, un record. La démographie dynamique de la région

explique la hausse constante des cas d'arboviroses depuis dix ans. Il s'agit le plus souvent de virus importés par des voyageurs de retour de La Réunion ou des Antilles.

«Le moustique-tigre est le principal vecteur de ces maladies. Si une personne infectée est piquée après son retour, le moustique transporte le virus et peut le transmettre à chaque personne qu'il pique. L'épidé-

mie risque alors de démarrer à grande vitesse», insiste Elise Brotet, épidémiologiste pour Santé publique France. Les autorités veulent absolument éviter le passage d'un cas importé à un cas autochtone, d'où la chasse au moustique.

Deux cas de dengue transmis localement ont été identifiés dans le département de la Drôme en 2024, et un autre en 2019, à Ca-

luire, près de Lyon. A chaque fois, l'épidémie a été évitée. Plus de 12 % des 274 cas de maladies importées en 2024 ont donné lieu à des hospitalisations. Si une épidémie locale se déclenait, le système de santé pourrait être rapidement dépassé, dans des proportions proches de celles du Covid-19, selon les prévisions de l'ARS.

«Une action collective»

Favorisée par le réchauffement climatique, la présence de l'insecte est désormais avérée dans 1192 communes réparties dans les douze départements de la région, ce qui concerne 30 % des communes et 75 % de la population. Le nombre de communes touchées augmente d'une centaine chaque année. «La lutte efficace contre la prolifération du moustique-tigre passe forcément par une action collective et intégrée», résume Hugo Plan, directeur marketing de Biogents, société siège à Ecully, près de Lyon, et spécialiste du piège à moustiques-tigres pour collectivités et particuliers, vendu à 200 000 exemplaires depuis 2019.

«La demande est très forte. La zone monte progressivement vers le nord: 78 départements sont actuellement concernés», relève Hugo Plan. Les autorités insistent sur les gestes indispensables pour limiter la prolifération à proximité des lieux habités : ranger, vider ou couvrir tous les contenants d'eau stagnante possible : vases, pots, coupelles, réservoirs, bâches, jeux, pneus, brouettes... Autant de lieux de ponte qui font exploser les populations, sachant qu'une femelle produit quatre à six cycles de ponte d'une centaine d'œufs durant son mois de vie.

«Ce n'est pas toujours simple de faire comprendre aux gens que cette petite bête peut entraîner des effets très néfastes. Ils se plaignent de ses nuisances», constate Jean Boyer, président des jardins ouvriers de Villeurbanne. Depuis sept ans, les jardiniers du Clos Jacquot voient le moustique-tigre envahir les dix parcelles situées le long du ruisseau de la Rize. Leur présence augmente et la durée aussi, de mai à septembre. «Le soir, à partir de 17 h 30, on se fait attaquer. Les piqûres en famille, c'est fini», déplore Jean Boyer. ■

RICHARD SCHITTLY

Pollution plastique : le poids exorbitant du secteur agroalimentaire

Une expertise scientifique collective estime que 20 % des plastiques consommés en France seraient destinés à l'agriculture et à l'alimentation

Pour rendre compte de l'ampleur de la pollution plastique, les experts convoquaient souvent jusqu'ici l'image choc du camion poubelle qui déverse chaque minute sa cargaison de déchets plastiques dans les océans. Ils vont désormais pouvoir transporter le camion dans un champ. «La contamination à l'échelle mondiale des sols agricoles est (...) supérieure à celle des océans et constitue un sujet majeur de préoccupation» : tel est, en effet, l'un des principaux résultats d'une expertise scientifique collective sur les plastiques utilisés dans l'agriculture et pour l'alimentation, présentée vendredi 23 mai.

Pilotée par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et le CNRS, cette expertise inédite a mobilisé une trentaine de chercheurs français et européens de différentes disciplines (toxicologie, économie...), qui ont analysé plus de 4500 publications académiques et textes législatifs ou réglementaires. Elle avait été commandée en 2021 par les ministères de l'agriculture, de l'alimentation

et de la transition écologique, ainsi que par l'Agence de la transition écologique (Ademe), pour dresser un état des connaissances sur les usages et les impacts sur l'environnement et la santé des plastiques utilisés dans le système agricole et alimentaire. Avec en filigrane cette question : quelle est leur part dans la forte augmentation de la consommation de plastiques et de son corollaire, la pollution plastique ?

Outils de marketing

Selon les estimations issues de l'expertise, 20 % des plastiques consommés en France seraient destinés aux secteurs agricole (200 000 tonnes par an) et alimentaire, et, en grande majorité, pour les emballages des aliments et des boissons (1,3 million de tonnes par an). «C'est une estimation prudente», commente Baptiste Monsaingeon, de l'université de Reims Champagne-Ardenne, un des scientifiques qui ont piloté l'expertise. L'accès à des données consolidées est très compliqué, nous avons souvent dû nous fonder sur les estimations des industriels,

elles-mêmes très approximatives.» L'expertise retrace l'histoire de «l'âge du plastique» ou comment, après la seconde guerre mondiale, tirée par l'alliance des intérêts entre l'industrie de la pétrochimie, de la plasturgie, de l'agroalimentaire, de la grande distribution et de la restauration, en plus d'être des dispositifs de mise sur le marché (bouteille, barquette, film alimentaire, sachet...), les emballages plastiques sont des outils de marketing qui ont permis de façonner une «culture du jetable».

Parallèlement, rappellent les chercheurs, l'Union européenne, à travers la politique agricole commune, a contribué, dès 1962, à l'extension des plastiques dans les exploitations agricoles pour augmenter la production: bâches d'ensilage, films de serre et de paillage, enrubannage... En France, selon les résultats de l'expertise, 73 % des plastiques agricoles sont aujourd'hui utilisés dans les exploitations d'élevages bovins, contre 55 % en Europe, pour conserver les fourrages (maïs et herbe). L'autre part concerne les cultures horticoles (paillages, tunnels de

serre...), à l'instar de la «mer de plastique» des champs de tomates d'Almeria en Espagne. Dans un rapport publié en 2019, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture estimait que l'usage de plastique pour les serres, le paillage et l'ensilage devrait augmenter de 50 % au niveau mondial, pour passer de 6,1 millions de tonnes en 2018 à 9,5 millions de tonnes en 2030.

Usage d'intrants agrochimiques

Il n'existe pas de données exhaustives ou spécifiques sur le recyclage des déchets plastiques issus des usages agricoles, souligne l'expertise. Selon Adivalor, la filière mise en place par les professionnels pour gérer l'ensemble des déchets agricoles, 56 % des déchets plastiques seraient recyclés. Si les plastiques sont recyclables, la plupart ne sont pas recyclés et polluent les sols en se dégradant en microplastiques, rappellent les chercheurs, et «les sols agricoles sont ainsi fortement contaminés». Les estimations évoquent un ordre de grandeur d'environ 1 000 microplastiques par kilo de

sol agricole dans le premier mètre de profondeur, soit seulement trois fois moins qu'un sol urbain.

Les experts ont identifié plusieurs sources de pollution sans pouvoir les hiérarchiser, faute de données disponibles. Aux pratiques du paillage, de l'ensilage et des serres s'ajoutent les tuyaux d'irrigation, qui se dégradent avec le temps, les plastiques d'enrobage des engrangements, des semences et des pesticides, sources directes de microplastiques. L'usage d'intrants agrochimiques, de déchets organiques (compost, digestat, boues, fumier), est également une source de microplastique. L'utilisation de déchets organiques et d'eaux d'irrigation, contaminés en amont des exploitations par le biais d'autres activités humaines, entraîne une contamination supplémentaire. Enfin, les dépôts atmosphériques de microplastiques accentuent encore la pollution.

De par leur présence dans les sols, les microplastiques sont «dangereux pour l'ensemble des organismes des écosystèmes». Ils agissent comme un cheval de Troie, en véhiculant des substances

toxiques. Ils sont constitués de milliers d'additifs aux effets potentiellement néfastes sur la santé. Parmi les plus de 10 000 substances identifiées dans les emballages alimentaires et capables de migrer vers les aliments, on trouve des perturbateurs endocriniens comme les phthalates ou les bisphénols.

«Leur omniprésence dans les écosystèmes continentaux, les organismes vivants et les êtres humains, ainsi que les impacts à toutes les échelles, remettent en question la possibilité même de rendre soutenable l'usage des plastiques en agriculture et pour l'alimentation», conclut l'expertise. Pour Sophie Duquesne, de l'université de Lille, l'une des coordinatrices des travaux, la priorité donnée jusqu'ici au recyclage est «contre-productive» : «Il y a un consensus scientifique autour de l'impératif de la réduction de la consommation de plastique», dit-elle. Ce que Baptiste Monsaingeon résume avec cette formule : «Il faut déplastifier le marché de l'alimentation.» ■

STÉPHANE MANDARD

Mayer-Rossignol se rêve à la tête du PS

Le maire socialiste de Rouen espère détrôner Olivier Faure et « remettre le parti en ordre de marche »

Il court, il court Nicolas Mayer-Rossignol. De Guingamp (Côtes-d'Armor) à Limoges, en passant par Rennes. Train pour Nevers. Un saut à Rouen, la ville dont il est maire. Départ à Perpignan puis Montpellier. Le périple de tout prétendant au congrès du Parti socialiste (PS) : on traverse la France pendant deux mois, à la rencontre des militants pour des débats devant une cinquantaine de personnes, parfois moins. Il court surtout après le premier secrétaire sortant, Olivier Faure, qu'il compte bien vaincre, deux ans après le chaotique congrès de Marseille, en 2023, marqué par des accusations de triche que chacun des deux socialistes se jetait au visage.

Le PS était alors au bord de l'implosion et le maire de Rouen avait fini par concéder la défaite, d'une courte tête, tout en prenant le poste de premier secrétaire délégué. Un titre créé sur mesure, pour apaiser la colère des opposants à Olivier Faure et dont personne ne comprendra vraiment la mission.

Les relations entre les deux hommes ont fini par s'apaiser au fil des mois. Il considère le congrès de Nancy – il se tiendra du 13 au 15 juin – comme « le moment le plus grave de sa vie de militant socialiste » : « Il ne s'agit pas de rejouer Marseille et la controverse sur la Nouvelle Union populaire écologique et sociale. L'enjeu est plus grand. C'est le dernier moment où l'on peut réorienter la gauche, au risque sinon de laisser l'extrême droite l'emporter à l'élection présidentielle [en 2027]. »

L'affaire de Nicolas Mayer-Rossignol a pourtant bien mal démarré dans ce 81^e congrès. Au sein de son courant plusieurs cadres ont espéré l'évincer, misant sur un meilleur cheval pour mener la bataille contre Olivier Faure.

Chef de file de « l'aide de droite »
Le député de l'Eure Philippe Brun, ex-proche du premier secrétaire et figure montante au sein du PS, a tenu la corde un temps, puis ce fut vers le troisième homme de ce congrès, Boris Vallaud, aussi un ancien soutien d'Olivier Faure, que les regards se sont tournés. La présidente de la région Occitanie, Carole Delga, avait joué cette carte, convaincue que Boris Vallaud représentait la solution la plus sûre pour défaire l'actuel premier secrétaire, avant d'y renoncer. « Certains ont sous-estimé mon leadership mais je l'ai prouvé, tout comme j'ai démontré ma détermination et mon courage », admet Nicolas Mayer-Rossignol à l'évocation de ces grandes



Le maire socialiste de Rouen, Nicolas Mayer-Rossignol, à Dunkerque (Nord), le 1^{er} mai. AIMÉE THIRION POUR « LE MONDE »

manœuvres de congrès. L'homme de 48 ans s'est imposé tant bien que mal à la tête d'une coalition « anti-Faure » avec, à ses côtés, les maires Hélène Geoffroy (Vaulx-en-Velin), Michaël Delafosse (Montpellier), Karim Bouamrane (Saint-Ouen), Anne HIDALGO (Paris) et Carole Delga. Jeudi 22 mai, à quelques jours du vote des militants, il a aussi reçu le soutien de l'ancien premier ministre Lionel Jospin.

Cette alliance a valu à l'édile de Rouen d'être qualifié par bon nombre de soutiens d'Olivier Faure de chef de file de « l'aile droite » du PS, tendance François Hollande. De quoi agacer cet ancien défenseur du non au traité constitutionnel européen en 2005, passé ensuite par La Forge, le think tank de Benoît Hamon et Noël Mamère, créé en 2007. « Tout cela me fait bien

rire. Des trois candidats au congrès, je suis le seul à n'avoir jamais travaillé avec Hollande », rappelle-t-il.

L'attelage qu'il mène n'a qu'un mot d'ordre : l'affirmation sociale. Il s'érige contre la stratégie d'Olivier Faure de mettre en place « un processus de primaire » de la gauche, allant « de François Ruffin à Raphaël Glucksmann » pour désigner un candidat commun à gauche à l'élection présidentielle. « On discute de primaires qui iraient de Philippe Poutou à François Hollande pendant des soirées entières, mais tout ça n'intéresse que les ambitieux qui n'ont pas l'humilité d'observer que la gauche tout entière n'est qu'à 30 %, s'agace Nicolas Mayer-Rossignol. Or, à huit mois des municipales, le PS n'a aucun programme. Rien ! Pourriez le parti qui souhaite diriger le pays, ce n'est pas normal. »

Le maire de Rouen s'est imposé tant bien que mal à la tête d'une coalition « anti-Faure »

Cap sur les municipales de 2026 avant toute chose. C'est d'ailleurs le sens de la feuille de route qu'il a présentée à quelques jours du premier tour du congrès, qui se tient mardi 27 mai. Les « cent premiers jours » de son action en tant que premier secrétaire consisteraient à « remettre le parti en ordre de marche » ; « Pas de commune sans candidature socialiste » ; un « laboratoire des territoires », qui se nourrit du travail des élus locaux et qui est

censé irriguer un programme à vocation municipale et présidentielle ensuite ; ou encore une « école de l'engagement » pour former les militants.

« J'ai du mal à suivre »

Si le clan de Nicolas Mayer-Rossignol parle d'une même voix sur la question du renouvellement programmatique, c'est sur la stratégie vis-à-vis du reste de la gauche qu'il diverge. Les mêmes qui ont soutenu l'accord du Nouveau Front populaire à l'été 2024, lors des législatives anticipées, affirment désormais qu'il n'y aura plus aucune union électorale avec La France insoumise (LFI) de Jean-Luc Mélenchon aux municipales, ni même en cas de législatives anticipées.

Mais le principal adversaire d'Olivier Faure adapte parfois sa musique. Il assure tantôt qu'il ne pourrait y avoir d'alliance « avec

la direction "insoumise" » – la nuance est de taille – tantôt qu'il pourrait y avoir des désistements au second tour pour un candidat LFI en cas de risque trop élevé d'élection d'un candidat du Rassemblement national (RN).

« J'ai du mal à suivre Nicolas sur ce sujet, se désole Rémi Branco, l'un des bras droits de Boris Vallaud dans le congrès. Il y a beaucoup de villes en France où il faudra se rassembler face au danger RN ! A Perpignan, la gauche doit-elle partir divisée contre [le maire sortant] Louis Aliot dès le premier tour ? Et à Hénin-Beaumont [Pas-de-Calais] ? » Une question stratégique que Nicolas Mayer-Rossignol préfère retourner à son avantage : « Les "insoumis" veulent-ils se rassembler derrière nous ? Non et ils l'assument. Pourquoi s'évertuer à leur courir après ? » ■

OLIVIER PÉROU

Bruno Retailleau place ses proches à la direction des Républicains

Le président du parti dit pourtant avoir proposé la vice-présidence à son ex-adversaire, Laurent Wauquiez. L'entourage de ce dernier dément

Il avait promis de ne pas procrastiner. Trois jours après son élection comme président du parti Les Républicains (LR), Bruno Retailleau dévoilait, mercredi 21 mai, au *Parisien*, la nouvelle direction de la formation. « Une équipe opérationnelle et restreinte », explique le ministre de l'intérieur, qui attribuera dans un second temps, après consultation, les vice-présidences, les postes de secrétaires nationaux et les sièges au bureau politique et à la commission nationale d'investiture.

Comme annoncé, Bruno Retailleau a décidé de s'entourer de proches. L'eurodéputé François-Xavier Bellamy s'est vu confier la vice-présidence déléguée. En cas de démission ou d'empêchement

du président, c'est à lui que reviendra la régence. Directeur de la campagne victorieuse, Othman Nasrou remplace Annie Genevard comme secrétaire général. La ministre de l'agriculture garde un rôle important puisqu'elle prend la présidence de la commission nationale d'investiture, poste alors occupé par Michèle Tabarot – la députée des Alpes-Maritimes avait soutenu Laurent Wauquiez pendant la campagne.

Cette première liste est un mauvais signal pour l'équipe du candidat vaincu. Mais le cas Tabarot n'était pas le principal motif d'irritation dans le clan Wauquiez. Au *Parisien*, Bruno Retailleau assure avoir proposé le poste de vice-président au député de la Haute-Loire

et avoir essuyé un refus : « Ce que je comprends, c'est qu'il préfère se concentrer sur sa fonction de président du groupe à l'Assemblée nationale ». Une version démentie par l'entourage de Laurent Wauquiez auprès du *Monde* : « C'est faux. Rien ne lui a été proposé. Tout cela crée de la mousse pour rien. »

Soulagement

Trois mois de campagne laissent des traces, même si le nouveau président répète depuis dimanche soir, fort de sa large victoire (74,3 %), sa volonté de réunir tout le parti pour le remettre en ordre de marche. « L'ambiance est plutôt au soulagement », assure François-Xavier Bellamy. On nous avait tellement promis une campagne sau-

vage avec une guerre totale. Il y a eu des divergences, mais rien qui ne rend impossible la réconciliation dès le lendemain. » Bruno Retailleau assure d'ailleurs que Laurent Wauquiez « sera associé dans toutes les instances dirigeantes ». Mais dans cet organigramme restreint, les proches de ce dernier sont rares en dehors de la députée du Jura Justine Gruet et du maire de Valence, Nicolas Daragon, nommés secrétaires généraux adjoints. Au même poste, la promotion de Kristell Niasme est symbolique. En février, cette élue de terrain remportait la mairie de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne) aux dépens de l'« insoumis » Louis Boyard. Une victoire érigée en symbole depuis par un

Bruno Retailleau qui entend combattre la « gauche melenchonisée ». Autrefois très critique du sénateur vendéen, Pierre-Henri Dumont (ex-député du Pas-de-Calais) complète la liste des secrétaires généraux adjoints avec l'élue de Lyon Béatrice de Montille, une proche du maire de Cannes (Alpes-Maritimes), David Lisonard.

Présidente de la puissante fédération de Paris, la sénatrice de Paris Agnès Evrard a été désignée porte-parole. Elle sera épaulée par la sénatrice des Alpes-Maritimes Alexandra Borchio Fontimp et le vice-président de la région Normandie Jonas Haddad. Les trois ont soutenu Bruno Retailleau pendant la campagne. Trésorier du parti depuis dix ans, Daniel Fas-

ALEXANDRE PEDRO

Dans le Cher, le combat pour une maternité en sursis

A Saint-Amand-Montrond, salariés et élus se mobilisent pour préserver l'unité périnatale qui réalise moins de 250 accouchements par an

REPORTAGE

SAINTE-AMAND-MONTROND (CHER) - envoyée spéciale

Les longs couloirs aux teintes saumon et bleu ciel sont complètement silencieux. Pas de pleurs ni de cris. Aucun va-et-vient de blouses blanches. En ce lendemain de week-end de mai, la maternité de Saint-Amand-Montrond, sous-préfecture du Cher de quelque 9 500 habitants, semble comme assoupie. La salle de travail est déserte, tout comme la salle d'accouchement. Sur les murs, les portraits des nouveau-nés s'alignent pour rappeler au visiteur la destination des locaux. Pourtant, les 15 chambres sont toutes inoccupées et les berceaux vides : le dernier nouveau-né est sorti voici trois jours.

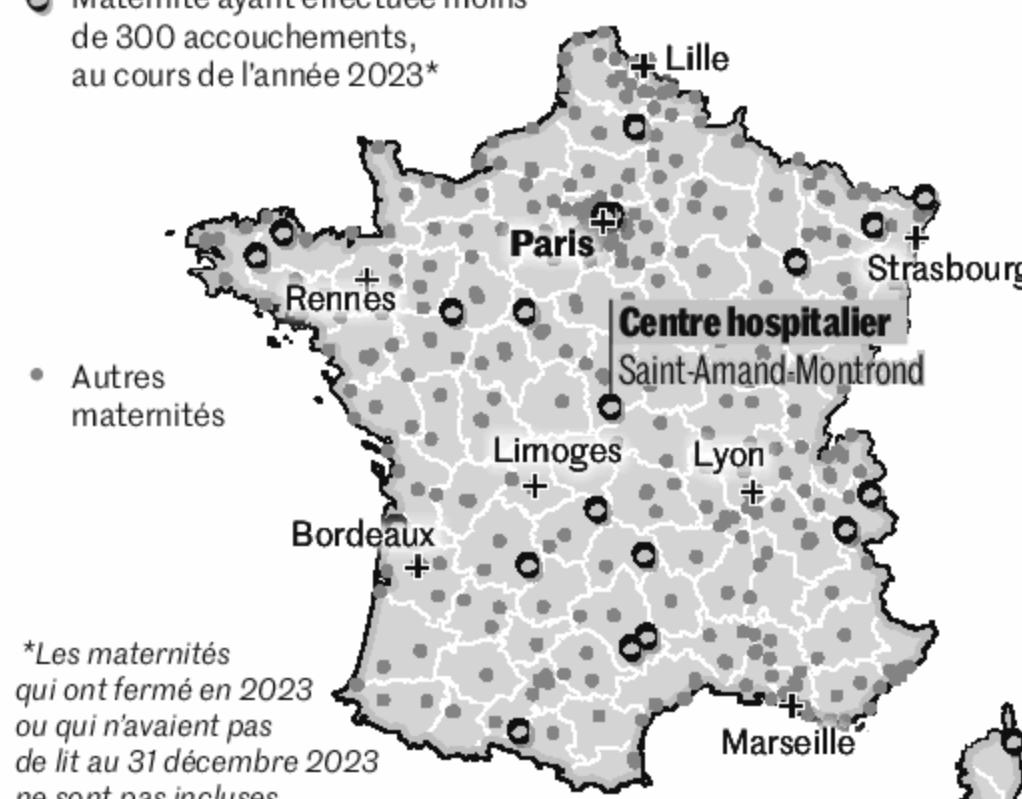
Comme dans tout le département du Cher, l'établissement public voit son nombre d'accouchements baisser dangereusement depuis deux ans. De 304 en 2022,

ils sont passés à 256 en 2023 et à 242 en 2024. Soit sous le seuil de 300 fixé par la réglementation, en dessous duquel les structures doivent fermer. L'année 2025 n'a pas non plus démarré très fort : fin avril, l'établissement comptabilisait 73 naissances. A l'instar de 23 autres de type 1 (qui n'effectuent que des soins obstétriques), cette maternité du sud du département est en sursis.

Avec ses grandes chambres lumineuses, agrémentées d'un coin nurserie individuel et d'un canapé pour l'accompagnant, ses salles d'examen avec le matériel nécessaire, la maternité a pourtant bonne réputation. L'équipe, qui compte un gynécologue et sept sages-femmes à temps plein, a aussi réussi à se stabiliser après une année 2023 où les arrêts maladie avaient donné des sueurs froides à la direction de l'hôpital. Des vacataires viennent la compléter en cas d'absence, et l'anesthésiste de la clinique privée mitoyenne y intervient régulièrement.

23 maternités sous le seuil des 300 accouchements par an

• Maternité ayant effectué moins de 300 accouchements, au cours de l'année 2023*



Infographie Le Monde

Sources : Statistique annuelle des établissements de santé ; DREES



Un examen pédiatrique et la salle d'accouchement, à la maternité de Saint-Amand-Montrond, le 19 mai. FLORENCE BROCHIOIRE POUR «LE MONDE»

Alors, face au faible taux de naissance par semaine, le personnel a une réponse unanime : «au moins ici, on n'est pas une usine à bébés», en référence aux gros établissements de la région parfois débordés par l'afflux de parturientes et le manque de lits. «C'est familial. On a souvent des patientes qui sont déjà venues ou dont la sœur a accouché à Saint-Amand», assure Tifanie Amichaud, jeune sage-femme de 31 ans.

Mission de service public

Les rares mères rencontrées, venues pour des soins post'accouchement, louent toutes leur séjour «cocooning» dans l'hôpital. «Quand je compare avec la naissance de mon aînée à Montluçon [Allier] où j'ai dû sortir au bout de trois jours, cela n'a rien à voir ! Les agents ne sont pas stressés et on n'a pas l'impression de déranger quand on les appelle», remarque Sandy Bailleul, jeune vendeuse de 33 ans qui a mis au monde un petit garçon en mars. Beaucoup soulignent l'éloignement des autres hôpitaux : la peur d'une délivrance sans aide médicale sur le trajet vers Bourges ou Montluçon, distantes de quarante-cinq minutes en voiture, revient comme un leitmotiv.

La direction, elle, insiste sur la mission de service public remplie par l'hôpital et son unité obstétrique dans le désert médical dans lequel se situe la commune : «Le dernier cabinet gynéco a fermé fin 2024. On reste les seuls avec cette compétence dans un rayon de 50 kilomètres à la ronde. Si notre maternité ferme, cela augmente-

rait le risque de complications avant l'accouchement et le nombre d'accidents», souligne le directeur de l'unité, Moulay-Ahmed Mansouri.

Il n'empêche : au regard du petit nombre d'actes réalisés, l'établissement est sur la sellette depuis quelques années. La Cour des comptes avait, dans un rapport en mai 2024, pointé le centre obstétrique comme «dérogé[ant] au seuil minimal» fixé en 1998 pour «des exigences de qualité et de sécurité des soins, d'habitudes de pratiques professionnelles et de niveau de formation».

Prudent, le dernier plan régional de santé 2023-2028 a ainsi inscrit «la volonté de maintenir l'offre existante», en affichant un objectif de «trois unités obstétriques minimum, quatre maximum». Un langage administratif maladroit qui cache mal une interrogation sur la pertinence du maintien d'une maternité sur les quatre existant dans le département, sans trancher dans l'immédiat. Mais ces quelques mots ont ravivé les inquiétudes des élus sur la pérennité de l'établissement de Saint-Amand. Le sénateur (Les Républicains, LR) du Cher Rémy Pointereau, qui, en janvier, avait interpellé le gouvernement à ce sujet, confie : «Il faut arrêter de vider nos territoires, déjà touchés par le chômage et la fermeture des postes ! Après on s'étonne des votes d'extrême droite dans nos campagnes.»

L'argument fait mouche parmi les élus locaux. Le sud du Cher, comme beaucoup de nombreux territoires ruraux, souffre d'une



«Il faut arrêter de vider nos territoires, déjà touchés par le chômage et la fermeture des postes !»

RÉMY POINTEREAU
sénateur (LR) du Cher

désertification des services publics qui creuse la distance entre la représentation politique et les électeurs, laissant le Rassemblement national gagner toujours plus de terrain : au premier tour des élections législatives de 2024, il a viré en tête à Saint-Amand-Montrond.

«Ici, la trésorerie a fermé, tout comme la caisse d'allocations familiales. On a perdu une classe en 2024 et un bureau de poste est menacé. Il ne nous reste qu'un médecins généraliste pour 10 580 habitants. Ce n'est pas possible qu'on nous enlève la maternité !», argue le maire, Emmanuel Riote (ex-LR). Pour lui, la fermeture de l'unité de Saint-Amand serait un signe de déclin supplémentaire.

Deux députés du Cher, Loïc Kervan (Horizons) et Nicolas Sansu (Parti communiste français), ont également écrit au ministère de la santé pour réclamer des garanties de maintien. «Je ne m'imagine pas une situation où nous n'aurions pas de maternité, au regard de la situation géographique. Avons-nous encore le droit de naître à la

campagne, d'aller à l'école et de vivre tout simplement ?», assène le député du camp présidentiel. «Cela fait des années que le Cher est menacé d'une fermeture. Mais, dans notre département, le maintien est une question de sécurité : la surmortalité infantile vient aussi de la précarité des gens et du faible suivi quand les soins sont éloignés», ajoute le communiste.

Les élections municipales de 2026 approchant, les élus jurent qu'ils feront tout pour sauver leur maternité. Les années 2000, qui ont vu se succéder les cessations d'activité de maternité sur la seule logique du nombre de naissances, sans réflexion sur leur impact sur les territoires, ont traumatisé plus d'un maire. Le moratoire voté jeudi 15 mai en première lecture à l'Assemblée nationale prévoit que, dans les trois ans qui viennent, «aucune activité d'obstétrique ne peut voir son autorisation retirée ou remise en cause», est tombé à point nommé. Mais tous savent que ce n'est qu'un sursis : le texte précise qu'aucune fermeture ne doit avoir lieu «sauf en cas d'urgence tenant à la sécurité des patients».

«Personnel peu nombreux»
A l'agence régionale de santé (ARS) du Centre-Val de Loire, on se dit conscient de la panique que provoque toute menace sur un établissement hospitalier en milieu rural. La prudence est donc de mise, mais la philosophie reste identique : «Nous ne fermerons pas Saint-Amand sauf s'il y a un problème de sécurité, déclare Clara de Bort, sa directrice générale. Nous sommes très vigilants et préoccupés par cette maternité car nous savons combien elle est vulnérable tant son personnel est peu nombreux.» Les autorités sanitaires s'inquiètent de la précarité des effectifs tout juste en nombre suffisant pour assurer les soins vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept. «Personne ne peut garantir que cela continuera comme cela avec des bouts de ficelle», glisse un responsable.

Le débat tourne désormais au dialogue de sourds : les services de santé attendent de voir si la maternité est mise en danger par des personnels éprouvés ; les élus et personnels attendent un réinvestissement en postes et matériel pour assurer une permanence des soins. Le 23 avril, une circulaire du premier ministre a été adressée aux ARS, leur enjoignant d'«encourag[er] (...) la restructuration de l'offre sanitaire et médico-sociale, au regard des objectifs de pertinence, de qualité et de sécurité des soins». «On est tranquille pour l'instant, mais cela ne sent pas bon», confie un syndicaliste de l'hôpital. ■

SYLVIA ZAPPI

Le lien entre mortalité infantile et fermeture de petites structures contesté

UN «RACCOURCI», un «contresens absolu», un «mensonge»... Adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale, le 15 mai, la proposition de loi défendant un moratoire de trois ans sur les fermetures de maternités – fermetures accusées de contribuer à la hausse de la mortalité infantile – n'en finit pas de faire réagir, dans le monde médical. Le texte, porté par le député (Parti di Nazione Corsa, autonomiste) de Corse-du-Sud Paul-André Colombani, a rouvert le débat autour de l'existence des petites maternités, à l'heure où la France s'illustre par de mauvais résultats sur le terrain de la santé périnatale – le taux de mortalité infantile (entre 0 et 1 an) a atteint 4,1 % en 2024, selon l'Insee, reléguant la France au 23^e rang des 27 Etats de l'Union européenne.

Mais, dans les rangs des médecins, le lien ainsi dressé entre mortalité infantile et fermeture des petites maternités n'a pas lieu d'être, conteste-t-on dans les rangs de la Société française de médecine périnatale, ou encore dans ceux de néonatalogie et de pédiatrie. Même avertissement de la part du syndicat des gynécologues-obstétriciens.

«Il n'existe aucune étude démontrant un lien entre proximité géographique et sécurité», écrite le professeur de pédiatrie Jean-Christophe Rozé, président de la Société française de néonatalogie. Si certains députés ont mis en avant des chiffres faisant ce lien, tel celui d'un risque de mort néonatale multiplié par deux quand le trajet jusqu'à la maternité est de plus de quarante-cinq minutes, le médecin balaye l'assertion, qui fait référence à une étude menée en Bourgogne en 2013, contredite par la suite par une autre étude menée, elle, à l'échelle nationale, ayant abouti au résultat inverse. «D'un point de vue médical, rien ne dit qu'il faut une maternité à trente minutes ou quarante-cinq minutes», ajoute-t-il.

«Consensus médical»

Tous les professionnels de santé sollicités le disent : la Suède et la Finlande, qui ont les taux de mortalité les plus bas d'Europe, ont connu une réduction bien plus drastique du nombre de maternités. En France, les décrets d'autorisation de l'activité périnatale n'ont pas été revus depuis... 1998, et la réécriture de la

carte hospitalière a eu lieu largement par défaut, les fermetures intervenant dans les cas où la ressource médicale s'est tarie au point d'empêcher son maintien, ou dans le secteur privé, en raison d'une activité déficitaire.

Académie de médecine en 2023, Cour des comptes et mission sénatoriale en 2024... Ces dernières années, les rapports s'accumulent pour appeler à revoir l'offre de soins périnatale et à fermer les plus petites structures, en appliquant des seuils gages de sécurité, en premier lieu celui des 300 accouchements par an – soit le seuil fixé par la réglementation, les structures demeurant en deçà n'étant maintenues que par un statut dérogatoire –, voire celui de 1 000 accouchements minimum préconisé par d'autres.

Une petite maternité est-elle dangereuse ? «Il n'y a pas de preuve absolue ou de seuil d'accouchement minimal défini scientifiquement, nuance M. Rozé. Mais il y a un consensus médical pour dire que les maternités sont dangereuses quand celles-ci n'ont pas une équipe de professionnels stable.» Ce qui est le cas de nombreux petits établissements, qui fon-

ctionnent souvent grâce à des médecins intérimaires, relate-t-il.

Pour Agnès Linglart, présidente de la Société française de pédiatrie, il faut arrêter les faux-semblants : «Nous serions tous en faveur du maintien de l'offre de soins partout, s'il y avait suffisamment de professionnels, des équipes stables... mais il y a un principe de réalité. Il est un facteur clairement associé à la baisse de la mortalité, et c'est celui de l'amélioration de la qualité des soins, qui passe par la présence d'un service de néonatalogie [40 % des maternités françaises n'en ont pas], de sages-femmes ayant un temps suffisant auprès de chaque patiente, d'un système de transport efficace.»

Pour Bertrand de Rochambeau, à la tête du Syndicat national des gynécologues-obstétriciens de France, le texte législatif paraît ainsi «purement électoraliste». «Il faut restructurer notre système de soins, avec une offre de suivi en proximité, et une offre un peu plus distante de maternités avec une salle d'accouchement, défend-il. En maintenant l'offre en l'état, la situation ne peut que continuer de se dégrader.» ■

CAMILLE STROMBONI

«Aujourd’hui, on peut parler de narcocriminalité»

Christian Sainte, patron de la police judiciaire, reconnaît que le profil de Mohamed Amra a été sous-estimé

ENTRETIEN

Un an après l'évasion du narcotrafiquant Mohamed Amra, le directeur national de la police judiciaire, Christian Sainte, revient sur les dernières évolutions du crime organisé. Plus riche, plus violent et rompu à l'utilisation des derniers outils numériques pour agir dans la clandestinité.

Ces douze derniers mois, depuis l'assaut d'Icarville (Eure) du 14 mai 2024, marquent une prise de conscience dans le débat public de la menace du crime organisé. Était-ce aussi, pour les services de police, une année charnière ?

L'année 2024 n'est pas une surprise du point de vue policier. Les trafics de stupéfiants, et les trafics d'armes afférents, prospèrent depuis des années, avec désormais une forme de criminalité violente, une montée des règlements de comptes et une intégration des organisations criminelles dans l'économie légale. La nouveauté, c'est la prise de conscience au niveau politique de la menace que représentent ces organisations. L'évasion de Mohamed Amra a constitué un électrochoc. L'année 2024, avec la proposition de loi sur le narcotrafic, est effectivement une bascule dans l'écoute que portent les politiques sur l'analyse que nous faisons de l'évolution de la criminalité organisée, dont nous constatons la montée en puissance depuis quelques années.

Cela signifie-t-il que, les années précédentes, cette menace avait été sous-estimée par les décideurs politiques ?

Dire les choses ainsi serait injuste. La préoccupation politique, valable et tout à fait légitime, portait sur la sécurité quotidienne, face à des trafics de stupéfiants qui déséquilibrent des quartiers. L'un des facteurs qui a changé la donne, ce sont les règlements de comptes plus nombreux, moins «professionnels», parfois réalisés en pleine journée, dont plusieurs ont fait des victimes collatérales. C'est le révélateur d'une réalité nouvelle: les groupes criminels organisés emploient une violence exacerbée qui peut toucher tout le monde. Ce qui n'était pas le cas auparavant.

Quels enseignements tirez-vous de l'affaire Amra ?

Avant toute chose, le profil de Mohamed Amra n'est pas identifi-



Christian Sainte, directeur national de la police judiciaire, dans son bureau, à Nanterre, le 7 mars 2024. JOËL SAGET/AFP

«Les messageries instantanées sont le vecteur technologique de la criminalité organisée»

fié au départ comme étant dans le très haut du spectre. Si cela avait été le cas, il aurait probablement fait l'objet d'un traitement différent. Mais cette affaire apporte d'autres enseignements. D'abord, elle confirme la capacité des malfaiteurs incarcérés à poursuivre leurs activités depuis la détention, mais révèle la possibilité d'organiser – et de réussir – son évasion.

Ensuite, la sauvagerie de l'attaque est particulièrement marquante. D'autant que pour «sortir» le narcotrafiquant, il n'y avait aucune nécessité de tirer sur le personnel pour les abattre. Cette attitude m'a fait penser aux équipes de criminels qui font face à des adversaires où l'on «flingue» de toute façon. C'est la première fois

qu'on voit quelque chose comme ça. Enfin, un autre enseignement découle de la maîtrise parfaite des outils numériques que ces individus utilisent. Cela nous a rendu l'enquête compliquée, nous confrontant à des investigations très techniques, qui nous ont permis d'identifier d'abord ses complices. C'est une génération qui maîtrise parfaitement les précautions numériques et qui ne commet pas, ou très peu, d'erreurs. Très clairement, les messageries instantanées sont le vecteur technologique de la criminalité organisée. Nous attendons que la législation puisse encore évoluer sur ces plans-là. On en a besoin.

Comment caractériser son réseau de complicités ?

L'envergure de l'équipe avec laquelle il est associé, la «Black Manjak Family», a une dimension que nous ignorions complètement. L'undes objets de l'enquête, et c'est aussi pour cette raison que ça a pris du temps, fut de reconstituer toute cette toile d'araignée – il y a quand même une quarantaine d'interpellations. C'est un réseau d'envergure, avec une cohésion du groupe, des liens de confiance très

forts. Mais aussi un cloisonnement important de la part de Mohamed Amra: en fonction de ses interlocuteurs, il n'est pas sur les mêmes problématiques. Cela signifie qu'il faut qu'on pousse davantage nos investigations pour mieux détecter les profils criminels, avec une vision globale, sur l'ensemble du pays. Evidemment, les trafics et les règlements de comptes sont très ancrés sur les territoires, mais on ne peut plus raisonner en termes de proximité géographique. C'est aussi pour cela qu'a été mis en place l'état-major interministériel de lutte contre la criminalité organisée, en décloisonnant les services.

Parmi ces groupes criminels puissants figure la DZ Mafia, à Marseille. Quelle est l'ampleur de son développement au niveau national ?

La DZ Mafia a commencé à faire parler d'elle dans son conflit territorial avec le clan Yoda – qu'elle a remporté. C'est un agrégat de plusieurs groupes criminels, une espèce de «franchise», où apparaissent deux tendances naturelles. La première, c'est une expansion géographique: une fois que vous

avez récupéré les cités marseillaises, il faut aller au-delà vers les départements limitrophes. Donc, on constate un activisme imputable à des individus représentant ses intérêts, où se réclamant de ce label pour «en imposer», en quelque sorte, dans le Gard, le Vaucluse, le Var, la Drôme...

Mais maintenant, avec les boucles criminelles qui existent sur les messageries, les organisations comme la DZ ont aussi la capacité de nouer des alliances avec des équipes qui sont à plus de 500 kilomètres. Et cela ne doit pas nous écarter de l'idée que peuvent exister d'autres organisations qui peuvent devenir aussi puissantes.

Certains groupes criminels poursuivent d'autres objectifs, comme les enlèvements ciblant des magnats des cryptomonnaies. S'agit-il d'organisations également impliquées dans les trafics de stupéfiants ?

Aujourd'hui, on ne fait pas le lien, mais peut-être que dans quelque temps on pourra l'affiner. En matière d'analyse, il faut savoir revenir à des fondamentaux: le malfaiteur va naturellement chercher l'argent là où il se trouve, d'où

«On se retrouve avec toute une kyrielle d'activités criminelles en lien avec les trafics»

les séquestrations à domicile. Le principe même du braquage pour aller chercher le tiroir-caisse, cela a été longtemps un marqueur. Si le nombre de braquages de banques a baissé, les malfaiteurs vont chercher l'argent où il est: les richesses dues aux cryptomonnaies entraînent donc de nouvelles cibles. D'autant que les réseaux sociaux révèlent énormément d'informations personnelles. Ces affaires symbolisent ce recours à une violence extrême et immédiate, caractéristique de l'évolution de la criminalité organisée.

La sémantique a fortement évolué ces derniers mois, avec l'emploi de termes comme «mexicanisation» et «narcoterrorisme», mais aussi avec un questionnement sur la pertinence de l'utilisation du mot «mafia» en France. Ce vocabulaire vous paraît-il approprié ?

On n'utilise pas, dans les rapports que nous faisons, le vocable «mafia», qui a quand même un sens très précis, puisqu'on parle d'une «couple», d'une table ronde avec des criminels de très haut niveau, des chefs de groupe qui se mettent d'accord. On n'a pas constaté cette réalité sur le territoire national. Nous parlons de groupes criminels ou d'organisations criminelles. Si vous prenez l'exemple de la DZ Mafia, devenue une sorte de label, il s'agit d'organisations qui se sont unies en gardant leur propre segment d'activité, selon une forme de pacte de non-agression. Je ne suis pas dans le déni, je ne me dis pas que ça n'arrivera jamais, moi ça me paraît un peu éloigné. Ensuite, au-delà du «narcotrafic», je pense que l'on peut parler plutôt de «narcocriminalité», parce qu'aujourd'hui il y a tellement d'argent lié aux trafics de stupéfiants qu'on se retrouve avec toute une kyrielle d'activités criminelles en lien avec ces trafics – blanchiment, corruption, trafic d'armes... La «narcocriminalité» a des facettes différentes. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR THOMAS SAINTOURENS

Pédocriminalité sur Telegram : cinquante-cinq hommes interpellés

Des hommes âgés de 25 à 75 ans ont été arrêtés au terme d'une opération d'ampleur coordonnée par l'Office mineurs de la police judiciaire

Un homme d'Eglise, un ambulancier, un professeur de musique, un célibataire de 45 ans qui vit chez sa mère, un grand-père, un fonctionnaire de l'éducation nationale, un militaire, un vendeur de jouets, des chômeurs, des pères de famille... Les 55 suspects interpellés, entre lundi 19 et jeudi 22 mai, à l'occasion d'un vaste coup de filet mené dans tout le pays, n'avaient, a priori, que peu de choses en commun, si ce n'est qu'ils sont tous des hommes et qu'ils sont tous soupçonnés d'appartenir à un sordide réseau de pédocriminalité.

Au terme de dix mois d'enquête, ces 55 hommes âgés de 25 à 75 ans et issus de toutes les strates de la société ont été interpellés dans 42 départements à l'occasion d'une opération de grande ampleur coordonnée par l'Office mineurs de la police judiciaire

(Ofmin). Ils sont soupçonnés d'avoir participé à des groupes sur la messagerie sécurisée Telegram, où s'échangeaient des photos et des vidéos de sévices et de viols perpétrés sur des enfants âgés de moins de 10 ans, et parfois de quelques mois seulement.

Cette vaste opération a pour point de départ une affaire particulièrement abjecte, un dossier pédocriminel d'ampleur qui n'a pas été médiatisé. A l'été 2024, les policiers de l'Ofmin avaient interpellé des individus «extrêmement dangereux et aguerris», qui s'échangeaient et se prétaient des enfants pour abuser d'eux avant de partager les images de leurs crimes sur des chaînes Telegram, explique au *Monde* le commissaire Quentin Bevan, chef du pôle opérationnel de l'Ofmin. Mis en examen, ces hommes encourrent la réclusion criminelle à perpétuité.

Et c'est en s'infiltrant dans ces boucles Telegram et dans leurs conversations privées, après avoir analysé plus de 80 000 échanges (textes, audios, photos et vidéos), que les enquêteurs de l'Ofmin sont parvenus à identifier les 55 hommes interpellés cette semaine. Chacun était en contact avec au moins un des suspects du dossier de l'été 2024. Ils partageaient avec eux des images de viols et les incitaient parfois à passer à l'acte. Certains se vantaient d'avoir eux-mêmes abusé d'enfants ou racontaient, par exemple, leur envie irrépressible de caresser leur petite fille durant sa sieste.

Manque de coopération
Une minorité d'entre eux a déjà été jugée en comparution immédiate pour «détention, diffusion et consultation de contenus pédopornographiques». Pour

d'autres, également soupçonnés de viols ou d'agressions sexuelles sur mineurs, «les enquêtes seront longues pour matérialiser les faits», précise le commissaire Quentin Bevan.

L'enquête n'aurait sans doute pas pu aboutir en 2024. La messagerie Telegram, qui fonde son modèle sur l'anonymat de ses usagers, refusait jusque-là de répondre aux réquisitions judi-

«On est face à une criminalité de masse qu'il est très difficile d'endiguer»

QUENTIN BEVAN
chef du pôle opérationnel de l'Office mineurs de la PJ

ciales visant à identifier les auteurs d'infractions, qui prospèrent sur son réseau. Lassé par ce manque de coopération, la section cyber du parquet de Paris avait fini par émettre un mandat de recherche, à la demande de l'Ofmin, contre son fondateur, le milliardaire russe Pavel Durov.

Interpellé le 24 août 2024, ce dernier a été mis en examen pour douze chefs d'infraction, parmi lesquels «refus de communiquer, sur demande des autorités habilitées, les informations nécessaires pour la réalisation des interceptions autorisées par la loi» ou encore «complicité de diffusion en bande organisée d'image de mineur présentant un caractère pédopornographique».

Un rappel au sens des responsabilités qui a semblé avoir eu son effet. «Depuis que Pavel Durov a été mis en examen, Telegram ré-

pond aux réquisitions judiciaires», précise au *Monde* une source judiciaire. Pour autant, tempère le commissaire Quentin Bevan, «ils se contentent du minimum syndical, avec des délais beaucoup trop longs et des réponses incomplètes», bien loin de ce que peuvent faire d'autres acteurs du numérique, comme Meta ou Apple.

Créé en septembre 2023, l'Ofmin, premier service de police spécialisé à compétence nationale, a identifié 330 pédocriminels durant l'année 2024. «Mais on est face à une criminalité de masse qu'il est très difficile d'endiguer, et qui s'est étendue avec l'accessibilité des contenus sur Internet», alerte le commissaire, qui constate que cette disponibilité en ligne a entraîné une levée totale des «tabous» et un rajeunissement des auteurs autant que des victimes. ■

SØREN SEELOW

Logement social : l'essor des pensions de famille

Ces structures logent plus de 25 000 personnes en situation précaire, un dispositif plébiscité par les élus

Ca fait tellement de bien de souffler maintenant que je suis là» : ce témoignage d'une habitante a été affiché, avec d'autres, pour la journée portes ouvertes de L'Escale, à Clamart (Hauts-de-Seine), vendredi 23 mai. Il s'agit de mieux faire connaître cette pension de famille, l'une des 1100 fondées depuis 2002 pour loger et accompagner des personnes qui ont, pour la plupart, connu la rue.

Ali (il n'a pas souhaité donner son nom, comme les autres personnes citées par leur prénom), devenu bénévole dans une église voisine, a fait visiter son appartement de 20 mètres carrés, 500 euros de loyer, pour lesquels il touche l'aide personnalisée au logement, à Valérie Létard, la ministre du logement, venue sur place, lundi, lancer la Semaine nationale des pensions de famille. Nordine, 44 ans, ancien livreur chez Deliverto, qui a été expulsé de son logement et a traversé une grave dépression, lui a dit son bonheur de vivre ici : «C'est un havre de paix, et je me sens protégé.» Il peut retrouver les 15 autres habitants dans la salle, la cuisine et le jardin communs. Participer aux cafés, repas collectifs, activités et sorties organisées avec l'hôte de maison et les bénévoles de l'association Habitat et Humanisme, qui a créé cette

structure. Il peut aussi les solliciter pour être aidé dans ses démarches administratives.

«Les pensions de famille sont une réponse humaine et digne, au cœur de la cité et ouvertes sur leur environnement. Elles permettent aux personnes de retrouver leur autonomie et de ne pas être seules.

Nous voulons faire passer le message auprès des élus», a plaidé Valérie Létard. Elle a rappelé que le gouvernement ambitionne de créer 10 000 places sur la période 2023-2027, dans le cadre de son plan Logement d'abord, et que plus de 25 000 existent déjà.

Les habitants s'entraident

Son enthousiasme est partagé : «Les habitants s'entraident sur les choses du quotidien», explique Setha Sy, l'hôte de maison. «Il n'y a jamais eu de problème de voisinage», se félicite le député (Les Républicains, LR) des Hauts-de-Seine Jean-Didier Berger, qui a été maire de Clamart de 2014 – la pension de famille avait été créée deux ans plus tôt, à l'initiative de la commune – jusqu'en janvier.

«Les pensions de famille sont la colonne vertébrale du plan Logement d'abord : les personnes sont locataires de plein droit, à durée indéterminée, on ne leur demande pas de faire leurs preuves et elles sont accompagnées en fonction de

leurs besoins», apprécie France Michel, directrice des missions sociales de la Fondation pour le logement (ex-Fondation Abbé Pierre), qui a participé au financement de quelque 300 pensions de famille, et constate qu'elles sont de plus en plus connues et soutenues.

Pour Camille Destans, directrice Logement accompagné Île-de-France de l'association Cités Caritas, qui ouvrira sa treizième pension dans la région, au Perreux-sur-Marne (Val-de-Marne), en octobre, «le préfet est très moteur : il nous met en lien avec des élus, finance le budget de fonctionnement. On a aussi eu une visite récente d'élus de Sceaux [Hauts-de-Seine], qui avaient entendu parler des pensions par un bailleur social». Permettant de créer une vingtaine de studios à loyers très sociaux sur un petit terrain, le dispositif séduit des communes urbaines aisées qui n'atteignent pas les 20 % à 25 % de logements sociaux requis dans le cadre de la

Le gouvernement ambitionne de créer 10 000 places sur la période 2023-2027

loi «solidarité et renouvellement urbain» (SRU). «Les maires jugent rassurant qu'il y ait des hôtes sur place, qui créent le lien entre les habitants», remarque Carol Poméon, directrice du développement d'Habitat et Humanisme.

Il arrive cependant que des municipalités refusent un projet. Ou peinent à le faire aboutir. Au Vésinet (Yvelines), l'équipe macroniste élue en 2020 a imaginé dès l'année suivante mettre à profit l'un des rares terrains qu'elle possède, situé entre deux écoles. «Il y a eu une très forte opposition,

arguant que la pension de famille allait accueillir des populations mettant à risque les enfants de l'école à proximité», se souvient l'adjointe au maire déléguée à l'urbanisme, Anne Vicq-Appas.

Le bâtiment a été adapté, les vues sur les établissements scolaires voisins ont été modifiées, ce qui n'a pas empêché le permis de construire de faire l'objet d'un recours gracieux d'un voisin, suivi d'un recours contentieux. L'opposition (LR et divers droite) a aussi déposé un recours contre la subvention votée par le conseil municipal. Des actions qui devraient retarder le projet d'une à deux années supplémentaires. Et sa viabilité ne sera plus assurée : le département, qui prévoyait une subvention, a renoncé pour le moment à ses aides au logement, à la suite de la baisse de ses recettes et des dotations de l'Etat.

D'autres collectivités ont fait des choix similaires. La région Île-de-France, qui a participé au finance-

ment de 65 pensions depuis 2015, et leur a alloué 4,8 millions d'euros en 2024, ne prévoit aucune aide cette année. Plusieurs acteurs s'inquiètent surtout que le Fonds national d'aides à la pierre, crucial pour financer les pensions de famille, ne soit plus abondé à compter de 2026. Ils rappellent que les pensions de famille sont du logement social, dont la production diminue, les organismes HLM ayant vu leurs ressources fortement ponctionnées par l'Etat depuis 2018. «Il y a aussi le risque que la perspective des élections municipales, en 2026, freine les élus», selon France Michel.

La Mairie de Paris n'entend pas non plus réduire ses efforts. «Nous avons participé à l'ouverture d'une soixantaine de pensions de familles dans la capitale, et dix-sept autres sont en projets», s'enthousiasme Jacques Baudrier, élu communiste et adjoint d'Anne Hidalgo chargé du logement. ■

CLAIRES ANÉ

Les faibles résultats de la lutte contre les logements vacants

Selon la Cour des comptes, le plan national lancé en 2020 n'a pas pu endiguer la forte progression de la vacance dans le parc privé

L'enjeu n'est pas mince : en pleine crise du logement, et alors qu'il faut éviter l'artificialisation des sols, la lutte contre les logements vacants fait partie des priorités des élus locaux et de l'Etat. Pourtant, dans un rapport publié jeudi 22 mai, la Cour des comptes estime que «les actions publiques entreprises peinent à donner des résultats probants».

La France compte plus de 3 millions de logements vacants, dont 1,2 million sont inoccupés depuis plus de deux ans. Cette vacance dite «structurelle» concerne donc 3,5 % des logements du parc privé, avec de grandes diversités géographiques : sur les territoires «détendus», ce taux peut avoisiner 10 % dans certains départements, contre 1,5 % en moyenne dans les zones «tendues».

La première cause d'inoccupation, note la Cour des comptes, réside dans l'obsolescence des logements, leur qualité et leur confort insuffisants. Viennent ensuite leur localisation dans un bassin de vie à faible tension immobilière et leur proximité avec des lieux de nuisance; puis les successions complexes (conflits entre héritiers, déshérence, biens sans maître...).

Contrainte fiscale inefficace

Pour revitaliser les espaces en difficulté et répondre aux défis posés par la pénurie de logements, le gouvernement a lancé, en 2020, un plan national, afin d'aider les collectivités locales à mieux identifier et comprendre la vacance sur leurs territoires. «Ce plan n'a fait l'objet d'aucune formalisation des objectifs et moyens qui lui sont assignés, ni des engagements des différents acteurs. Il n'a, de surcroît, été assorti d'aucun indicateur de mesure permettant d'en évaluer l'avancement et d'en apprécier les

résultats. Aucun bilan n'a été établi à ce jour», déplore la Cour des comptes. De fait, la vacance n'a, depuis, cessé de progresser.

Les actions plus anciennes n'ont pas non plus démontré leur efficacité, estime l'institution financière, en évoquant notamment la contrainte fiscale. Depuis 2007, deux taxes coexistent : l'une porte sur les logements vacants en zone tendue (TLV), perçue par l'Etat auprès des propriétaires de logements inoccupés depuis plus d'un an, et l'autre, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), est perçue par les collectivités qui décident de l'appliquer hors zone tendue.

Or, le nombre de logements assujettis à la TLV a plus que doublé entre 2017 et 2024, passant de 387 000 à 810 000, et les recettes correspondantes ont bondi de 80 millions à 271 millions d'euros. Dans le même temps, le rendement de la THLV a triplé (de 36 millions à 107 millions d'euros). «La montée en puissance effective de cette fiscalité n'a en rien endigué le phénomène de la vacance structurelle», en conclut la Cour des comptes.

Une enquête menée par l'institution pour son rapport, auprès de plus de 500 collectivités, montre par ailleurs que «la communication mise en œuvre par l'Etat n'atteint pas sa cible auprès des collectivités locales». En effet, seulement un peu moins d'un quart des répondants avaient connaissance de l'existence de la solution numérique «zéro logement vacant», développée à partir de 2020 au sein du ministère de la cohésion des territoires pour visualiser la vacance sur un territoire et organiser une prise de contact avec les propriétaires des logements. ■

VÉRONIQUE CHOCRON

"UNE GÉNÉRATION TRIOMPHANTE ET UN HYMNE À LA VIE"

MADAME FIGARO

UN FILM DE CÉDRIC KAPISCH LA VENUE DE L'AVENIR



SUZANNE LINDON

ABRAHAM WAPLER

VINCENT MACAIGNE

JULIA PIATON

ZINEDINE SOUALEM

PAUL KIRCHER

VASSILI SCHNEIDER

SARA GIRAudeau

CÉCILE DE FRANCE

AVEC LA PARTICIPATION D'OLIVIER GOURMET FRED TESTOT CLAIRE POMMET FRANÇOIS BERLÉAND PHILIPPE LEROY-BEAULIEU VINCENT PEREZ



ACTUELLEMENT AU CINÉMA

STUDIOCANAL

A CANAL+ COMPANY

Un ancien gynécologue accusé de viols sur 92 femmes

Le médecin à la retraite du Val-d'Oise a été renvoyé en procès le 3 mars à l'issue d'une enquête qui aura duré douze ans

Quatre-vingt-douze victimes potentielles de viols, parfois durant plusieurs années, 25 d'agressions sexuelles, 74 femmes parties civiles, un médecin accusé et beaucoup de questions. La cour criminelle du Val-d'Oise se prépare à juger – sans doute pas avant le premier semestre 2026 – une affaire d'une ampleur exceptionnelle par le nombre de faits allégués et de plaignantes impliquées, ainsi que par la période pénalement retenue, qui s'étend de 2003 à 2015. Un seul gynécologue est en revanche visé, qui exerçait à Domont : le docteur Phuoc-Vinh Tran, âgé de 74 ans et aujourd'hui à la retraite. Comme plusieurs médias l'ont indiqué, dont *Les Jours*, une juge d'instruction du tribunal de Pontoise a ordonné, le 3 mars, son renvoi en procès, près de douze ans après le début

d'une enquête qui aura avancé, depuis 2013, à pas de tortue.

Selon l'ordonnance de mise en accusation, consultée par *Le Monde*, 130 plaintes ont été enregistrées contre le praticien, dans lesquelles des patientes «ont dénoncé des faits de viol et d'agression sexuelle (...) en des termes similaires et circonstanciés». Ils auraient eu lieu lors de rendez-vous professionnels au cabinet du gynécologue, sous le couvert d'exams médicaux. D'après cette masse de témoignages, le docteur Tran profitait des touchers vaginaux réalisés sur ces femmes pour exercer «des mouvements de va-et-vient» durant parfois de longues minutes, faisant tourner ses doigts à l'intérieur et cherchant à déclencher des orgasmes.

En même temps, il aurait eu des «gestes et propos» inadaptés au contexte médical, le gynécologue



«pouvant les caresser au niveau des cuisses, du bas-ventre ou encore du clitoris, leur demander de contracter leur vagin autour de ses doigts et les questionner sur leurs plaisirs sexuels». Ont également été décrites de façon répétée «des auscultations de poitrine dérivant en des caresses», notamment sur les tétons. Ces «gestes appuyés et langoureux», parfois accompagnés de «gémissements», sont le signe que le gynécologue «exprimait du plaisir», selon la magistrate, pour qui il a abusé de

«l'autorité naturelle et morale» découlant de son statut professionnel. Ce qui constituerait une circonstance aggravante. A la juge, beaucoup de plaignantes ont raconté leur stupeur et leur incompréhension face au déroulement des exams, pour justifier qu'elles n'aient pas réagi immédiatement ou qu'elles aient repris rendez-vous ensuite.

Rendez-vous «anormal»

«Le docteur Tran n'a fait que son métier, il n'a jamais violé personne», répond Mme Jean Chevais, l'avocat du gynécologue. Quand il tapote sur la cuisse d'une patiente pour qu'elle se détende, on l'accuse d'agression sexuelle. On mélange tout dans ce dossier. Le nombre de plaignantes ne fait pas la réalité du crime, mais elle crée une présomption de culpabilité.» Interrogé dix fois pendant l'instruction, le docteur Tran a mis en avant sa douceur et son attention au confort des patientes pour expliquer qu'elles avaient pu se tromper sur ses intentions.

«C'est ma nature, je fais les choses avec minutie et délicatesse», a-t-il expliqué, «abasourdi» et «catastrophé» par les accusations, lors de sa deuxième audition le 29 janvier 2015. Il a également revendiqué la pratique d'une «méthode asiatique» dont l'enquête n'a jamais pu retrouver les fondements théoriques.

L'affaire a commencé par une plainte, déposée le 13 juin 2013 à la gendarmerie de Domont. Ce jour-là, une femme vient raconter le rendez-vous «anormal» qu'elle a eu dix jours plus tôt avec le docteur Phuoc-Vinh Tran, qu'elle consultait pour la première fois. Selon son récit, le médecin procède à un frottis, alors que la patiente a connu une ablation de l'utérus et veut seulement renouveler son traitement contre des bouffées de chaleur. Pendant l'examen vaginal, le gynécologue fait des va-et-vient avec ses doigts, la questionne sur sa vie sexuelle et relève qu'elle est «bien humide». La femme reste «figée», «tétanisée». C'est après avoir évoqué la scène avec une amie et son médecin traitant qu'elle signale les faits aux autorités. Une information judiciaire est ouverte. C'est le début d'une enquête qui paraîtra interminable.

Pourquoi a-t-elle duré si longtemps? Cela tient d'abord au nombre de victimes déclarées. Plus les enquêteurs creusaient, plus ils en découvraient. Environ 7500 patientes du docteur Phuoc-Vinh Tran ont été contactées. Le travail d'audition a pris beaucoup de temps. Par ailleurs, malgré la gravité des accusations, la justice a avancé très lentement. Dans un tribunal de Pontoise débordé, plusieurs juges d'instruction se sont succédé. Une expertise mé-

dicale, destinée à évaluer la régularité des pratiques du docteur Phuoc-Vinh Tran, a mis trois ans à être finalisée – sans apporter de conclusions décisives. Enfin, la procédure a connu plusieurs accrocs, comme l'oubli de dizaines de parties civiles dans une première ordonnance. Trois avis de fin d'information ont dû être délivrés en 2023 et 2024.

«Mes clientes sont soulagées de savoir l'instruction enfin terminée, mais elles se considèrent comme des oubliées de la justice. Elles attendent d'être reconnues comme des victimes, qu'on leur dise que ce qu'elles ont vécu n'était pas un acte médical mais une infraction criminelle. Pour certaines d'entre elles, cela a eu des conséquences graves dans leur vie personnelle», commente Franck Lévy, l'avocat d'une quarantaine de plaignantes. Une vingtaine de femmes n'auront pas cette possibilité : les faits qu'elles dénoncent ont fait l'objet d'un non-lieu en raison de la prescription.

Le procès à venir pourrait aussi être celui des différents rats de l'instruction. Car l'affaire aurait pu éclater bien avant 2013 : Les vérifications menées au début de l'information judiciaire ont fait remonter trois plaintes, antérieures à cette affaire, contre le gynécologue, en 2005, 2008 et 2011. Déposées dans des communes voisines de Domont, elles ont été oubliées ou classées sans suite malgré les similitudes des faits dénoncés.

L'ordre des médecins saisi

Comment le gynécologue a-t-il réussi toutes ces années à échapper à une enquête poussée? Dans le Val-d'Oise, la réputation du docteur Tran n'était pas entachée. Trois médecins généralistes des environs ont reconnu devant la juge d'instruction qu'ils avaient entendu des patientes formuler des récriminations à l'égard de leur collègue. Quant à ses deux associés historiques à Domont, gynécologues eux aussi, l'un a assuré n'avoir jamais été alerté et l'autre a reconnu que plusieurs patientes lui avaient raconté n'être «pas à l'aise» avec Phuoc-Vinh Tran.

En outre, le praticien a plusieurs fois attiré l'attention de l'ordre des médecins. En 2000, le conseil du Val-d'Oise avait saisi l'échelon supérieur, celui d'Ile-

de-France, après avoir reçu en moins de six mois trois signalements de patientes.

Malgré cela, et notamment à cause de l'absence des plaignantes le jour de l'audience, le conseil régional de l'ordre avait estimé, le 19 février 2002, que l'ensemble des gestes dénoncés était «compatibles avec un examen gynécologique minutieux», selon la décision rendue à l'époque. Même chose quelques années plus tard, lorsque la femme ayant porté plainte au pénal en 2008, Tiphaine (son prénom a été modifié à la demande de son avocat), avait également saisi l'ordre des médecins. Cette fois, la procédure était montée jusqu'à la chambre disciplinaire du conseil national. Cette dernière avait jugé le 22 mars 2011 que la requérante avait «mal interprété les gestes gynécologiques du docteur Tran».

«Dans cette affaire hors norme, le plus choquant est probablement que l'ordre des médecins a couvert les agissements du Dr Tran pendant des années en dépit des nombreuses alertes», déplore Maxime Cessieux, l'avocat de Tiphaine. Révélée par *Les Jours*, une dernière plainte, documentée dans le dossier judiciaire, avait été reçue en 2005 par le conseil de l'ordre du Val-d'Oise, dont ce dernier a perdu la trace aujourd'hui.

Mais la principale énigme du procès à venir concerne la personnalité de l'accusé. Qui est vraiment Phuoc-Vinh Tran? Né au Vietnam en 1950, élevé au Maroc et dans son pays d'origine, ce fils d'un diplomate et d'une notable est décrit par l'un de ses frères, dans l'enquête de personnalité figurant au dossier judiciaire, comme le «chouchou» d'une famille unie. Il s'est installé en France à 18 ans pour suivre des études de médecine avec l'objectif d'être gynécologue-obstétricien. Il le deviendra à 40 ans seulement, grâce à une équivalence délivrée par le conseil de l'ordre, après avoir échoué plusieurs fois à obtenir son certificat de spécialisation. C'est alors qu'il s'installe à Domont, en clinique puis dans son propre cabinet.

Il est présenté par des proches, notamment des collègues ou ses compagnes successives, comme un homme «calme», «bienveillant», «réfléchi», mais aussi «renfermé», «hermétique» ou «peu expressif». Devant l'enquête de personnalité, il s'est dépeint en «timide» ayant des «difficultés à tisser du lien avec l'autre». Les expertises psychologiques n'ont révélé aucun trouble majeur chez cet homme jamais condamné par la justice. «Mon client reste très calme, constate Mme Chevais. Il a conscience que les faits retenus sont très graves et souhaite s'expliquer devant la justice.» ■

JÉRÔME LEFILLIATRE

Le Monde EN PARTENARIAT AVEC **LA VIE**

Le Danube musical

UNE CROISIÈRE AU CŒUR DE L'EUROPE

Du 6 au 13 novembre 2025

AVEC :

Henrik Lindell, journaliste spécialiste de l'Europe, chef de rubrique «société» au magazine *La Vie*.

ITINÉRAIRE Paris (France) • Munich • Passau (Allemagne) • Melk • Vienne (Autriche) • Budapest (Hongrie) • Bratislava (Slovaquie) • Linz (Autriche) • Passau • Munich • Paris

Entre histoire, culture et intermèdes musicaux, quel regard porter sur ces nations européennes, influentes face aux enjeux actuels ? C'est en naviguant jusqu'à Budapest que vous participerez à une véritable traversée de l'Histoire contemporaine de cette région.

Réservez votre brochure gratuite auprès de Rivages du Monde au 01 83 96 83 43 ou à croisiere-lvlm@rivagesdumonde.fr (réf. LMDAN25).

Bordeaux se prend de passion pour le rugby

L'UBB affronte les Anglais de Northampton, samedi après-midi, à Cardiff, en finale de la Champions Cup

BORDEAUX – envoyé spécial

Jusqu'à récemment, la « belle endormie » en pinçait davantage pour le football

Laurent Marti n'en revient toujours pas. « Jamais je n'aurais imaginé un tel engouement. Pour un club qui n'a pas encore gagné de titre, c'est assez incroyable. » Quand cet homme d'affaires dordognais de 57 ans a pris la présidence de l'Union Bordeaux-Bègles (UBB), en 2007, l'équipe végétait en Pro D2, la seconde division du rugby professionnel, devant à peine 3000 personnes. Près de vingt ans plus tard, ses joueurs disputent le titre européen de Champions Cup aux Anglais de Northampton, samedi 24 mai, au Millennium Stadium, à Cardiff, une enceinte de plus de 70 000 places. Deux époques, deux mondes, témoins de la nouvelle dimension prise par l'UBB.

Depuis le début de la saison, le club, deuxième du Top 14, joue à domicile à guichets fermés. Plus de 32 000 spectateurs – dont 17 000 abonnés – se pressent à Chaban-Delmas, un stade Art déco centenaire, à la blancheur quelque peu décatie, mais au lustre intact. Aucune équipe en Europe ne fait mieux.

Les Bordelais vont au stade en famille, entre amis. Un public nouveau, de plus en plus jeune aussi, qui se fond parmi les supporters de la première heure. On y fait la fête avant et après le match, à la Bodega, sur le parvis de l'enceinte, ou dans les rues attenantes, entre les voitures et à bord du tramway. L'UBB gagne, et toute la ville est en liesse. Les jours de match, Bordeaux vit rugby, et « Chaban » en est le cœur battant.

Un « mariage de raison »

Jusqu'à récemment, la « belle endormie » en pinçait davantage pour le football. Surtout à l'ère Claude Bez, le président emblématique des Girondins (1978-1991). Une décennie dorée, avec trois titres de champion de France décrochés par la génération Tigana, Trésor et Giresse, qui a écrit la légende de Lescure, l'ancien nom de Chaban-Delmas.

Cependant, depuis quelques années, le club au scapulaire enchaîne les crises sportives et financières. L'équipe, percluse de dettes, est désormais en National 2 (la quatrième division). Sa chute est amorcée, faut-il y voir un

les années suivantes ne se ressemblent pas, mais le public est conquise. Chaban, laissé vacant par les Girondins, est investi en 2015 par l'UBB. « C'est malheureux pour eux, mais c'est une grande chance. C'est un stade de centre-ville, où il y a une âme », relève Alain Moga, coprésident du CABBG et descendant d'une lignée de figures du rugby à Bordeaux.

Le demi de mêlée international de l'UBB Maxime Lucu peut en témoigner. Il adore l'atmosphère qui s'en dégage, surtout à la sortie



Les supporters, pendant la rencontre de l'UBB face au Castres Olympique, à Bordeaux, le 17 mai. UGO AMEZ POUR « LE MONDE »

des vestiaires. « On entend le speaker faire monter la pression et on sent que le public est là, qu'il y a beaucoup de ferveur. Après, dans le tunnel, on n'entend plus rien. On rentre dans notre bulle et, à la sortie, on a l'impression de se jeter dans une arène », décrit-il. A l'en croire, les gens viennent aussi voir du rugby « parce que c'est Chaban, et qu'ils y ont vécu des émotions incroyables ».

Le club profiterait-il également des déboires des Girondins ? « Très peu », selon Laurent Marti, qui affirme avoir enregistré « des moyennes à 27 000 ou 28 000 spectateurs, alors que les Girondins étaient encore en Ligue 1 ». Ancien sociologue au CNRS et spécialiste du rugby à Bordeaux, Jean-Paul Callède le confirme : « On ne constate pas de système de vases communicants entre le rugby et le football. Ce sont deux publics assez différents. »

Le 12 avril, quand l'UBB ferrailait contre les Irlandais du Munster, en Champions Cup,

dans un stade Chaban-Delmas plein à craquer, près de 17 000 spectateurs assistaient, au Matmut-Atlantique, aux derniers espoirs de remontée en National des Girondins. Il y a donc du public pour les deux sports à Bordeaux, mais le rugby, aujourd'hui, tient le rôle-titre. D'autant que l'UBB attire par son jeu offensif, spectaculaire, incarné par ses flèches du XV de France Damian Penaud et Louis Bielle-Biarrey.

« Tout le monde est impatient »

Cette passion exprimée par la capitale girondine ne date toutefois pas d'hier. Elle n'était qu'en sommeil. Car Bordeaux est une terre de rugby. C'est même du port de la Lune que le ballon ovale, importé à la fin du XIX^e siècle par les Anglais, a essaimé dans tout le Sud-Ouest, notamment grâce au jeu de la barette, un rugby simplifié, détaille Jean-Paul Callède. De 1899 à 1911, le Stade bordelais remporte sept titres de champions de France. « C'est le

début de la popularisation du rugby », retrace le sociologue.

Il faudra attendre près de soixante ans pour que le Club athlétique bégor, qui n'est pas encore le CABBG, ajoute, en 1969, un nouveau Bouclier de Brennus dans l'armoire à trophées. Et un second, en 1991. Serge Simon, l'un des « Rapetous » de la première ligne au damier, garde un « souvenir incroyable » de l'accueil que les joueurs ont reçu à leur retour du match. « Dix mille personnes nous attendaient à la gare Saint-Jean, et nous ont accompagnés dans un cortège mi-samba mi-pontifical jusqu'au stade, à Bègles, où la fête a continué toute la soirée. »

Depuis, plus rien ou presque. Une éclipse sportive beaucoup trop longue aux yeux des fans. « Tout le monde est impatient. On a besoin de ce titre aujourd'hui », lâche Etienne Gontier, le porte-parole des United BB, un groupe de supporters créé en 2015 et qui revendique quelque 500 membres. Le quinquagénaire se

remémore les premiers matchs européens au stade André-Moga, à Bègles, dans la brume et le froid de l'hiver, « avec trois tondus et deux pelés ». « Et maintenant Cardiff... », rêve-t-il, les yeux ouverts. Entre 3 000 et 4 000 supporters de l'UBB réveront avec lui au Millennium.

En attendant de bouillir, Bordeaux se prépare avec confiance pour la finale. Un écran géant devait être installé aux Quinconces, la grande place de la ville, pour retransmettre le match. Les 20 000 places gratuites proposées sur réservation sont parties en trente minutes. A la boutique officielle du club, sur le quai des Chartrons, le maillot Coupe d'Europe est en rupture de stock. Du côté des pouvoirs publics, chacun affine le dispositif prévu en cas de victoire. « On espère que les joueurs présenteront la Coupe des champions aux Bordelais, dimanche », glisse Pierre Hurmic, le maire écologiste. ■

NICOLAS LEPELTIER

Coupe de France : au Stade de Reims, un héritage lourd à porter

En cas de victoire face au PSG, samedi soir, le club champenois ajoutera une ligne à son palmarès, vierge depuis les années 1960

FOOTBALL

Au Stade de Reims (SDR), les souvenirs du « football champagne » et de l'âge d'or du club, dans les années 1950, s'effacent à mesure que le temps passe. De l'époque des maillots à lacets et des retransmissions en noir et blanc, les différents témoins, ex-joueurs ou supporteurs à vie, sont de plus en plus rares. La finale de la Coupe de France contre le Paris Saint-Germain, samedi 24 mai, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), est une rare occasion pour Reims de reprendre langue avec ce passé trop glorieux pour être négligé, mais trop lointain pour séduire les jeunes générations.

Le Stade de Reims possède l'un des palmarès les plus riches du football français : six titres de champion, deux Coupes de France et les deux premières finales disputées par une équipe hexagonale en Coupe des clubs champions européens – qui

deviendra par la suite la Ligue des champions. Ces exploits remontent à la période 1949-1962. Les images des illustres Raymond Kopa, Just Fontaine ou Albert Batteux se sont peu à peu estompées et, désormais, le club est plus proche d'une descente en Ligue 2 que des sommets européens.

« A Reims, on voit plus de maillots du PSG ou de l'OM, voire du Real Madrid ou de Barcelone, que du SDR », témoigne Alain Colzy, professeur d'histoire et coauteur de l'ouvrage *Le Stade de Reims, les années tango (1971-1979)* (L'Harmattan, 2013). Durant cette décennie 1970, le club champenois jouissait encore d'une solide réputation : Carlos Bianchi, grand attaquant argentin, avait tenu parole et signé à Reims en 1973 plutôt que de rejoindre le FC Barcelone, qui le convoitait.

« Quand on se déplaçait en France, on sentait le respect des adversaires et du public », se remémore Patrice Buisset, président des anciens joueurs du SDR.

Les images des illustres Kopa, Fontaine ou Batteux se sont peu à peu estompées

Cette histoire « ne s'efface pas, mais devient mythologique, la légende prend le dessus », juge Alain Colzy. Aujourd'hui, l'aura du « grand » SDR s'est évaporée. L'effectif du club, l'un des plus cosmopolites du championnat français – avec quinze nationalités différentes –, en est détaché. Ce constat n'a pas empêché le Stade de Reims d'entamer un travail de mémoire progressif depuis son retour en Ligue 1, en 2018. Une démarche tardive, qui s'explique par la période douloureuse vécue par le club en 1992.

Confronté à une liquidation judiciaire et à une relégation ad-

ministrative en sixième, le SDR avait vendu aux enchères l'intégralité de ses trophées. Alain Afflelou s'était porté acquéreur. Puis l'opticien bordelais en avait revendu une partie au club pour 1 euro symbolique, en 1996. Mais « cette période a été une cassure pour de nombreux supporters, qui l'ont vécue comme la mort du Stade de Reims », explique Dylan Charlot, fan du club rémois.

Projet de musée

« Ce glorieux passé est devenu un fardeau, on avait honte parce que c'était difficile d'affronter le regard des grands anciens », poursuit-il. Parmi eux, Raymond Kopa, Just Fontaine, Roger Piantoni ou encore Robert Jonquet, qui formaient l'ossature du Stade de Reims des années 1950 et des Bleus troisièmes de la Coupe du monde 1958, s'inquiètent et s'enquièrent alors de la situation de leur ancien club.

Après la reprise du Stade de Reims par le président Jean-Pierre

Caillot, en 2004, le club a commencé à mettre ses lointains exploits en avant. En 2021, pour fêter ses 90 ans d'existence, il a ainsi adopté une nouvelle devise :

« La force d'un passé, l'ambition d'un avenir ». Deux statues de Kopa et Fontaine ont été inaugurées, en 2018 puis en 2024, sur le parvis du stade Auguste-Delaune.

Enfin, à l'image de l'AS Saint-Etienne, le SDR souhaite se doter d'un musée (les Verts possèdent le leur depuis 2013). « Ce projet s'intégrerait dans le cadre d'une rénovation du stade Auguste-Delaune. Il n'est donc pas abandonné, mais pas à l'ordre du jour sur le court terme », précise le club.

Sur le terrain, le football champagne prôné par l'entraîneur Albert Batteux, résolument porté vers l'offensive, n'a pas trouvé de continuité cette saison au sein de l'équipe dirigée par Samba Diawara. L'autre grand legs du SDR au football, le corner à la rémoise – qui consiste à jouer à deux cette phase arrêtée – est

pratiqué par de nombreuses équipes à travers le monde. « Mais pas par nous. Les buts sur corner, ce sont nous qui les encaisons », plaisante Dylan Charlot.

Le Stade de Reims s'est vu rappeler son statut d'ancien grand d'Europe, en août 2016 : tout juste relégué en Ligue 2, le club avait été convié par le Real Madrid à disputer un match amical au stade Santiago Bernabéu, pour célébrer les 60 ans de la première finale de la Coupe des clubs champions.

En cas de victoire contre Paris, samedi, Reims disputerà la saison prochaine une compétition européenne pour la première fois depuis un match de Coupe des champions de 1963. « Ce serait génial de voir le maillot rouge et blanc se balader de nouveau en Europe », assure Patrice Buisset. « Mais ça va être difficile, parce que le PSG va très vite. » Le Stade de Reims rêve de dépoussiérer son palmarès, en déshérence depuis le début des années 1960. ■

DENIS MÉNÉTRIER

Prix des voitures : le rapport qui met en cause les constructeurs

Une étude de l'Institut mobilités en transition réfute l'argument des marques : ce n'est pas la réglementation qui fait monter les prix à l'achat, mais leurs choix commerciaux. Entre 2020 et 2024, le tarif moyen a bondi de 24 %

La menace était à peine voilée. «Le niveau actuel du marché est un désastre», expliquait Luca de Meo, directeur général de Renault, dans *Le Figaro* du 5 mai. Il y a là un enjeu stratégique, y compris pour les Etats pour que le secteur [automobile] représente 400 milliards d'euros de rentées fiscales par an en Europe.» Et John Elkann, PDG de Stellantis, de surenchérir : «A ce rythme, si la trajectoire ne change pas, nous devrons prendre dans les trois ans qui viennent des décisions douloureuses pour l'appareil de production.» En clair : des fermetures d'usines. Leur cible : la réglementation européenne, qui, sous l'influence des constructeurs allemands, empilerait les normes et ferait flamber le prix des voitures. Trop chères, elles ne trouvent plus d'acheteurs. Quelle est la réalité derrière leur constat ? Les normes réglementaires sont-elles responsables de la hausse des prix ? Une étude publiée, vendredi 23 mai, par l'Institut mobilités en transition (IMT), rattaché à l'Institut du développement durable et des relations internationales, avec le cabinet d'experts C-Ways réfute cette théorie.

Constructeurs et experts s'accordent sur deux points : l'affondrement du marché et la hausse des prix. Les ventes en Europe ont baissé de 14 % entre 2020 et 2024, à 14,1 millions de voitures neuves pour les particuliers. En France, la chute est encore plus vertigineuse : - 22 %, à 1,7 million. Et elle se poursuit.

Sur l'envolée des prix, l'IMT et C-Ways ont passé au crible les ventes entre 2020 et 2024. «Nous avons enregistré une augmentation des prix catalogue des véhicules neufs achetés en France de 6 800 euros TTC, soit 24 %, ce qui a produit un effet sans précédent en matière de renouvellement du parc», conclut Jean-

Philippe Hermine, directeur général de l'IMT, et Clément Dupont-Roc, directeur stratégie de C-Ways. Le prix moyen d'une voiture neuve est passé de 28 107 euros à 34 872 euros, soit une augmentation de 24 %.

LA CARTE DE LA «MONTÉE EN GAMME»

Qui est responsable de cette hausse ? «Les règles européennes font que nos voitures sont toujours plus complexes, toujours plus lourdes, toujours plus chères, et que les gens, pour la plupart, ne peuvent tout simplement plus se les payer», assure Luca de Meo, qui détaille : «Entre 2015 et 2030, le coût d'une [Renault] Clio aura augmenté de 40 %. Cette augmentation est à 92,5 % attribuable à la réglementation.» Un argument que réfutent en bloc les auteurs de l'étude. «Sur cette période 2020-2024, cette explication ne tient pas la route», tranchent-ils. Certes, deux «paquets» de normes sont entrés en vigueur à cette période : Euro 6.d Full pour la dépollution (en 2021) et GSR 2 pour la sécurité (en 2024), parallèlement au durcissement progressif de la norme dite «CAFE» de réduction des émissions de CO₂. Mais «nous n'avons pas pu isoler l'impact de l'enrichissement réglementaire sur les prix de vente», conclut l'étude. Ce phénomène a surtout pesé entre 2015 et 2019, pour réduire les émissions polluantes liées au diesel.

La hausse de 24 % est donc à chercher ailleurs. L'étude la découpe en trois blocs : les causes subies, notamment l'inflation des matières premières et du coût du travail (6 points sur les 24 %, un quart donc), les causes choisies, à savoir la montée en gamme et l'augmentation des prix à la main des constructeurs (12 points, soit la moitié de la hausse) et les causes hybrides, en particulier l'électrification du parc automobile, avec des véhicules hybrides ou des voitures électriques.

ENTRE 2020 ET 2024, DACIA, SKODA ET OPEL ONT FAIT GRIMPER LES PRIX BIEN PLUS VITE QUE L'INFLATION QUI A SUIVI LA CRISE DUE AU COVID-19 : + 44 % POUR DACIA ET 27 % POUR OPEL ET SKODA



Des Fiat 500 électriques, dans une concession du groupe Nedey Automobiles, à Valentigney (Doubs), le 25 janvier 2024.

LIONEL VADAM/L'EST REPUBLICAIN/MAXPPP

ques tout-batteries, plus chers en catalogue et en coût de revient. L'électrification représente 6 points sur les 24 %, le dernier quart.

D'après l'étude, les constructeurs qui ont le plus joué la montée en gamme de leurs véhicules, tirant les prix à la hausse, sont Fiat (avec la Fiat 500 électrique), Mercedes (qui a tout simplement abandonné le segment C, celui des voitures moyennes, pour se concentrer sur le haut de gamme), Renault (qui joue la carte du moyen de gamme, avec des SUV, délaissant le segment B), ou encore les coréens Kia et Hyundai et l'américain Ford, qui, en misant sur le SUV, font monter leurs prix.

Trois marques – Dacia (Renault), Skoda (Volkswagen) et Opel (Stellantis) – n'ont pas touché à leur mix produit, mais ont fait monter les prix bien plus vite que l'inflation qui a suivi la crise due au Covid-19 (+ 44 % pour Dacia et 27 % pour Opel et Skoda). Toyota, Volkswagen, Peugeot, Citroën et Audi, en revanche, se caractérisent, sur les quatre années de

l'étude, par une hausse des prix inférieure à 24 %, malgré la montée en puissance des hybrides – chez Toyota notamment – ou électriques, qui font grimper les factures.

DATE BUTOIR DE 2035

A l'arrivée, les petites voitures d'entrée de gamme disparaissent ou sont de moins en moins abordables. En revanche, l'effet Tesla, qui a brutalement baissé ses prix catalogue sur la période, a modéré l'inflation sur les véhicules qui se vendent entre 40 000 et 50 000 euros. L'envolée des prix se retrouve dans les marges : «Les résultats d'exploitation des constructeurs se sont élevés, en moyenne, à 145 milliards d'euros sur la période 2020-2024, contre 80 milliards d'euros sur les cinq ans qui ont précédé la crise Covid (2015-2019), selon les calculs du cabinet EY», indique l'étude.

Cette hausse des prix a une double conséquence négative : elle exclut les classes populaires et moyennes du renouvellement du

BYD s'attaque au marché européen des petites voitures électriques

Le constructeur chinois, numéro un mondial de l'électrique, a lancé, le 21 mai, de manière spectaculaire, la petite citadine Dolphin Surf

ROME Il est 22 h 30, mercredi 21 mai, dans le Stade olympique de Rome. L'arène, habituellement dévolue aux clubs de foot de la capitale italienne, est quasi vide. Elle a été privatisée et quelques centaines de spectateurs – journalistes (dont *Le Monde*), influenceurs, concessionnaires, gros clients – assistent à un son et lumière inattendu : un ballet de mille drones qui forment des images de voitures et de monuments dans le ciel romain, pour finir par dessiner en trois lettres scintillantes le logo de l'organisateur du show : BYD.

Le premier constructeur chinois, nouveau géant de l'automobile, numéro un mondial de la voiture électrique (devant Tesla, depuis fin 2023), avait mis les moyens pour le coup d'envoi de la commercialisation en Europe de la BYD Dolphin Surf. Un lancement simultané dans les principales capitales européennes, avec Rome

pour point d'orgue, en présence de Stella Li, la vice-présidente exécutive, co-patronne de l'entreprise et épouse du PDG fondateur, Wang Chuanfu. Près de 1 000 personnes étaient invitées dans la Ville éternelle pour cette journée achevée en apothéose aérienne. L'essentiel des festivités était organisé dans l'un des pavillons de marbre du Foro Italico, ce vaste complexe sportif voisin du stade et édifié sous Mussolini.

La célébration – avec zone de karaoké, buffet, tunnel d'écrans pensé pour influenceurs TikTok et Instagram – était accompagnée d'essais routiers dans Rome. Le temps de constater la maniabilité d'une voiture à peine plus grande qu'une Twingo, mais étonnamment spacieuse, (sauf le coffre) et bardée de gadgets technologiques : écran pivotable, aides à la conduite de série, clé intégrée au smartphone...

Il est vrai que BYD joue gros avec cette petite électrique, clé de voûte de sa stratégie de conquête

européenne. «La Dolphin Surf est notre modèle le plus globalisé», s'enorgueillit Stella Li.

Elle sera le premier modèle à sortir des chaînes de la future usine de BYD en Hongrie, à Szeged, et ce dès la fin de cette année, a confirmé Mme Li. Le complexe disposera dans l'immédiat d'une capacité de 50 000 véhicules par an. «On montera à 150 000 si le succès est au rendez-vous», précise Penny Peng, responsable du marketing et des ventes pour l'Europe.

«Positionnement compliqué»
Point crucial : le constructeur chinois veut faire de son petit bolide un ambassadeur du secteur. «Nous avons conçu un véhicule qui est une porte d'entrée vers l'électrique», affirme Stella Li. La stratégie consiste à proposer un contenu technologique nettement plus attractif que celui de ses concurrents, pour un prix, à prestations routières égales, pas très éloigné de celui de

ses compétiteurs : 19 990 euros (entrée de gamme, avec autonomie annoncée de 220 kilomètres) et 23 990 euros (autonomie de 320 kilomètres). Tant qu'elle est fabriquée en Chine, elle n'est pas éligible au bonus français.

La marque y croit d'autant plus qu'en Europe, son premier marché à l'exportation, la croissance est au rendez-vous. En avril, selon les chiffres du cabinet international Iato, elle a affiché une hausse de 169 %, dépassant Tesla, pour devenir la dixième marque électrique européenne. Tous types d'énergie confondu, BYD n'est toutefois que le troisième constructeur chinois en Europe, derrière Geely (Volvo) et SAIC (MG).

Car le pari BYD n'est pas gagné d'avance. Pas sûr que pour plus de 20 000 euros, la masse des automobilistes se contente d'une voiture présentée par le constructeur comme une citadine. Selon nos évaluations, il faudra onze heures à la Dolphin Surf pour parcourir un Paris-Marseille (dont quatre ar-

rêts pour recharger). «Avec son concept de "premium accessible", BYD a choisi un positionnement compliqué, analyse Jamel Taganza, qui dirige le cabinet de conseil spécialisé Inovev. Par ailleurs, le constructeur arrive sur un marché européen de l'électrique qui n'atteint pas la croissance espérée et où la concurrence se fait de plus en plus nombreuse et sérieuse.»

Mais «Rome ne s'est pas faite en un jour», dit un proverbe italien. Et à l'image d'un Toyota qui, au siècle dernier, a bâti briques par briques un réseau de vente et une infrastructure industrielle, BYD (acronyme de Build Your Dreams «construis tes rêves»), arrivé il y a dix-huit ans avec une offre de bus électriques, prend son temps sur un Vieux Continent où il ne se considère pas toujours le bienvenu. «Il y a clairement des marchés plus difficiles que d'autres», admet Penny Peng, rangeant la France et surtout l'Allemagne – avec leurs industries automobiles fortes et anciennes – parmi les zones peu accueillantes.

Pour BYD, cette hostilité latente prend corps dans les taxes européennes frappant les véhicules électriques chinois depuis octobre 2024. Une injustice pour Stella Li. «Il n'y a pas la moindre preuve que le gouvernement chinois aide ses constructeurs nationaux de voitures électriques. Il y a bien des aides à l'achat, mais dont profitent aussi les constructeurs étrangers en Chine», fulmine la dirigeante du groupe de Shenzhen.

Dans ce contexte, agrandir l'implantation industrielle en Europe devient crucial pour BYD. Reste à savoir où s'installera cette troisième usine (la deuxième doit ouvrir en Turquie fin 2026). Plusieurs pays se verront bien l'accueillir : la France (Stella Li était à Versailles le 19 mai pour Choose France), l'Italie, l'Allemagne... En attendant, pour installer son siège et son centre de recherche européens, avec à la clé 2 000 emplois, BYD a annoncé, le 15 mai, choisir la Hongrie de Viktor Orban. ■

ÉRIC BÉZIAT



parc automobile – « Elles représentaient 31 % du marché en 2024, contre 43 % en 2019 », note l'IMT et C-Ways. Elle ralentit le renouvellement du parc, qui vieillit. Les voitures qui roulent en France ont 11,2 ans en moyenne, en constante augmentation depuis quinze ans. L'âge moyen de l'acheteur de voiture neuve atteint, lui, 55 ans.

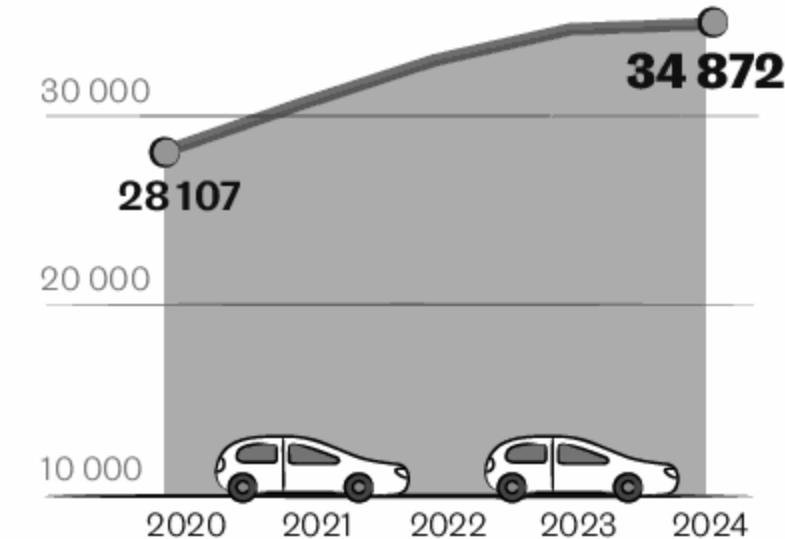
En attaquant les normes, les constructeurs ont en tête la fameuse date butoir de 2035, à partir de laquelle la vente de véhicules émettant du CO₂ sera interdite en Europe, alors qu'une clause de revoyure est prévue en 2026. Ils voudraient une règle plus souple, autorisant plus longtemps les ventes de véhicules hybrides rechargeables ou l'ajout de petits moteurs thermiques (appelés *range extender*) aux véhicules électriques, deux options très populaires en Chine. Seul problème : ces technologies font encore davantage bondir les prix (les modèles hybrides rechargeables sont 7000 euros plus

chers en moyenne). La norme CAFF actuelle, en revanche, favorise la vente de petits véhicules légers peu émetteurs en CO₂.

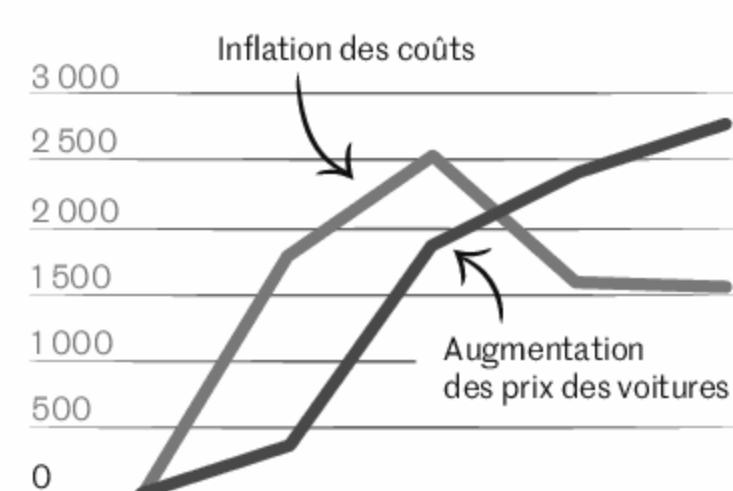
Ce n'est pas un hasard si Tesla n'a pas lancé sa petite voiture. Les marges sur ces véhicules – qui commencent à arriver, avec la e-C3, la R5 E-Tech ou la 4L électrique – sont plus serrées. « Cette solution ne peut donc être imposée au marché que de l'extérieur, avec des politiques publiques plus interventionnistes sur la demande, comme celle pratiquée en France avec l'Eco-score ou le malus poids, car un constructeur isolé adoptant cette stratégie mettrait en danger sa rentabilité et ses volumes », reconnaissent les auteurs de l'étude. Ils soutiennent donc les patrons de Renault et de Stellantis sur un point : pourquoi ne pas créer une nouvelle catégorie de petites voitures, comme les « kei cars » japonaises, aidées fiscalement et réglementaires à l'échelle européenne ? ■

SOPHIE FAY

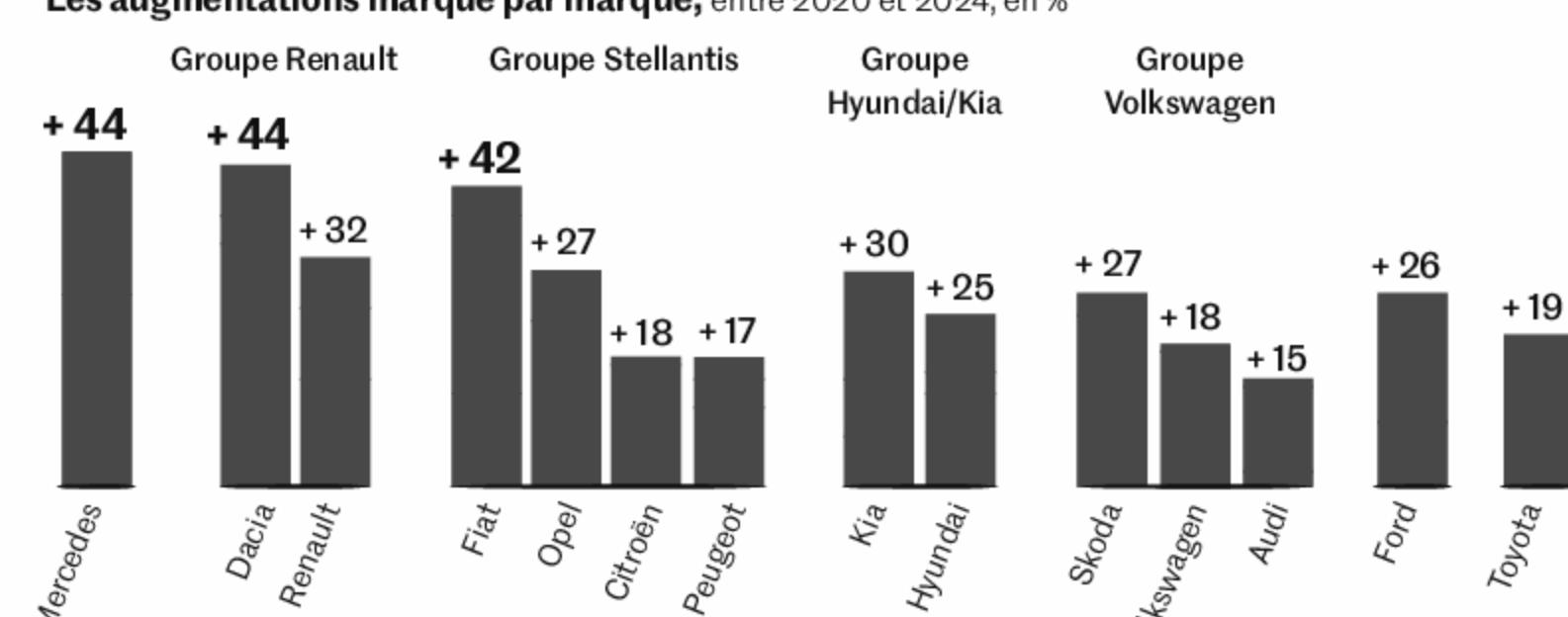
+ 24 % en quatre ans
Prix moyen des voitures neuves, en euros



Une hausse décorrélée des coûts,
en euros



Les augmentations marque par marque, entre 2020 et 2024, en %



Source : Institut mobilités en transition

Infographie : Le Monde

Discrete bataille franco-allemande sur le soutien à l'industrie automobile

En matière de normes et de mesures protectionnistes, les entreprises centrées sur leur marché s'opposent à celles plus mondialisées

LE CONTENU EUROPÉEN ATTEINT 90 % SUR LES VÉHICULES THERMIQUES, MAIS IL EST TOMBÉ DE 40 % À 60 % SUR L'ÉLECTRIQUE

Un drôle de ballet se déroule à Bruxelles, avec une chorégraphie très compliquée et une issue encore incertaine. Face aux fermettes d'usines dans l'automobile ou chez les équipementiers, aux faillites, aux suppressions d'emplois massives, Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, a décidé d'ouvrir un « dialogue stratégique sur l'avenir du secteur ». Depuis qu'il s'est engagé, le 30 janvier, les discussions sont nourries, mais les parties peinent à s'entendre.

Côté filière automobile, les constructeurs comme les équipementiers rêvent d'un guichet unique à Bruxelles. Ils trouvent difficile de discuter en parallèle avec le Français Stéphane Séjourné, chargé de l'industrie et de la compétitivité, le Néerlandais Wopke Hoekstra, commissaire pour le climat, la neutralité carbone et la croissance propre, sur les normes de réduction des émissions de CO₂, dites « CAFF », ou encore la Suédoise Jessika Roswall, chargée de l'environnement, qui travaille sur l'interdiction des PFAS (les perturbateurs endocriniens) que l'on trouve dans les batteries... Mais la Commission européenne ou les parlementaires européens pourraient tout à fait leur retourner le compliment. Eux voient passer dans leurs bureaux des organisations allemandes et françaises avec des points de vue différents, des marques de voitures et leurs fournisseurs avec des intérêts opposés. A la fin, comment légiférer ?

Deux grandes batailles se jouent en ce moment. La première oppose les constructeurs de part et d'autre du Rhin. Les Français accusent à demi-mot les Allemands de soutenir une inflation normative excessive, notamment en matière de sécurité des véhicules. Les Allemands peuvent se le permettre : le surcoût sur une voiture premium n'est pas de nature à décourager le client aisné ou l'entreprise qui veut faire plaisir à ses cadres, tout en compliquant l'entrée de concurrents extra-européens, sans avoir besoin d'imposer des droits de douane.

Mais, pour les constructeurs qui font l'essentiel de leurs volumes avec des petits modèles, comme Renault et Stellantis (Peugeot, Citroën, Fiat...), ces équipements supplémentaires (aide au maintien dans la file, caméra qui surveille les risques d'assoupissement, détection des piétons...) peuvent peser lourd. Résultat : les Zoe, Peugeot 108 et Ford Ka n'ont pas été renouvelées lorsque la norme GRS2 sur la sécurité est

entrée en application. Il faudra attendre 2026 pour le retour de la Twingo. Et encore : pour en réduire le coût, son développement a été confié à un bureau d'étude de Renault délocalisé à Shanghai, en Chine. En attendant, selon le cabinet international Jato, la part de marché des voitures de ce segment a été divisée par trois depuis 2008, tombant à son plus bas niveau historique, 4,2 % en 2024.

Ne se sentant pas soutenus par l'Association des constructeurs automobiles européens, présidée par Ola Källenius, le patron de Mercedes-Benz, Renault et Stellantis ont choisi de tenter de peser ensemble, par voie de presse ou lors du Sommet sur l'automobile organisé par le quotidien britannique *Financial Times*, le 15 mai.

Résistances

L'autre offensive provient des équipementiers. Christophe Périal, Martin Fischer et Laurent Favre, respectivement directeurs généraux de Valeo, de Forvia et d'OP-mobility (ex-Plastic Omnium), les trois premiers groupes français,

ont pris l'initiative, avec leurs homologues italiens de Brembo et d'Adler Plastic, de demander à Bruxelles d'exiger un minimum de « contenu local » dans les voitures vendues en Europe. «Europe». Lors des réunions avec la Commission, M. Källenius, président de Mercedes-Benz, qui compte le chinois Geely dans ses grands actionnaires, n'omet jamais de mentionner que si l'Europe accorde une préférence aux groupes européens, d'autres pays pourront accorder des préférences aux acteurs locaux, provocant un effet boomerang, alors que son groupe est mondial. Matthias Zink rappelle aussi que l'Europe a besoin de certains matériaux qui ne sont produits qu'en Chine et dont Pékin contrôle l'exportation.

L'argument ne décourage toutefois pas les équipementiers français. Peu à peu, ils commencent à rallier certains de leurs homologues allemands, comme la filiale française d'Aumovio (ex-Continental Automotiv), Bosch ou ZF. Ils ont convaincu le Clepa de commander une étude au cabinet Roland Berger sur la meilleure manière de définir le contenu local. Ils poussent aussi à intégrer ce critère dans les exigences formulées aux flottes automobiles qui bénéficient d'avantages fiscaux. Les voitures européennes, par ailleurs, deviendront difficilement exportables aux Etats-Unis si elles ont des composants chinois : l'administration Trump l'a déjà fait savoir à Bruxelles. « Nous devons tout faire pour ne pas être un dommage collatéral de l'affrontement commercial Etats-Unis-Chine », s'inquiète toutefois le Clepa.

Une autre étude, du Groupe d'études et de recherche permanent sur l'industrie et les salariés de l'automobile (Gerpisa), qui réunit des chercheurs européens, et présentée par les équipementiers français, rappelle que « les importations de pièces automobiles en provenance de Chine n'ont cessé d'augmenter au cours des dix dernières années ». Le déficit de l'Union européenne sur les pièces détachées avec la Chine en 2024 est de 1,6 milliard d'euros, 21 milliards si l'on inclut les batteries, contre un excédent de 7,7 milliards en 2014. Il est positif pour l'Allemagne, mais en forte baisse.

Conclusion du Gerpisa : « Pour éviter un bouleversement massif de la chaîne d'approvisionnement, un objectif de contenu local d'au moins 75 % est nécessaire. Un seuil de 80 % est suggéré. » Il reste à le mettre en forme. Les Allemands ne sont pas les seuls à être précautionneux : les Scandinaves et les Pays-Bas, attachés au multilateralisme, veulent aussi que l'Europe se tienne aux règles de l'Organisation mondiale du commerce. ■

LES FRANÇAIS ACCUSENT À DEMI-MOT LES ALLEMANDS DE SOUTENIR UNE INFLATION NORMATIVE EXCESSIVE

S. FA



PERTES & PROFITS | BPIFRANCE

PAR ISABELLE CHAPERON

«Start-up Nation»:
la rançon de la gloire

Selon le célèbre adage, mieux vaut apprendre à un homme (et sans doute aussi à une femme) à pêcher, il mangera toujours à sa faim, plutôt que de lui donner du poisson. Depuis sa création en janvier 2013, Bpifrance s'est vertue à faire les deux. La banque publique nourrit la «Start-up Nation», en même temps qu'elle l'aide à bâtir un réservoir grouillant de capitaux privés, l'objectif étant de minimiser l'apport du contribuable. La question est de savoir si cette stratégie a fonctionné.

Selon une étude présentée, jeudi 22 mai, par la banque publique, cette dernière a investi, entre 2013 et 2023, 4,6 milliards d'euros, directement au capital de 500 jeunes pousses françaises. En parallèle, elle a souscrit 5,9 milliards d'euros dans près de 180 fonds privés de capital-risque tricolores. Des sommes massives, mais comme le marché français a grossi, le poids de Bpifrance a baissé selon ses propres calculs, passant de 17 % en 2013 à 11 % en 2023.

Ces chiffres, toutefois, minimisent l'influence majeure acquise par la banque dirigée par Nicolas Dufourcq dans l'«écosystème». Entre 2013 et 2021, «près de 80 % des start-up ayant levé des fonds ont bénéficié d'un soutien direct ou indirect de Bpifrance (aide à l'innovation, investissement direct, fonds de fonds)», précise l'étude. De même, «près des deux tiers des fonds de capital-risque

français ayant levé auprès d'acteurs institutionnels» ont été souscrits par la banque publique.

Bpifrance est devenue incontournable. Peut-être trop? Si sa présence dans un dossier rassure, son absence inquiète. Comme c'est elle qui, par ailleurs, distribue les aides à l'innovation pour le compte de l'Etat, Bpifrance peut se retrouver dépositaire d'une sorte de droit de vie ou de mort sur certaines start-up.

Subvention vitale

Lormauto, une entreprise normande qui convertissait des Twingo thermiques en électrique, placée mercredi 21 mai en liquidation judiciaire, accuse la banque d'avoir bloqué une subvention vitale, promise dans le cadre de France 2030. Son cofondateur Sébastien Rolo dénonce sur LinkedIn «un système où l'ambition politique est contredite, à huis clos, par ceux chargés de la mettre en œuvre».

De son côté, Agronutris, un industriel qui transforme des insectes en alimentation animale, appelle à l'aide des responsables politiques afin de boucler un financement critique, alors que Bpifrance ne veut plus remettre au pot. Car, en douze ans, la limite de l'action publique n'a pas bougé d'une arête : à quel moment sauve-t-on une entreprise viable et à quel moment jette-t-on l'argent du contribuable par les fenêtres? ■

TotalEnergies entre dans une période d'incertitudes

Des prix du pétrole installés au-dessous de 70 dollars et l'instabilité liée aux mesures de Trump vont peser sur les résultats du géant français

Comme les autres grandes entreprises pétrolières des Etats-Unis ou d'Europe, TotalEnergies fait face, depuis début avril, à une difficulté imprévue. La compagnie française est prise en étau. D'un côté, les annonces de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), qui veut soudain produire plus. De l'autre, celles du président américain, Donald Trump, qui déstabilise l'économie mondiale.

Conséquence : les cours du pétrole sont à leur plus bas niveau depuis quatre ans. Vendredi 23 mai dans l'après-midi, cette nouvelle donne devait être dans tous les esprits lors de l'assemblée générale annuelle du groupe. Du 19 au 23 mai, le prix du baril de brent, référence européenne, a tourné autour de 65 dollars (58 euros). C'est bien moins qu'au premier trimestre (76 dollars en moyenne), sans parler de l'année 2024 (81 dollars).

Pour 2025, TotalEnergies avait construit ses prévisions à partir de l'hypothèse d'un prix moyen de 70 dollars. Mais chaque variation peut peser lourd : 5 dollars en moins, ce serait 1,4 milliard de dollars enlevés à son flux de trésorerie. Car c'est encore au pétrole et au gaz que le groupe doit l'essentiel de ses revenus. Même si,

jeudi 22 mai, à la veille de l'assemblée générale, il communiquait plutôt sur l'inauguration de son «plus grand champ solaire en Europe», près de Séville, en Espagne.

Choyer les actionnaires

«Nous sommes entrés dans une période d'incertitudes macroéconomique et géopolitique accrues», a reconnu le président-directeur général, Patrick Pouyanné, mercredi 30 avril, à l'occasion d'un échange avec des analystes financiers. Ce jour-là, la multinationale présentait les résultats du premier trimestre : des bénéfices nets (3,9 milliards de dollars) en baisse de 33%, déjà, par rapport à la même période de 2024. Et ce, malgré une hausse de la production d'hydrocarbures (pétrole ou gaz) et d'électricité (à partir d'énergies renouvelables ou de gaz).

De mars 2024 à mars 2025, la dette nette a déjà bondi de 14 milliards à 20 milliards de dollars. En cas de nouvelle baisse des cours pétroliers, M. Pouyanné prendrait-il le risque d'alourdir encore cette dette? Ou bien d'annuler des investissements dans de nouveaux projets? Voir de limiter la distribution aux actionnaires?

L'entreprise promet, pour l'instant, de choyer ces derniers. En 2024, elle leur avait réservé 7,7 milliards de dollars en dividendes et près de 8 milliards en rachat d'actions, soit presque autant que ses propres bénéfices. Et, pour 2025, à l'issue du premier trimestre, le versement d'un premier acompte sur dividende en hausse de 7,6% a été confirmé (0,85 euro par action). Confirmé aussi, le rachat pour 2 milliards de dollars d'actions au titre du premier trimestre.

**En une année,
la dette nette
de Total
a déjà bondi
de 14 milliards
à 20 milliards
de dollars**

Aujourd'hui, «une question est sur toutes les lèvres», selon Kim Fustier, analyste pour l'établissement bancaire HSBC. En l'occurrence : «TotalEnergies pourra-t-il maintenir tout au long de l'année sa politique de rachat d'actions?» Patrick Pouyanné certifie que oui, à supposer que le baril de brent se stabilise autour de 70 dollars.

«Marche arrière»

La réponse serait moins catégorique si les cours étaient durablement inférieurs à 60 dollars. Dans une telle éventualité, «la première chose qu'il faudrait faire, ce serait de s'attaquer au rachat d'actions», fait valoir Thierry Defresne, secrétaire CGT du comité d'entreprise européen de TotalEnergies.

Selon nos informations, le groupe a lancé au printemps un processus d'information-consultation auprès des représentants du personnel, en vue de supprimer au moins une centaine de postes dans le secteur marketing et services. Contacté par Le Monde, TotalEnergies n'a pas commenté ses motivations.

Officiellement, la direction prévoit toujours de lourds investissements pour maintenir et développer ses capacités de production : entre 17 et 17,5 milliards de

dollars pour 2025. Dès février, elle a cependant prévu de retirer 500 millions de dollars aux énergies «bas carbone». L'idée est de flécher désormais 4,5 milliards de dollars pour ce segment.

Nulle autre grande compagnie pétrolière n'en fait autant, fait valoir TotalEnergies. Une «marche arrière», déplore cependant l'organisation non gouvernementale Reclaim Finance. D'autres réductions seraient imaginables. D'ici à 2030, l'énergéticien mentionne des investissements nets pouvant osciller chaque année entre 16 et 18 milliards de dollars.

«TotalEnergies n'a pas à céder à la panique», tempère Alastair Syme, analyste pour l'institution bancaire Citi. En 2024, l'entreprise affichait un taux moyen de rentabilité de près de 15% pour les capitaux investis. Soit davantage que les autres majors, assure-t-elle. Et sa rentabilité, c'est-à-dire le «point mort organique» avant dividende, était garantie à partir de 25 dollars par baril.

Par ailleurs, l'effet Trump est à nuancer. Certes, aux Etats-Unis, le patron français a mis en suspens des projets dans l'éolien en mer ou le solaire – un moratoire anti-éolien y est en vigueur depuis janvier, et la surenchère douanière contrarie l'importation de panneaux photovoltaïques. Mais, outre-Atlantique, il espère surtout conforter sa place de premier exportateur de gaz naturel liquéfié américain. Et pourquoi pas obtenir une cotation à la Bourse de New York, dans la continuité de celle de Paris ; un souhait exprimé dès avril 2024, avant même le retour de M. Trump à la Maison Blanche. ■

ADRIEN PÉCOUT

Le Monde PRÉSENTE

LA NUIT DE LA GÉOPOLITIQUE

AVEC ALAIN FRACHON, SYLVIE KAUFFMANN, FRÉDÉRIC LEMAÎTRE, DELPHINE PAPIN ET GILLES PARIS

18 JUIN 2025

AUDITORIUM DE LA BnF

PARIS 13 ET À DISTANCE - DE 19H À 22H

RÉSERVATIONS ET INFORMATIONS

ATELIERS.LEMONDE.FR

UN ÉVÉNEMENT Le Monde | Ateliers

QR code for reservations and information

La major pétrolière en procès à Paris le 5 juin pour greenwashing

Trois ONG ont déposé un recours contre TotalEnergies

C'est une audience qui sera suivie de près par les défenseurs de l'environnement : le 5 juin, la sincérité de la «stratégie climat» de TotalEnergies sera examinée devant la justice française, ce qui constituera une première en matière judiciaire. Un recours pour «pratiques commerciales trompeuses» a en effet été déposé contre le géant pétrolier, en mars 2022, devant le tribunal judiciaire de Paris, par trois ONG – Greenpeace France, Les Amis de la Terre France et Notre Affaire à tous, soutenus par l'association caritative ClientEarth.

Il vise la campagne de communication déployée par le géant pétrolier en 2021, pour accompagner son changement de nom de Total en TotalEnergies, et plus particulièrement son ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2050. De la «publicité mensongère», estiment ces ONG, qui dénoncent une opération de greenwashing (écolabellissement) en infraction avec le droit de la consommation.

Il y a quatre ans, à grand renfort de placards publicitaires et d'annonces sur les réseaux sociaux, la major pétrolière et gazière annonçait sa «transformation», dans le but de devenir «un acteur majeur de la transition énergétique». «Pour atteindre le net zéro en 2050, nous ne ménageons pas nos forces», pouvait-on lire sur Facebook,

en mai 2021, dans une publicité montrant une éolienne sur fond de champs verts et de ciel bleu.

«C'est en décalage total avec la réalité», rétorque Sarah Fayolle, chargée de campagne chez Greenpeace France. Les énergies fossiles représentent encore l'écrasante majorité de l'activité et des investissements du groupe, la stratégie réelle de TotalEnergies n'est pas alignée avec cet objectif de neutralité carbone.» Pour Apolline Cagnat, responsable juridique de l'ONG, «à force de tenir de tels discours, on trompe le consommateur raisonnablement attentif et avisé», tel que décrit par l'article du code de la consommation interdisant les pratiques commerciales déloyales ou trompeuses.

Fuites de méthane

Selon ces ONG, le procès qui va s'ouvrir questionne aussi la légalité de publicités présentant le gaz fossile comme la moins polluante et la moins émettrice de gaz à effet de serre des énergies fossiles, autrement dit comme une énergie nécessaire à la transition et complémentaire des énergies renouvelables. «Là encore, c'est faux, et le consommateur est induit en erreur car le gaz est une énergie fossile – comme le pétrole et le charbon – qui peut également être très polluante en raison des fuites de méthane qu'elle génère et qui sont largement sous-éva-

luées», explique-t-on chez Greenpeace France.

Contacté par Le Monde, TotalEnergies fait savoir qu'il expliquera «en quoi les communications de [la] compagnie, sur son changement de nom, sa stratégie et son rôle dans la transition énergétique sont fiables et fondées sur des données objectives et vérifiables». Sur le terrain du droit, la major estime qu'«aucune pratique commerciale trompeuse ne peut [lui] être reprochée», dès lors que «la communication (...) sur [son] changement de nom et [sa] stratégie de transition relève de [sa] communication institutionnelle et se distingue de la publicité commerciale, qui relève du code de la consommation».

La multinationale dirigée par Patrick Pouyanné ajoute avoir baissé les émissions de gaz à effet de serre sur ses installations pétrolières et gazières de 36% en 2024 par rapport à 2015, celles de méthane de 55% par rapport à 2020. «TotalEnergies est en ligne avec [ses] ambitions (...) en termes de réduction des émissions de méthane et de CO₂», précise-t-elle. Dans l'attente de l'audience du 5 juin puis du jugement du tribunal, les ONG espèrent que leur recours «créera un précédent important en droit de la consommation», en France et au niveau européen, à même de contrecarrer les stratégies d'écolabellissement. ■

ANNE MICHEL

A New York, la sécurité aérienne au cœur de toutes les inquiétudes

Les écrans de la tour de contrôle de Philadelphie, qui gèrent les approches vers l'aéroport de Newark, ont connu quatre pannes en un mois

NEW YORK - envoyé spécial

Il est 11h35, lundi 19 mai, dans la partie de la tour de contrôle de Philadelphie (Pennsylvanie) consacrée à l'aéroport de Newark (New Jersey), proche de New York, quand les écrans s'éteignent soudainement... avant de se rallumer. La coupure n'a duré que quelques secondes et n'a pas eu de conséquence fâcheuse pour les avions en approche d'atterrissement. Mais les contrôleurs présents ont deux bonnes raisons de s'inquiéter. Tout d'abord, ils ont pour mission d'assurer la sécurité de l'un des espaces aériens les plus fréquentés du monde. Ensuite, ce n'est pas la première panne, c'est même la quatrième en moins d'un mois.

La plus longue coupure a eu lieu le 28 avril, avec quatre-vingt-dix secondes d'interruption. Soit une éternité dans le milieu ultra-réglementé de l'aviation civile. Depuis, cinq des contrôleurs aériens présents ce jour-là se sont mis en arrêt. Le 9 mai, à 4 heures du matin, nouvelle perte de contact de quatre-vingt-dix secondes. La contrôleur était dans l'incapacité de communiquer avec les quatre avions en approche à ce moment-là. « Si les problèmes de contrôle aérien de Newark ne sont pas résolus, je pense que ce n'est plus qu'une question de temps avant qu'on ait un accident mortel entre deux avions », témoignera-t-elle dans *The Times*.

Deux autres coupures interviennent le 11 et le 19 mai. Plusieurs aiguilleurs du ciel se sont depuis épanchés dans la presse, avec un message : fuyez comme la peste l'aéroport du New Jersey. Mardi 20 mai, l'Administration fédérale de l'aviation (FAA) a fini par

réduire drastiquement le nombre d'avions autorisés par jour.

L'aéroport Liberty de Newark est bien connu des voyageurs français. Quatrième aéroport international des Etats-Unis, deuxième point d'entrée pour rejoindre New York après l'aéroport John F. Kennedy, il accueille notamment Air France, la compagnie low cost French Bee ou encore La Compagnie et ses avions 100 % classe affaires. Les problèmes de cette zone de la côte est sont classiques. Une ruche dans les airs et un embouteillage au sol, avec une gestion des pistes parfois déroutante. Il n'est pas rare que les avions tournent plusieurs dizaines de minutes avant l'atterrissement. Les retards sont légion. Mais le point de rupture semble cette fois atteint.

Vétusté du système

« Une perte de radar en phase peu dynamique, à une altitude de croisière, ce n'est pas très grave, même si ce n'est pas ce qu'il y a de mieux, explique Vincent Bossy, commandant de bord à Air France. Mais en phase d'approche, avec une forte densité comme dans la région de New York, ça peut être très inquiétant. Si on perd le contact, on va respecter la dernière consigne reçue, tout va être figé. S'il y a un conflit qui se crée, notre système anti-collision va s'activer et on va agir en conséquence. Mais ce n'est pas souhaitable d'en arriver à ce dernier niveau de sécurité. »

D'autres pilotes joints par *Le Monde* se montrent rassurants sur leur capacité à gérer ces situations.

Les auditions du secrétaire aux transports, Sean Duffy, devant les sous-commissions aux transports du Congrès, les 14 et 15 mai, ont fait monter la tension. L'an-

« Nous essayons d'acheter des pièces de rechange sur eBay »

SEAN DUFFY
secrétaire aux transports, lors de son audition au Congrès

cien candidat de télé-réalité et présentateur de Fox Business a révélé que des pannes avaient déjà eu lieu, avant sa prise de fonctions. La vétusté du système serait en cause, avec des matériels dont les pièces ne sont plus commercialisées : « Nous essayons d'acheter des pièces de rechange sur eBay, pour ces très vieux équipements. Parfois, quand on ne les trouve pas, on essaie de les fabriquer en utilisant une imprimante 3D ». Sean Duffy plaide en faveur d'un plan de rénovation, qui comprendrait un nouveau système de télécommunications, une douzaine de nouvelles tours et le remplacement de centaines de radars. Cela devrait coûter « de nombreux milliards », a-t-il ajouté. Une précision pas anodine en période d'après-négociations budgétaires à Washington.

Les auditions étaient chargées en émotion, avec la présence des parents du pilote d'hélicoptère décédé dans la collision avec un avion de ligne, qui a causé la mort de 67 personnes à Washington, le 29 janvier, à peine deux jours après la nomination de Sean Duffy. Ce dernier n'a pas été épargné par les démocrates, qui l'ont interrogé sur les coupes parmi les agents de la FAA que le département de l'efficacité gouvernementale (DOGE) d'Elon Musk

aurait tenté d'effectuer. Le secrétaire aux transports a nié le fait que les licenciements aient concerné des contrôleurs aériens et a critiqué ses prédécesseurs, accusés d'avoir laissé la situation se dégrader et les effectifs s'éroder.

Le Tracon de Philadelphie (pour Terminal Radar Approach Control) est le symbole de ces difficultés. C'est là que, depuis l'été 2024, les équipes chargées de surveiller l'espace aérien de Newark ont été déplacées depuis New York. Un mouvement qui a entraîné le départ de certains membres de l'équipe dans une branche déjà en manque de personnels. La FAA estime que le premier aéroport du New Jersey nécessite 38 contrôleurs, contre 22 en poste. Contacté, Newark-Liberty n'a pas répondu aux sollicitations du *Monde*. Selon le *New York Times*, sur les 313 structures chargées du contrôle aérien à travers les Etats-Unis, seules deux ont le personnel requis. « Ce que vous avez vu à Newark va se produire dans d'autres endroits du pays », a prédict Sean Duffy, lors de l'émission « Meet the Press » sur NBC News, dimanche 11 mai.

Deux éléments invitent à relativiser. Aucun accident majeur n'a été enregistré dans la zone depuis 2001 et toutes les parties ont intégré à être alarmistes. Les contrôleurs souhaitent être relocatisés à New York et réclament des renforts ; les démocrates veulent alerter sur les dégâts occasionnés par les troupeaux d'Elon Musk ; Sean Duffy a besoin de fonds de la part du Congrès. Et surtout, personne ne veut être jugé responsable d'une catastrophe aérienne au-dessus de l'une des zones les plus peuplées du monde. ■

NICOLAS CHAPUIS

Internet : bataille entre les géants du câble et du mobile aux Etats-Unis

Les opérateurs mobiles marchent sur les plates-bandes des câblo-opérateurs avec leurs abonnements 5G à usage fixe et de fibre

Aux Etats-Unis, la rivalité entre les géants du câble et les champions du mobile ne cesse de monter en intensité. Les câblo-opérateurs comme Comcast, Charter Communications ou encore Altice USA de Patrick Drahi (propriétaire de SFR en France) n'ont jamais vu leur domination aussi menacée. S'ils restent les rois de l'Internet fixe, ils n'en finissent plus de perdre des abonnés. Entre 2018 et 2024, leur part de marché est passée de 70 % à 57 %, selon l'institut d'études Idate. En cause : la concurrence des grands opérateurs mobiles.

Avec leur nouvelle 5G, les Verizon, AT&T et T-Mobile ne se contentent pas d'offrir de la téléphonie : leurs offres de 5G pour l'Internet fixe se vendent comme des petits pains. Elles incitent beaucoup de foyers à couper le cordon du câble. Fin 2024, plus de 10 millions d'entre eux étaient abonnés à la « 5G FWA » (pour Fixed Wireless Access, soit « accès à Internet sans fil »), selon l'Idate, pour une part de marché avoisinant les 7 %. Et ce n'est sans doute qu'un début : l'agence S & P considère, dans une étude du 13 janvier, que son poids « sera d'environ 18 % d'ici à 2028 ».

Certes moins performante que le câble, cette technologie est en revanche bien moins chère, un avantage-clé. « Les coûts mensuels

variant de 30 à 60 dollars [26,50 à 53 euros] chez Verizon et T-Mobile, contre 60 à 80 dollars pour les services Internet filaires traditionnels », indique l'agence Fitch dans une note du 26 mars. Par ailleurs, avec l'essor des offres de streaming et de VoD des Netflix, Amazon Prime ou autre Disney+, les Américains peuvent facilement se passer du câble.

Un nouveau mastodonte

Les géants du mobile prennent aussi des abonnés aux câblo-opérateurs grâce à leurs offres de fibre optique à plus gros débit. Cette technologie est arrivée tard aux Etats-Unis. « A peine la moitié des foyers américains sont raccordables (...), contre plus de 90 % en France », relève Roland Montagne, responsable du pôle Internet fixe de l'Idate. Il n'empêche qu'elle séduit et représente, déjà, plus d'un quart des 132 millions d'accès à Internet aux Etats-Unis.

Désireux de tourner la page d'un ADSL vieillissant, les opérateurs mobiles multiplient les investissements dans la fibre. Frontier Communications, un leader du secteur, est en passe d'être racheté par Verizon. Cette acquisition à 20 milliards de dollars lui permettra de gagner 2,2 millions d'abonnés à la fibre et d'approcher les 10 millions de clients. Son rival AT&T vient

d'annoncer, mercredi 21 mai, l'acquisition des activités de fibre grand public de Lumen Technologies pour 6 milliards de dollars. De quoi récolter 1 million d'abonnés supplémentaires dans plusieurs grandes villes. Pour les opérateurs mobiles, miser gros sur la fibre leur permet de commercialiser davantage d'offres mêlant l'Internet fixe et le mobile. Les géants du câble n'entendent pas se laisser faire. Ils mettent les bouchées doubles dans la téléphonie mobile.

En 2024, Comcast et Charter, qui bénéficient d'accords avec Verizon pour utiliser son réseau, ont respectivement gagné 1,2 et 2,1 millions de clients. Parallèlement, ils cassent les prix des forfaits de leurs abonnés Internet fixe.

A ce jeu, la taille compte. C'est surtout pour étendre ses offres groupées que Charter a annoncé, vendredi 16 mai, le rachat de son concurrent Cox Communications, le cinquième câblo-opérateur, pour plus de 34 milliards de dollars. De quoi donner naissance, si les autorités de la concurrence donnent leur feu vert, à un nouveau mastodonte aux Etats-Unis. Avec environ 38 millions d'abonnés, Charter détrônera Comcast et ses 31 millions de clients. Une étape de plus dans le grand Monopoly des télécoms américain. ■

PIERRE MANIÈRE

CONJONCTURE Allemagne : croissance révisée à la hausse au premier trimestre

La première économie européenne a connu un rebond plus important qu'initialement annoncé de la croissance au premier trimestre 2025, selon des chiffres définitifs publiés vendredi 23 mai. Entre janvier et mars, le PIB allemand a progressé de 0,4 % par rapport au dernier trimestre 2024, contre une première estimation à 0,2 %. Cette bonne surprise pour le pays, toujours fragilisé par une crise industrielle, s'explique par un effet d'anticipation des droits de douane américains. – (AFP)

Au Japon, l'inflation s'accélère encore en avril, à 3,5 %

La hausse des prix à la consommation dans l'Archipel (hors produits frais) a progressé à 3,5 % sur un an en avril, s'accélérant une nouvelle fois, après s'être établie à 3,2 % en mars, selon des chiffres gouvernementaux publiés vendredi 23 mai. Les prix du riz, en particulier, ont presque doublé en un an. Ces chiffres confirment une inflation persistante dans le pays, bien au-delà de la cible de 2 % fixée par la Banque du Japon (BoJ). Ce niveau n'avait pas été atteint depuis janvier 2023 (+ 4,2 %) et ravive les spéculations autour d'une prochaine hausse des taux de la BoJ, après une pause en avril. – (AFP)

Grippe : Sanofi de nouveau dans la course au vaccin pour les seniors

L'Efluelda, vaccin antigrippal hautement dosé du laboratoire français, est sur le point d'être réautorisé un an après son retrait

C'est un revirement surprise, symbole des doutes des autorités françaises sur la stratégie vaccinale du pays contre la grippe. Efluelda, le vaccin antigrippal hautement dosé à destination des seniors du laboratoire Sanofi, s'apprête à réintégrer les pharmacies tricolores cet automne, un an après son retrait du marché français, en avril 2024, à la suite d'un désaccord entre l'administration et son fabricant sur son prix.

La Haute Autorité de santé (HAS) a ouvert la voie à ce retour au début du mois. Dans un avis, publié le 9 mai, elle a recommandé de privilégier son utilisation chez les personnes âgées de plus de 65 ans, « préférentiellement par rapport aux vaccins injectables à dose standard disponibles ». Un changement de braquet : lors de son précédent avis, rendu en 2020, l'autorité avait jugé, au regard des études scientifiques alors disponibles à l'époque, que le bénéfice d'Efluelda sur la réduction des cas de grippe et des hospitalisations était trop « modeste » pour justifier une telle recommandation.

Ce n'est désormais plus le cas. Considérant les nouvelles données communiquées par le laboratoire et la littérature scientifique récente, la HAS a conclu que ces dernières, malgré des résultats « hétérogènes », allaient majoritairement dans le sens d'un bénéfice additionnel, « en particulier sur la réduction des hospitalisations ». L'autorité de santé s'était autosaisie en février, alors que la France était frappée par une épidémie de grippe particulièrement sévère, afin de « questionner » la place de ce vaccin. Ce dernier se distingue des injections antigrippales classiques par une concentration en antigènes quatre fois supérieure, un dosage destiné à renforcer son efficacité chez les seniors, dont le système immunitaire est plus affaibli en raison de l'âge.

Renforcer l'arsenal antigrippal

Car si la grippe s'avère bénigne dans la plupart des cas, elle reste à l'origine, chaque année, de plusieurs centaines de milliers de morts dans le monde, résultant des conséquences directes de la maladie – en causant, par exemple, une pneumonie virale – ou indirectes – en aggravant d'autres pathologies chroniques déjà présentes chez les patients. En France, le nombre de décès imputés au virus est ainsi autour de 9 000 par an, dont 90 % concernent des personnes âgées de plus de 65 ans.

Lors de la dernière saison grippale, plus de 29 000 hospitalisations ont été enregistrées, un chiffre plus élevé que la moyenne habituelle, autour de 20 000 hospitalisations, et qui avait obligé de nombreux hôpitaux à déclencher des plans blancs face à l'afflux des malades. D'où le choix de la HAS de réactualiser la stratégie vaccinale en vigueur afin de renforcer son arsenal antigrippal. Si la recommandation préférentielle de l'Efluelda, espérée de longue date par Sanofi, marque une étape significative, son retour demeurait suspendu à l'avis de la commission de la transparence. Cruciale,

Le laboratoire australien CSL Seqirus, nouvel arrivé sur le marché français, pourrait faire de l'ombre à Sanofi

La dernière saison grippale a obligé nombreux hôpitaux à déclencher des plans blancs face à l'afflux des malades

la décision de cette instance de la HAS conditionne en partie la négociation sur le prix, qui se tient ensuite entre le laboratoire et le Comité économique des produits de santé.

Publiée le 21 mai, cette dernière s'est révélée plus positive qu'il y a cinq ans, laissant désormais peu de doutes sur la réapparition du vaccin dans les officines lors de la prochaine campagne vaccinale. Même si une dernière étape, celle de la fixation du prix, qui devrait être plus élevé que celui des vaccins standard vendus aujourd'hui une dizaine d'euros, est encore en cours. « Cette reconnaissance de l'innovation, qui prend en compte l'efficacité supérieure de ce vaccin par rapport aux vaccins standard, nous rend optimistes sur le fait que nous arriverons à trouver un accord », observe Charles Wolf, directeur France de Sanofi.

Le laboratoire, leader mondial sur le marché de la vaccination antigrippale avec plus de 250 millions de doses produites chaque année et 2,6 milliards d'euros de ventes en 2024, se prépare activement à ce retour. « La production est en ordre de marche. Et, dès que ce sera possible, nous proposerons aux pharmaciens qui ont effectué des précommandes de notre vaccin standard la possibilité de basculer une partie de ces volumes vers notre vaccin à haute dose », précise M. Wolf.

L'industriel, qui détient près de la moitié des parts de marché en France grâce à son vaccin standard Vaxigrip, ne sera pas seul dans la bataille. Si le britannique GSK, qui commercialise le Fluarix, ne sera pas présent lors de la prochaine saison épidémique, le laboratoire Biogaran, son distributeur en France, ayant décidé de mettre fin à son partenariat, l'américain Viatris, avec son vaccin Influvac, reste en lice. Mais c'est surtout l'australien CSL Seqirus, nouvel arrivé sur le marché tricolore, qui pourrait lui faire de l'ombre.

Ce spécialiste de longue date des vaccins antigrippaux, déjà présent dans de nombreux pays dans le monde, dont l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie ou le Royaume-Uni, entend bien ajouter l'Hexagone à son tableau de chasse. « En tant que nouvel acteur en France, nous avons encore toute une page à écrire. Mais notre ambition est de devenir le leader du marché », détaille Matthieu Remoissenet, directeur France de CSL Seqirus.

Le laboratoire pharmaceutique mise pour cela sur deux vaccins, le Flucelvax, un vaccin standard, autorisé à la commercialisation depuis mars, et le Fluad, son injection spécifiquement réservée aux seniors de plus de 65 ans, dont il espère conclure prochainement la négociation de prix avec les autorités. Concurrent direct de l'Efluelda de Sanofi, ce dernier vaccin, qui contient un adjuvant conçu pour augmenter la réponse immunitaire chez les personnes âgées, bénéficie de la même recommandation préférentielle de la HAS, et vient, lui aussi, de recevoir un avis favorable de la commission de la transparence. ■

ZELIHA CHAFFIN

Bourse : miser sur le vice est-il payant ?

Les fonds « sin stocks », basés sur les paris, l'alcool, le tabac ou les armes, ne surperforment pas

Fin 2021, le trader Tommy Mancuso crée un fonds indiciel au nom évocateur, Bad (« mauvais »), à la Bourse américaine. En mai 2023, au cours d'une interview sur YouTube, il en détaille le portefeuille, qui agrège des titres des spécialistes du cannabis Cronos, des casinos Monarch ou de l'alcool Diageo. Tommy Mancuso assume un positionnement anti-ESG (« environnement, social et gouvernance »), l'acronyme qui désigne la finance durable.

« On n'investit pas pour faire du social, on investit pour faire de l'argent », arguait alors le gérant, se disant seulement intéressé par la « durabilité » de la performance. Six mois plus tard, le 29 novembre 2023, le fonds qu'il décrivait comme « à l'épreuve de la récession » est liquidé. En deux ans d'existence, il avait cédé 20 % de sa valeur, tandis que sur la même période, l'indice américain de référence, le S&P 500, était globalement stable.

Le défunt fonds Bad appartient à la famille des *sin stocks* – les « actions du péché ». Ce terme désigne les titres d'entreprises aux « activités largement considérées comme nuisibles à la société et/ou à l'environnement », décrit Kenneth Lamont, analyste pour le fournisseur de données boursières Morningstar. De ce fait, les fonds d'investissement ESG ex-

cluent d'investir dans ces secteurs. Il s'agit des jeux d'argent, du tabac, de la drogue, de l'alcool et des armes, parfois des énergies fossiles. C'est d'ailleurs l'un des arguments des promoteurs des fonds de *sin stocks* : les « entreprises pécheresses » seraient « sous-valorisées puisque évitées par beaucoup d'investisseurs », analysait David Blitz, directeur au sein du cabinet de conseil en investissement Robeco, en 2017.

Sur le marché européen, Morningstar recense cinq fonds faisant leur marché dans les *sin stocks*. Cinq Exchange Traded Fund (ETF), des fonds qui doivent répliquer l'évolution d'un indice.

Politiques d'exclusion

Il y a, par exemple, le iShares Stoxx Europe 600 Travel & Leisure, consacré aux voyages et aux loisirs, gorgé d'actions de FDJ United, l'ancienne Française des jeux, de compagnies aériennes, comme Lufthansa et Ryanair, et de groupes hôteliers, comme Accor et Intercontinental. Ou encore l'ETF Europe 600 Food & Beverage (« nourriture et boissons »), dont le portefeuille contient des actions du brasseur AB InBev et du champion français des spiritueux Pernod Ricard.

Selon les calculs de Morningstar, avec comme date de référence le 14 avril, son indice « durabilité », Global Markets Sustainability, a

DES PRODUITS EMBLÉMATIQUES DE L'INVESTISSEMENT DU « PÉCHÉ » CONTINUENT DE FAIRE MOINS BIEN QUE LE S&P 500

enregistré de bien meilleures performances que ces cinq ETF ces dernières années. L'indice en question progresse ainsi de 15 % sur cinq ans, le double de la croissance du plus rentable des cinq « fonds du péché » suivis. Le même indice prend 5,5 % de valeur sur trois ans, contre maximum 3 % pour les « ETF du vice ».

Enfin, sur l'année écoulée, tous ont encaissé des pertes, mais elles sont plus lourdes pour les fonds controversés que pour l'indice ESG. Seule exception : le fonds SPDR MSCI World Utilities UCITS ETF. Crée en 2009, il mise sur les énergéticiens, avec le pétrolier espagnol Iberdrola et le gazier italien Enel. Avec le renchérissement du coût de l'énergie provoqué par la guerre en Ukraine, ce fonds a gagné 15 % de valeur en un an.

« Si l'on regarde les quinze dernières années, les *sin stocks* ont bien moins rapporté que les fonds ESG sur les marchés américains », constate Gerard Rijk, spécialiste de l'analyse financière au sein du cabinet indépendant de recherche Profundo. De la même façon en Europe, « nos résultats suggèrent qu'il n'y a pas de prime de péché robuste », conclut une thèse sur les *sin stocks* européens, publiée en 2021 par des chercheurs de l'université d'Oslo.

Faut-il s'attendre à un retourment sur le marché américain, dans un contexte où l'investissement social et durable est stigmatisé par Donald Trump et ses partisans ? « Les grands noms améri-

cains de la technologie, très présents dans les produits d'investissement ESG, subissent une correction », observe M. Rijk. Pourtant, des produits emblématiques de l'investissement du « péché », comme l'ETF Vice d'AdvisorShares ou le fonds ViceX Fund de USAMutuals, continuent de faire moins bien que le S&P 500. Début avril, quand la Bourse américaine s'écroulait en réaction à l'instauration de droits de douane massifs par Donald Trump, ces produits dévisaient davantage que le S&P 500.

En Europe, investir dans des activités controversées, comme l'armement, pourrait devenir plus rentable. « Les récents événements géopolitiques, tels que la guerre en Ukraine et l'élection du président Trump, ont contribué à une hausse des valorisations du secteur », note M. Lamont. En attestent les performances de l'ETF VanEck Defense, lancé en 2023, qui investit dans les éditeurs de logiciels de défense Thales et Palantir, les entreprises d'armement américaines Leidos et Booz Allen Hamilton ou le fabricant d'armes israélien Elbit Systems.

Ce secteur pourrait prendre d'autant plus de valeur que les tenants de l'investissement durable sont en train de réviser leurs politiques d'exclusion à l'égard des entreprises de l'armement. A l'instar du plus grand gestionnaire de fonds de pension néerlandais, APG, qui annonçait, le 30 mars, prévoir de placer 100 milliards d'euros dans la défense européenne. En France, le 20 mars, l'Autorité des marchés financiers annonçait la mise en place d'une procédure accélérée pour l'agrément de fonds d'investissement consacrés à cette industrie. L'institution prévenait aussi qu'elle allait veiller à ce que « la réglementation en matière de finance durable n'oppose aucun obstacle indu au financement de la défense ». ■

NINA GODART

500 %

C'est la hausse du cours de l'action du groupe américain RCI Hospitality Holdings, détenteur d'une quarantaine de clubs de strip-tease et de discothèques, depuis sa cotation au Nasdaq, en octobre 1995. Suivant une tendance inverse, le groupe qui édite la revue de charme *Playboy* a vu le cours de son action divisé par huit depuis son retour sur les marchés, en 2020. On ne trouve pas d'équivalent de ces cotations emblématiques des *sin stocks* en Europe, aucune entreprise du divertissement pour adultes n'étant cotée en Bourse de ce côté-ci de l'Atlantique.

ÉPARGNE

Comment investir dans la protection des océans

Du 9 au 13 juin, la troisième édition de la Conférence des Nations unies sur l'océan se déroulera à Nice. Experts et représentants des pays de cette institution lisseront les actions à mettre en œuvre pour tendre vers l'objectif 14 de développement durable des Nations unies, à savoir « la conservation et l'utilisation durable de l'eau, des mers et des ressources marines ».

La surface du globe est recouverte à 70 % d'eau et les mers produisent 50 % de l'oxygène de la Terre. De la bonne santé de l'océan, malmené par le dérèglement climatique et la pollution, dépend la vie humaine et animale. Tandis que la prise de conscience de la nécessité de préserver cet « or bleu » fait son chemin, dans l'univers de la finance, les gestionnaires d'actifs surfent sur cette thématique.

En quelques années, « des fonds actions, des ETF [fonds indiciaux cotés] mais surtout des fonds de private equity [titres non cotés en Bourse] ont émergé. Et on assiste depuis peu à des lancements de fonds obligataires labellisés "blue bond", relève Hortense Bioy, directrice de la recherche sur l'investissement durable de Morningstar. Les choix d'investissement de ces véhicules sont tous en lien avec le changement climatique et les pressions qui s'exercent sur l'océan. L'idée est d'investir pour aider à respecter cet écosystème, à sauvegarder sa biodiversité, à améliorer la

Les cinq plus gros fonds « océans »

Nom du fonds (date de création)	En-cours (en millions de dollars)	Performances (%) depuis le 1er janvier en 2024	Exposition aux Etats-Unis / à l'Europe (%)
DWS Concept ESG Blue Economy (mars 2021)	228	6,6	4,4
BNP ECPI Global ESG Blue Economy (septembre 2020)	154	3,5	6,7
eQ Blue Planet Fund (juin 2002)	94	3,1	4,2
Arca Blue Leaders (juin 2022)	90	7	7,4
CPR Invest Blue Economy (juillet 2022)	89	8,9	6,2

Source : Morningstar, données au 19 mai

Infographie Le Monde

qualité des eaux et à réduire les pollutions, notamment plastiques».

Certains gestionnaires prennent en compte la notion d'« économie bleue », expression qui englobe des sociétés dont l'activité économique se déroule sur terre comme sur mer avec un lien direct ou indirect avec les écosystèmes maritimes. « Il peut s'agir d'entreprises industrielles en lien avec l'océan (pêche, transports maritimes) ou non (agroalimentaire, emballage). Ces dernières s'engagent dans la décarbonation de leur activité (moins de consommations d'eau, de déchets) », précise Mme Bioy.

D'autres véhicules plus axés sur des start-up investissent dans l'« Ocean Tech » et la « Blue BioTech ». On y trouve majoritairement des sociétés actives dans l'univers marin et côtier qui se focalisent sur la création et le développement de solutions innovantes pour améliorer la qualité de l'eau, réduire la pollution, favoriser la pêche durable et l'économie circulaire, et contribuer à la régénération de la biodiversité aquatique.

Performances en demi-teinte

Dans ce volet plus axé sur le capital-investissement (les entreprises non cotées), le panel de ces activités est large mais l'investissement est plus risqué. « On peut investir dans le vivant (aquaculture) ou dans la protection des aires marines », précise Anne-Laurence Roucher, responsable private equity et capital naturel

chez Mirova – elle gère le fonds Sustainable Ocean Fund. « Cela peut concerner la fabrication de robots sous-marins, le développement de nouveaux modes de pêche ou des techniques de lutte contre les espèces invasives. Cela passe aussi par une utilisation durable des ressources de l'océan pour la santé et la cosmétique », poursuit Olivier Raybaud, cogérant du fonds Swen Blue Ocean, de Swen Capital Partners.

Récemment, Fidelity a lancé une deuxième version de son fonds obligataire Blue Transition Bond Fund, ciblant des entreprises dotées des meilleures notations financières axées sur la santé des océans et des eaux douces. S'il s'agit de financer des entreprises et des institutions engagées, « ce n'est pas de la philanthropie mais une opportunité d'investissement », estime Kris Atkinson, le gérant de ce fonds.

En matière de performances, ces fonds plutôt récents sont, à ce jour, en demi-teinte. Mais ils sont voués à être détenus sur le long terme. Certains, exposés fortement aux Etats-Unis, pourraient pâtir d'un moindre intérêt de la politique de ce pays pour la protection de la planète.

Autre point de vigilance : avant d'investir sur ce placement de niche, de diversification, examinez bien la composition du portefeuille pour vérifier que les entreprises choisies sont en ligne avec vos convictions. ■

LAURENCE BOCCARA



SOS CONSO

CHRONIQUE PAR RAFAËLE RIVAÏS

Voyage à forfait et dommage corporel

Le code du tourisme (article L 211-16) dit que le professionnel qui vend un voyage à forfait est « responsable de plein droit » de l'exécution des services prévus, qu'ils aient été exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires. Pour s'exonérer de cette responsabilité, le professionnel doit prouver que le dommage est imputable soit au voyageur, soit à un tiers, soit à des circonstances inévitables. Faute de quoi il risque d'être condamné, comme le montre la suivante.

Le 2 février 2009, M. X, 52 ans, est accidenté, alors qu'il voyage au Maroc dans le cadre d'un forfait (avion + hôtel + transferts) proposé par la société Kalika aux adhérents d'un club de golf. Lors d'une escale à Casablanca, il chute en descendant de la navette qui l'a conduit de son avion jusqu'au hall de l'aéroport et se fracture la cheville.

M. X, qui est non seulement golfeur amateur mais aussi avocat, assigne la PME devant un juge des référés, qui ordonne une expertise médicale aux frais de cette dernière (2 000 euros). L'expert estimant à 15 % la réduction de ses capacités, M. X et le cabinet dans lequel il exerce attaquent Kalika, en invoquant sa responsabilité de plein droit.

Le voyageur affirme d'abord que son pied droit a glissé parce que « le sol en marbre était mouillé, après avoir été lavé au savon noir », puis que le sol était insuffisamment équipé d'un « système antidérapant ».

L'agence pourrait s'exonérer de sa responsabilité en prouvant, photos à l'appui (prises par exemple par ses correspondants), que le sol n'était pas glissant et que son client a juste mal posé son pied. Mais elle se contente d'affirmer que le sol d'un hall qui voit passer quotidiennement des milliers de voyageurs est « présumé » sans danger ; elle reproche à M. X de ne pas « prouver le contraire ». Etonnamment, les magistrats du fond la suivent : ils déboutent M. X, au motif qu'il ne « démontre pas que sa chute est imputable à une de ses prestations ». Le 16 février 2022, la Cour de cassation censure leur raisonnement, parce qu'il « viole le code du tourisme ». Elle rappelle que, l'accident s'étant produit lors de l'exécution d'une prestation prévue au forfait, la responsabilité de plein droit de l'agence est engagée, sauf si cette dernière réussit à s'en exonérer.

Lorsque l'affaire est renvoyée devant la cour d'appel de Versailles, la société, pour s'exonérer, soutient que le dommage est imputable à M. X, qui se serait engagé sans précaution sur le sol glissant. Les magistrats lui reprochent de ne pas le prouver et de se contredire, puisqu'elle a toujours assuré que le sol était sans danger et qu'elle n'a pas recherché la responsabilité du gestionnaire de l'aéroport. Le 27 mars, ils la condamnent à indemniser le préjudice subi par M. X, à hauteur de 68 500 euros. ■

CLIGNOTANT

INVESTISSEMENT

Les placements « responsables » peu détenus

Seuls 12 % des Français ont déjà investi dans un produit d'épargne « responsable », selon un sondage mené par l'institut Toluna Harris Interactive pour le label ISR (investissement socialement responsable), publié le 20 mai. Ce taux monte à 18 % dans les foyers avec au moins 4 000 euros de revenus net mensuels, plus susceptibles d'investir. Parmi les investisseurs potentiels, sept sondés sur dix se disent prêts à investir dans un tel placement (81 % chez les 18-34 ans). Les réticents pointent surtout un manque de confiance, mais aussi un déficit d'information et de rentabilité.

QUESTION À UN EXPERT

Assurances : peut-on payer annuellement plutôt que mensuellement ?

OLIVIER MOUSTACAKIS, cofondateur d'Assurland

Pour le règlement de leurs cotisations d'assurance, les particuliers optent souvent pour un prélèvement mensuel, perçu comme plus souple. Ce mode de paiement peut pourtant revenir plus cher à terme. En effet, peu de consommateurs le savent, mais de nombreux assureurs appliquent des frais supplémentaires pour les règlements mensuels. Appelés « frais de fractionnement », « frais de paiement » ou encore « frais d'échéance », ils peuvent représenter entre 2 % et 10 % du montant total de la prime. Le surcoût peut ainsi atteindre plusieurs dizaines d'euros par an, et augmente en fonction du nombre de prélèvements. Si opter pour un paiement annuel de son assurance auto ou habitation peut sembler plus contraignant, cela reste donc l'option la plus économique. Cette pratique s'explique par le principe d'économie inversée en assurance : on paie d'avance pour couvrir un risque futur et incertain. L'assureur doit donc constituer une trésorerie suffisante dès le départ pour faire face à ses engagements. Les paiements en plusieurs fois peuvent par ailleurs entraîner des frais de gestion supplémentaires ou des rejets de paiement. Les informations sur ces frais de mensualisation figurent généralement dans le devis remis à l'assuré ou dans les conditions générales du contrat. Des compagnies offrent la mensualisation sans frais, mais cela reste rare. ■

Une soixantaine de bateaux d'époque, qui ont participé à «Dynamo», en mai 1940, voguent de Ramsgate (Royaume-Uni) vers Dunkerque (Nord) pour les 85 ans de l'opération, mercredi 21 mai.

ED ALCOCK/MYOP POUR «LE MONDE»

DUNKERQUE (NORD), RAMSGATE (ROYAUME-UNI) - envoyée spéciale

En mer, lorsque ses voiles couleur rouille sont déployées et que sa coque noire brise les vagues, *Greta* a fière allure. Conçue à l'origine pour charrier du blé sur la Tamise, la barge plate, que l'on penserait plutôt pataude face aux coups de vent et à la houle, force l'admiration des marins tout aussi éblouis par son prestigieux passé. Difficile peut-être à imaginer, mais *Greta* est une héroïne de l'histoire navale britannique. Cette *old lady* («vieille dame»), qui vient de souffler ses 133 bougies, a participé, en mai 1940, au sauvetage des milliers de soldats anglais et français encerclés à Dunkerque (Nord) par l'armée allemande. Et aujourd'hui, quatre-vingt-cinq ans plus tard, la voilà de retour dans la cité portuaire afin de commémorer ces heures sombres de la seconde guerre mondiale.

Greta n'est pas venue seule. Au petit matin du mercredi 21 mai, la péniche a quitté le port anglais de Ramsgate, près de Douvres, et mis le cap sur Dunkerque en compagnie de 60 autres embarcations, toutes adhérentes à The Association of Dunkirk Little Ships (ADLS), dont elle est la doyenne. Crée il y a soixante ans, cette confrérie fédère les bâtiments civils qui prirent part, du 26 mai au 4 juin 1940, à la plus grande évacuation militaire de tous les temps. Nom de code : opération «Dynamo».

Souvenez-vous.

Dès les premiers jours de septembre 1939, Londres envoie un corps expéditionnaire britannique sur le sol français afin de protéger Paris, que Hitler rêve de conquérir. Après plusieurs mois d'une drôle de guerre épargnant le front occidental, l'Allemagne lance l'assaut, le 10 mai 1940, sur les Pays-Bas, la Belgique et la France. La débâcle est fulgurante. Les forces néerlandaises rendent les armes tandis que le front belge est enfoncé. À Sedan, dans les Ardennes, la percée surprise des panzers du général Heinz Guderian ajoute à la confusion. Le 25 mai, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) tombe et, le lendemain, c'est au tour de Calais de capituler. Pris en tenailles à l'est comme à l'ouest, Français et Britanniques se replient sur Dunkerque, ultime porte de sortie vers l'Angleterre. Le piège se referme alors sur près de 400 000 soldats.

NAVires CIVILS RÉQUISITIONNÉS

Proche de Winston Churchill, le vice-amiral britannique Bertram Ramsay perçoit vite l'ampleur du désastre annoncé. Dès le 20 mai, ce brillant officier chargé de veiller sur les rivages anglais depuis son QG de Douvres tient une réunion secrète dans l'une des caves du château surnommée la «salle dynamo», car jadis dotée d'un groupe électrogène. C'est dans cette pièce souterraine que le projet de rapatriement des troupes assiégées est échafaudé.

La marine de guerre n'est pas la seule mobilisée. L'amirauté décide de réquisitionner les navires civils disponibles mesurant entre 9 mètres et 30 mètres de long, et dotés d'un solide moteur. Cette armada de bric et de broc rassemble des chalutiers, des yachts, des barges, des caboteurs ainsi que des bateaux à roues à aubes. Pilotés par les hommes de la Royal Navy, mais aussi, parfois, par leurs propriétaires, ces vaillants *little ships* («petits bateaux») convergent par dizaines vers l'enfer. Un enfer où mines et torpilles déchiquettent les esquifs en approche du littoral français. Un enfer où batteries et bombardiers ennemis s'acharnent sur les embarcations chargées d'hommes terrifiés par l'idée de retourner sur les plages et les dunes pilonnées par la Luftwaffe. «Take me home!» («ramenez-moi à la maison!»), hurlent les soldats anglais qui se débattent dans une mer du Nord rougie par le sang.

Ces visions d'apocalypse, le réalisateur Christopher Nolan les a mises en scène dans *Dunkerque*, sorti sur les écrans en 2017. Le film relate l'odyssée des *little ships* en s'appuyant sur le destin du jeune George, qui perd la vie sur l'un d'entre eux, une fiction inspirée de l'histoire, hélas bien réelle celle-là, de John Atkins.



La flottille héroïque

Le 31 mai 1940, cet adolescent de 15 ans se trouve à bord de la barge *Lady Rosebery* où il officie habituellement comme cuistot. Réquisitionnée, l'embarcation va faire route pour la France, tirée avec deux autres péniches par le puissant remorqueur *St. Fagan* chargé de hâter la traversée. John Atkins veut en être. Au cours du périple, les officiers de la Royal Navy découvrent l'âge du garçon, mais il est trop tard pour faire demi-tour. Bien trop tard, en effet.

Le 1^{er} juin, à 3h40, le *St. Fagan* explode au contact d'une mine devant Dunkerque et coule aussitôt. Deux des trois bateaux, dont *Lady Rosebery*, sont emportées avec lui. «Le corps de mon oncle n'a jamais été retrouvé, confie au *Monde* Sandra Wood, 77 ans aujourd'hui. John est la plus jeune victime de l'opération "Dynamo". Notre famille le pleure encore, mais nous sommes fiers de lui. Il tenait à sauver la vie de ses compatriotes, c'est un héros.»

Entourée des siens, Sandra Wood sera, elle aussi, à Dunkerque en cette fin du mois de mai, pour inaugurer avec le maire, Patrice Vergriete (divers gauche), une esplanade dédiée à son cher John et à un matelot français du nom de Hilaire Wadoux. Ce jeune engagé a survécu au naufrage du *Foudroyant*, un torpilleur de la marine nationale bombardé le 1^{er} juin 1940 alors qu'il évacuait des soldats.

Contre toute attente, l'opération «Dynamo» est une réussite. Grâce à la bravoure des troupes françaises chargées de défendre coûte que coûte la ville portuaire, l'évacuation peut se poursuivre pendant neuf jours et neuf nuits. Les divisions allemandes n'entrent dans Dunkerque que le 4 juin au matin. Religieusement conservés, les décomptes de l'amirauté britannique font état de 338 226 soldats rapatriés, dont 130 000 Français. Le vice-amiral Ramsay réussit à préserver l'ossature de l'armée anglaise en assurant le retour au pays de ses meilleures unités dépechées en France.

Outre-Manche, la presse enthousiaste évoque alors le «Dunkirk spirit» (l'«esprit de Dunkerque»), symbole de la combativité du peuple britannique. Churchill préfère tempérer: «Prenons garde à ne pas donner à ce sauvetage le caractère d'une victoire. Ce n'est pas avec des évacuations que l'on gagne des guerres», déclare-t-il, le 4 juin 1940, à la Chambre des communes, poursuivant néanmoins par un vigoureux: «Nous nous battons sur les plages, nous nous battons dans les rues... Nous ne nous rendrons jamais!»

Il n'existe plus aucun survivant de l'opération «Dynamo». Lawrence Churcher, le dernier vétéran, un brave de la Royal Navy, est mort le 10 août 2023, à l'âge de 102 ans. Aujourd'hui, les *little ships* restent les derniers témoins de cette incroyable épopee. Mais le temps passe et les bateaux aussi

vieillissent mal. Seuls des passionnés peuvent leur éviter de finir en épaves. La flottille de l'ADLS arrivée à Dunkerque, le 21 mai au soir, après une traversée de plusieurs heures et amarrée dans le bassin du commerce situé au cœur de la ville, fait honneur à la mémoire de «Dynamo».

Kevin Finn, le commodore à la tête de l'organisation, y veille avec la plus grande attention, montrant l'exemple avec *Brown Owl*, l'élégant *little ship* que sa femme, Jill, et lui ont acquis sur un coup de foudre en 2021. Auparavant, ce couple de passionnés en avait déjà rénové deux autres, *Lazy Days* et *Miss Margate*. Vous ne les entendrez pas parler de leur nouvelle petite merveille autrement que par le prénom *she* («elle») comme le veut la tradition maritime britannique. Est-ce pour apaiser la colère des déesses de la mer? Ou pour souligner le lien indéfectible entre un marin et son bateau? Les deux, peut-être.

COMMÉMORATION TOUS LES CINQ ANS

Que sait-on de la participation à l'opération «Dynamo» de ce splendide ketch motorisé de 12,80 mètres, construit en 1928 à Rosneath, sur la côte ouest de l'Écosse? Barré par trois officiers de la Royal Navy aujourd'hui décédés, *Brown Owl* récupérait les soldats recueillis par les canots au plus près de la plage, puis les menait jusqu'à de plus gros bâtiments ancrés au large. «Elle a travaillé comme un cheval de trait pendant quatre jours et quatre nuits, raconte Kevin Finn. Rapide et manœuvrable, notre *Brown Owl* aurait transbordé environ 2000 soldats, selon les témoignages de l'époque. Et en aurait ramené en direct une cinquantaine sur le chemin du retour vers Ramsgate.» Le ketch n'est pas rentré indemne de Dunkerque. Touché à plusieurs reprises par des tirs de batterie, il est fortement endommagé. Réparé, il assurera des patrouilles le long des côtes écossaises jusqu'à la fin de la guerre.

Une plaque en laiton, lustrée chaque jour avec soin par Kevin Finn, orne la porte de la timonerie de sa chère héroïne navale. Il y est inscrit *Dunkirk 1940*. «C'est l'un des signes de reconnaissance des little ships», assure le marin, fier de montrer les membrures en chêne et le bordé en pin exotique impeccablement entretenus. Le drapeau flottant à la proue du *Brown Owl* témoigne également du glorieux passé du navire. La croix rouge de saint Georges dessinée sur un fond blanc est coupée en son centre par les armoiries de Dunkerque. Cet étendard, que seuls les 120 membres de l'ADLS ont le droit d'arburer, rappelle le lien indéfectible entre la surprenante escadrille levée en 1940 et la ville française.

Premier adjoint au maire de Dunkerque, Jean Bodart a choisi le salon du sommet franco-britannique pour nous recevoir à l'hôtel de ville. Le 24 juin 1991, François Mitterrand y rencontrait le premier ministre britannique, John Major. En ces temps troubles, l'élu souhaite souligner l'importance de l'alliance entre les deux démocraties européennes. «Depuis 1965, une flottille de little ships revient à Dunkerque tous les cinq ans. L'opération "Dynamo" a joué un rôle essentiel dans la poursuite de la guerre et la quête de la liberté. Comment ne pas se réjouir aujourd'hui de ce combat fraternel contre l'extrême?», s'enthousiasme-t-il.

Néanmoins, et Jean Bodart en convient tout à fait, les habitants de Dunkerque se sont longtemps montrés réticents à commémorer l'évacuation des soldats alliés, plutôt vécue comme un lourd échec. La ville bombardée et incendiée a été détruite à 90 %, des centaines de civils ont été tués et des milliers de Français faits prisonniers. Certes, le beffroi est resté debout, comme la statue de Jean Bart (1650-1702), corsaire du roi Louis XIV et héros local dont seule la joue droite a été griffée par une balle perdue, mais la cité a souffert le martyre.

Guy Lécluse avait 5 ans en mai 1940. Aujourd'hui, il se souvient encore des nuits sans sommeil, des gerbes de feu assassines et des maisons en ruine. Alors que des historiens évoquent volontiers le «miracle de Dunkerque», lui aurait plutôt tendance à parler de l'*«enfer de Dunkerque»*. «Notre immeuble a été détruit, il ne nous restait plus rien, même pas une petite cuillère. Nous avons dû fuir vers l'ouest», rapporte ce rare témoin de l'époque encore en vie.

Le vieil homme est une figure à Dunkerque. Cet ancien avocat a longtemps siégé à la mairie. Conseiller municipal aux affaires militaires entre 2014 et 2020, il organisa la réception des *little ships* en 2015 et dit n'avoir oublié aucun visage des vétérans présents ce jour-là. Dix ans plus tard, c'est aux bateaux seulement qu'il pourra rendre hommage. ■

MARIE-BÉATRICE BAUDET

Richard Garwin Physicien américain



En 1960. AP PHOTO

Q u'aurait pensé le physicien américain Richard Garwin, mort le 13 mai à Scarsdale (Etat de New York), à l'âge de 97 ans, du «dôme d'or», le projet de bouclier antimissile annoncé le 20 mai par le président Donald Trump? En 1968, avec le Prix Nobel Hans Bethe (1906-2005), il s'était prononcé contre le développement d'un tel système, que les deux hommes jugeaient inutile et coûteux, et il avait ensuite vigoureusement critiqué le projet de «guerre des étoiles» de Ronald Reagan.

Concepteur, à l'âge de seulement 23 ans, de la première bombe à hydrogène, testée le 1^{er} novembre 1952 dans les îles Marshall, Richard Garwin était devenu une figure du contrôle des armes nucléaires et un avocat du désarmement, aux côtés notamment du mouvement Pugwash, qui mobilise des scientifiques du monde entier en vue de réduire les risques de conflits armés.

Qualifié par son biographe, Joel Shurkin, de «scientifique le plus influent dont vous n'avez jamais entendu parler», Richard Garwin est longtemps resté discret, même envers ses proches, sur son rôle de conseiller des présidents américains, de Dwight Eisenhower à Barack Obama, et sur son implication dans la mise au point de la bombe H. Elle n'avait été révélée qu'en 2001, à la suite de déclarations à caractère testamentaire d'Edward Teller (1908-2003), chargé par le président Harry Truman de construire une telle arme. Dans un entretien donné en 2024 à *Spectrum*, la revue de l'IEEE, la principale société savante mondiale d'ingénierie, Garwin estimait que la mission qui lui avait été confiée tenait plus du défi que d'une marque de confiance.

Vrai génie

Comment s'était-il trouvé à endosser une telle responsabilité? Sans doute grâce au patronage d'Enrico Fermi (1901-1954), un des acteurs du projet Manhattan de construction de la bombe A, à fissio[n]: le Nobel italien, sous la direction duquel Garwin avait soutenu sa thèse de physique en 1949 à l'université de Chicago, considérait son protégé comme le seul «vrai génie» qu'il ait jamais rencontré. L'intéressé, né dans une famille juive à Cleveland (Ohio), le 19 avril 1928, avait, il est vrai, brûlé les étapes universitaires, obtenant son doctorat à seulement 21 ans.

Le jeune Garwin s'est donc mis au travail au laboratoire de Los Alamos (Nouveau-Mexique) au début de l'été 1951 pour concevoir la «Saucisse», un engin de destruction à la puissance iné-dite, combinant une bombe ato-

19 AVRIL 1928 Naissance à Cleveland (Ohio)
1949 Doctorat à 21 ans
1^{er} NOVEMBRE 1952 Premier test de la bombe H, qu'il a contribué à concevoir. Un mois plus tard, il entre chez IBM.
2002 Le président George W. Bush lui décerne la National Medal of Science
13 MAI 2025 Mort à Scarsdale (Etat de New York)

mique classique, à fission, censée fournir l'énergie nécessaire pour enclencher une réaction de fusion au sein d'une charge d'isotopes de l'hydrogène, le deutérium et le tritium. Seize mois plus tard, l'essai d'*«Ivy Mike»*, première bombe thermonucléaire à avoir été testée, avait dégagé une puissance de 10,4 mégatonnes, presque mille fois plus importante que celle de la bombe tombée sur Hiroshima.

Un mois après cette première, à laquelle il n'avait pas assisté, il était embauché dans le laboratoire Watson d'IBM, où il a fait toute sa carrière jusqu'en 1993. La direction d'IBM avait eu pour consigne de lui laisser toute latitude pour travailler une part de son temps sur des sujets dont elle n'aurait pas à connaître la teneur.

Le génie de Richard Garwin s'est manifesté dans de multiples domaines, fondamentaux comme appliqués. Côté militaire, il a participé à la mise au point des premiers satellites espions américains. Il a été la «*sage-femme*», selon ses termes, de l'accouchement de l'algorithme de Cooley-Tukey, un outil de traitement de signal d'abord appliquée à la détection des essais nucléaires soviétiques souterrains, mais qui a par la suite révolutionné l'informatique – l'accomplissement dont il se disait le plus fier. Auteur de plus de 47 brevets et de 500 articles scientifiques (sans compter ceux toujours classifiés), on le crédite notamment d'avancées dans l'impression laser, les écrans tactiles, l'imagerie par résonance magnétique et le GPS. Du côté de la physique fondamentale, il a aussi été actif sur le front des ondes gravitationnelles.

Il y a encore quelques semaines, témoigne dans *The Conversation* Matthew Bunn, membre du Comité des académies nationales sur la sécurité internationale et le contrôle des armements, Richard Garwin participait à des visioconférences avec des experts russes des armes nucléaires. L'objectif? Étudier comment reprendre, le temps venu, des discussions sur la réduction des risques associés à ces armes dont il partageait la lourde paternité. ■

HERVÉ MORIN

Le Monde Le Carnet

Vous pouvez nous faire parvenir vos textes soit par e-mail : carnet@mpublicite.fr (en précisant impérativement votre numéro de téléphone et votre éventuel numéro d'abonné ou de membre de la SDL)

soit sur le site : https://carnet.lemonde.fr

L'équipe du Carnet reviendra vers vous dans les meilleurs délais pour vous confirmer la parution.

**carnet@mpublicite.fr
https://carnet.lemonde.fr**

AU CARNET DU «MONDE»

Naissance

Christine et Vladimir SERDECZNY, ses grands-parents, ont la joie d'annoncer la naissance de

Vassiliya,

le 26 mars 2025,

au foyer de **Lana et Anton.**

Louis-Raphaël, Maxine, Ludmila et Anya ont une nouvelle cousine.

Décès

Essert (Belfort). Saint-Apollinaire-de-Rias (Ardèche).

Annie Ackermann, son épouse, Claire-Lise Ackermann et François Chédéville, sa fille et son gendre, Frédéric Ackermann et Yannick Roux, sa fille et son gendre,

Pierre-François Ackermann et Delphine Delahaye, son fils et sa belle-fille, Agathe, Esther, Clément, Manon et Solenn, ses petits-enfants, Claude-Hélène Ternamian, sa sœur, Michèle et Paul Contamine, sa sœur et son beau-frère, Michèle Darmet-Wintergerst, sa belle-sœur, leurs enfants et petits-enfants, Les familles Barrand, Legros et Dupond,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean-François ACKERMANN,

professeur agrégé de Lettres modernes, ancien élève de l'École normale supérieure de Saint-Cloud, ancien professeur de classes préparatoires aux lycées Condorcet et Courbet de Belfort,

survenu à Nîmes, le 19 mai 2025, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 28 mai, à 15 heures, au Temple de Vernoux-en-Vivarais (Ardèche), suivie de l'inhumation, au cimetière de Saint-Apollinaire-de-Rias.

Ni fleurs ni couronnes.

La famille remercie le service de réanimation médicale du CHU de Nîmes pour leur accompagnement.

Caluire-et-Cuire.

Béatrice Bernoux, Pierre et Hélène Bernoux, Lucie, Camille, Noé, Delphine et Lionel Nguyen Van Thé, Clémentine, Simon, Adèle, Laure et Samuel Richer, Baptiste, Nathan,

ont la tristesse de faire part du décès de

Philippe BERNOUX, sociologue

survenu le 19 mai 2025, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Une cérémonie aura lieu en l'église Sainte-Bernadette, à Caluire, le lundi 26 mai, à 10 heures.

familie.bernoux@wanadoo.fr

Mme Fabienne Braun, son épouse, Florian, Romain et Marie-Amandine (†), ses enfants, María Alejandra et Solenne, ses belles-filles, Margaux, Chloé, Héloise et Olivia, ses petites-filles,

ont l'immense tristesse de faire part du décès du

docteur Jean-Marie BRAUN, pneumologue,

survenu le 16 mai 2025, dans le service de pneumologie de l'hôpital Saint-Joseph, à Paris.

Il retrouve ainsi, à l'âge de soixante-quinze ans, sa fille

Marie-Amandine,

décédée le 9 janvier 2023.

Une messe d'obsèques est célébrée ce vendredi 23 mai, à 14 h 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, Paris 15^e, suivie de l'inhumation, à 16 h 30, au cimetière parisien de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Sabine Dollé, née Forestier, son épouse,

Odile, Joëlle, Cécile, Alain,

ses enfants,

Alexandra, sa belle-fille,

Ses petits-enfants

et leurs conjoints,

Ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse d'annoncer que

Claude DOLLÉ

s'est éteint le 19 mai 2025, chez lui, à Paris, entouré des siens.

Une cérémonie aura lieu le lundi 26 mai, à 14 h 30, en l'église Saint-Sulpice, à l'arrière-chœur, place Saint-Sulpice, Paris 6^e.

L'enterrement se tiendra à 16 h 30, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgard-Quinet, Paris 14^e, division 12.

Théo, Johann et Gaëtan Barbé, ses enfants

Ainsi que toute la famille,

ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 12 mai 2025, à l'âge de soixante-cinq ans, de

Dominique KEROUEDAN,

médecin, universitaire, humanitaire, magistrat, membre de l'Académie nationale de médecine.

Son travail de terrain et ses recherches académiques, menés des années durant auprès des plus vulnérables à travers le monde, continuent d'inspirer et de faire avancer les consciences, bien au-delà de sa disparition.

Les membres du Comité de parrainage du Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité,

très affectés par l'annonce du décès soudain de leur collègue, la

docteure Dominique

KEROUEDAN, médecin, universitaire, humanitaire, magistrat, membre de l'Académie nationale de médecine,

s'associent à l'immense douleur de sa famille.

Ils expriment aussi leur grande reconnaissance à Dominique pour sa participation toujours empreinte d'humanité, de générosité et d'une profonde humilité, à leurs travaux depuis 2018.

Un culte d'action de grâce aura lieu le samedi 24 mai 2025, à 11 heures, au Temple protestant du Luxembourg, 58, rue Madame, Paris 6^e.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Thierry et Florence Lorey, Delphine, Alexandre et Estelle, son fils, sa belle-fille et ses petits-enfants,

Les familles Lorey et Catrice, Ses frères et sœurs, Ses beaux-frères et belles-sœurs, Ses neveux et nièces,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Antoinette LOREY, née CATRICE, ancien directeur de recherche au CNRS,

survénue à Paris, le 17 mai 2025, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée vendredi 23 mai, à 11 heures, en la chapelle Saint-Louis de l'École militaire, 13, place Joffre, Paris 7^e, ouverture des portes à 10 h 45.

Une bénédiction sera donnée au cimetière d'Aspet (Haute-Garonne), suivie de l'inhumation aux côtés de son mari

Marc LOREY

et de leur fils

Bertrand.

Thierry Lorey, 7 bis, rue Pierre-Curie, 33400 Talence.

Paris.

Catherine Montchamp-Moreau, son épouse, Matthieu Montchamp et Tania Liebgott,

Analie Montchamp et François Boucye, ses enfants,

Elliott et Romane, ses petits-enfants, Marie-Odile et Jean-François Gendron,

Laurence Montchamp, ses sœurs et son beau-frère, Toute sa famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

Didier MONTCHAMP, préfet honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite, chevalier de l'ordre du Mérite agricole,

survenu le 17 mai 2025, à Paris, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Un moment de recueillement aura lieu le 28 mai, à 10 h 30, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être faits au profit des Apprentis d'Auteuil ou de la Fondation ARC.

c.moreau.montchamp@gmail.com

Jean-Pierre, son mari, Sophie, Jean-François, Guillaume et Jérôme, ses enfants et leurs conjoints,

Alexis, Alizée, Alma, Amélie, Benjamin, Cara, Edith, Joseph, Julien, Juliette, Marin, Marion, Rose, ses petits-enfants et leurs conjoints, Anais, son arrière-petite-fille,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Claudie MOUSCADET, née BRULEY,

survenu le 18 mai 2025, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le 28 mai, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Lorette, Paris 9^e, suivie de l'inhumation à 15 heures, au cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Des dons peuvent être faits au profit de l'association Les Blouses Roses.

Montainville. Saint-Maur-des-Fossés.

Mme Anny Nicolas, son épouse,

WOMAN AND CHILD
SÉLECTION OFFICIELLE
En compétition

Deux jours après avoir découvert le nouveau film de l'Iranien Jafar Panahi, *Un simple accident*, une œuvre morale, à la fois de refus et de combat, qui sancctionnait la liberté chèrement reconquise de se mouvoir hors de ses frontières, voici venir, avec *Woman and Child*, le quatrième long-métrage de son jeune et talentueux compatriote, Saeed Roustaei. A 35 ans, celui-ci incarne un type de cinéma qui cogne et aime à pousser les curseurs, qui va à l'estomac avant de gagner le cœur.

C'est sous ce jour, et sous celui du film de genre, qu'on le découvre en France en 2021 avec le formidable *La Loi de Téhéran*, polar impétueux et documenté, empreint d'une grande crudité, et chronique insoucienne de la délinquance et du circuit de la drogue dans la capitale iranienne.

Un accident survient, dans le sillage duquel le film va basculer du côté de la tragédie et de la fatalité

S'ensuivit, en compétition à Cannes en 2022, *Leila et ses frères*, qui opérait, à la cruauté près, un brusque changement de braquet, cette fois dans le cadre intimiste d'une fratrie qui se déchire sous l'égide d'un vieux père qui aura manqué à tous ses devoirs.

C'est dans cette même veine que poursuit Saeed Roustaei avec *Woman and Child*. Mahnaz (Parinaz Izadyar), une belle quadragénaire, infirmière de profession, élève seule ses deux enfants et s'apprete à céder aux injonctions de son petit ami, un ambulancier, qui la presse de l'épouser. Alors même qu'elle se rend, en compagnie de sa mère et de sa sœur, dans la famille de Hamid (Payman Maadi) pour formaliser les épousailles, un accident survient, dans le sillage duquel le film va entièrement basculer du côté de la tragédie et de la fatalité.

Ce même jour, en effet, Aliyar (Sinan Mohebi), son fils ainé, un adolescent révolté et impulsif, meurt après s'être défénestré, alors que Mahnaz l'avait confié aux soins de son beau-père, un vieil homme qui lui avait semble-t-il révélé le secret du remariage de sa mère.

La charge de Saeed Roustaei contre l'ordre patriarcal en Iran

En compétition, le film du cinéaste iranien pousse à fond les manettes du drame



Aliyar (Sinan Mohebi) et Mahnaz (Parinaz Izadyar).
DIAPHANA DISTRIBUTION

On verra que la vérité est sensiblement différente.

Il pourrait ici être tentant de considérer que *Woman and Child* s'apparente à une morale réactionnaire qui condamne au pire cette mère coupable d'avoir voulu refaire sa vie.

C'est d'ailleurs ainsi qu'il faut l'entendre, du point de vue des institutions patriarciales qui vont se charger de transformer cette vie en enfer. Peu de temps avant le drame, le surveillant de l'école d'Aliyar avait en effet exclu l'adolescent turbulent, raison pour laquelle sa mère avait dû le confier à son grand-père. Et peu de temps après, Hamid fait savoir à Mahnaz qu'il lui préfère sa jeune sœur, Mehri, qu'il épouse de fait sans tarder. Ivre de douleur, Mahnaz dénonce alors ses combines avec

les patients qu'il convoie, Hamid répliquant en la traînant devant les tribunaux pour lui ôter la garde de sa fille cadette.

Le mouvement dramaturgique de ce long-métrage relativement peu truffaldien ressemble pourtant à l'association de deux des œuvres du réalisateur français. Ouvert sur les incartades, le sens de la débrouille et la vitalité d'Aliyar, le film évoque tout d'abord un probable *Quatre Cents Coups* iranien. L'irruption du drame dans la vie de sa mère, transformée en bloc de haine, païenne et durcie dans les habits noirs de son deuil, suggère, et commence d'ailleurs à rendre tangible, un film de vengeance dans l'esprit de *La mariée était en noir* (1968).

In fine, *Woman and Child* ne sera ni l'un ni l'autre, mais, à la

Roustaei si l'on peut dire, un théâtre de la cruauté poussé à fond les manettes, une charge violente contre l'ordre patriarcal, un plaidoyer à la hache pour une femme sur laquelle tous les malheurs du monde ont pris les formes et les visages, vulgaires et omnipotents, de l'oppression masculine.

Révolution sociétale

De sorte que l'on pourra éventuellement poser une réserve sur l'indifférence suprême du film à l'égard d'une mesure nuancée des sentiments. Mais plus difficilement se ranger aux termes d'une

pétition signée par une association de réalisateurs iraniens en exil (réunis sous la bannière de l'Iranian Independent Filmmakers Association) qui a visé Rous-

taei avant Cannes, l'accusant de collusion avec le pouvoir. Pour soutenir son point de vue, ce texte se prévaut de deux motifs principaux : la soumission du film au comité de censure iranien et la représentation des femmes voilées, en conformité avec les injonctions de ce dernier. Arguant de la révolution sociétale inaugurée par le mouvement Femme, vie, liberté depuis 2022 et du fait que de nombreuses femmes ne se soumettent plus à l'obligation du port du foulard, les signataires appellent à une rupture totale des artistes avec le régime.

Cette querelle entre rupture radicale et culture du compromis est complexe. Il est vrai qu'en ne montrant que des femmes voilées dans son film, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, Roustaei infléchit

doublement la réalité. Il n'en est pas moins vrai qu'il est un véritable réalisateur critique – notamment condamné à six mois de prison pour *Leila et ses frères* – et ne saurait être compté comme un cinéaste de propagande. Il a d'ailleurs reçu le soutien public de deux des plus grands cinéastes iraniens actuels – Jafar Panahi et Mohammad Rasoulof –, qui ont eux choisi la voie de la clandestinité, voire de l'exil pour le second, mais gardent en mémoire que l'acceptation de la contrainte est aussi l'une des voies, et non la moins efficace, d'expression de la liberté. ■

JACQUES MANDEBAUM

Film iranien de Saeed Roustaei.
Avec Parinaz Izadyar, Payman Maadi, Sinan Mohebi (2 h 11).
Sortie en salle prochainement.

« Dans mon pays, tous les cinéastes sont sous surveillance »

Sur la Croisette, avec « Woman and Child », le réalisateur Saeed Roustaei répond aux accusations de compromission avec le régime dont il fait l'objet

ENTRETIEN

Trois ans après *Leila et ses frères*, Saeed Roustaei retrouve la compétition avec *Woman and Child*. Entre-temps, la révolte féministe Femme, vie, liberté a embrasé l'Iran. Jusqu'à jeter des soupçons de collusion avec le pouvoir sur le cinéaste, dont il se défend.

« *Woman and Child* » fait-il écho au mouvement Femme, vie, liberté ?

Indirectement, oui. Mon premier long-métrage, *Life and a Day* (2016), était déjà centré sur une femme. Mon troisième, *Leila et ses frères* (2022), aussi. Mais elles cherchaient, d'une manière ou d'une autre, à sauver leur entourage. Là, l'héroïne est plus forte. Elle finit par rompre avec toute forme de dépendance.

Vos personnages féminins portent le voile, y compris

dans les scènes d'intérieur. Que répondez-vous à ceux qui vous reprochent cette concession au régime ?

Depuis Femme, vie, Liberté, cette question est plus brûlante encore. Le jour où on a tourné à l'école, avec 700 enfants et leurs parents, j'ai subi un interrogatoire : on voulait savoir ce que je tournais, pourquoi, comment. En Iran, tous les cinéastes sont sous surveillance, moi y compris. Certains luttent en arrêtant de travailler. Dans mon cas, jeter l'éponge ne servirait à rien.

On parle beaucoup du voile, mais il faut surmonter tellement d'obstacles pour faire un film... Il y a des années, si on vous arrêtait en possession d'une cassette VHS, vous risqueriez la prison. Peu à peu, le pouvoir s'est assoupli sur ce point. J'espérais qu'il en ira de même avec le voile.

L'actrice principale de « *Leila et ses frères* », Taraneh Alidoosti,

a été détenue trois semaines pour avoir publié une photo d'elle non voilée. Elle ne peut plus ni tourner, ni prendre l'avion. Comment va-t-elle ?

Je l'ai vue il y a quelques semaines, elle va bien. Pour l'instant, elle ne veut pas reprendre le travail. Mais j'ai un bon pressentiment. Quelque chose me dit que nous pourrons bientôt retravailler ensemble.

Vous avez vous-même été condamné à six mois de prison et cinq ans d'interdiction de tourner. Pourquoi cette peine n'a-t-elle pas été appliquée ?

J'ai un très bon avocat. Ma peine a été convertie en sursis. Elle peut être réactivée dans les cinq ans à venir, si je ne me tiens pas à carreau. Et, franchement, qui a envie d'aller en prison ?

Entre 1981 et 1989, l'un de vos producteurs, Jamal Sadatian, a conseillé le futur président Ali

Akbar Hachémi Rafsandjani. Est-il, comme le suggèrent vos détracteurs, un relais du pouvoir ?

Mon producteur principal, Gooftellash, est français. Après *Leila et ses frères*, mon certificat de producteur a été annulé. Je me suis donc tourné vers ce monsieur pour obtenir les autorisations de tournage. J'avais déjà travaillé avec lui sur *La Loi de Téhéran* (2021). Il a par ailleurs collaboré avec des grands noms, comme Asghar Farhadi. Et cela fait plus de trente-cinq ans qu'il n'a aucune responsabilité politique.

Certains de vos collègues optent pour l'exil, comme Mohammad Rasoulof, ou la clandestinité, comme Jafar Panahi. Pas vous. Pourquoi ?

J'ai 35 ans, j'ai déjà des cheveux blancs. Quelles sont les limites de ce que je suis prêt à endurer ? L'Iran est le pays dans lequel j'ai grandi. Je sais comment y faire des films,

malgré toutes les difficultés. J'ai encore du mal à me projeter à l'étranger, même si j'y réfléchis. J'espère qu'un jour nous pourrons faire les films que nous voulons, où nous le voulons, comme nous le voulons. Libres.

« Nous ne nous sommes pas battus aussi longtemps contre le pouvoir pour subir la censure de ses opposants », a déclaré au « Monde » Jafar Panahi, à votre propos. Son soutien vous touche ?

Nous devons être soudés, côte à côte. Et faire du bon cinéma, chacun à notre manière, en Iran ou en dehors, en respectant la loi ou pas. Cela fait des années que des comédies vulgaires remplissent les salles iraniennes et enrichissent des gens qui n'ont rien à voir avec l'art. Notre cinéma social est en danger de mort. La clandestinité ? Si un scénario me pousse à emprunter cette voie, je pourrais l'envisager. Pour l'heure, ce n'est

pas le cinéma que je sais faire. J'ai besoin de tourner dans des écoles, des hôpitaux, des tribunaux... Pour cela, il me faut des moyens et des autorisations. Et les acteurs avec lesquels j'aime travailler n'accepteraient pas, à ce jour, de basculer dans l'underground.

Votre mise en scène insiste sur les cloisons : grilles, portes, fenêtres, rideaux... Pourquoi ?

Dans la clinique où la protagoniste travaille, comme à la maison, les gens sont les uns sur les autres, tout le monde entend tout. Alors, elle tire le rideau, pour se créer un espace à elle. Quant aux vitres, elles rappellent la fragilité des situations qu'on croit acquises.

Comme votre protagoniste, vous semblez pris en étau. Est-ce un autoportrait ?

Maintenant que vous le dites, je dis : peut-être, oui. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR AURELIANO TONET



Eva Victor incarne Agnès, dans son film, «Sorry, Baby», projeté en clôture de la Quinzaine des cinéastes, à Cannes.

MIA CIOFFY HENRY/
WILD BUNCH

SÉLECTION OFFICIELLE

En compétition

The History of Sound

Entrée en lice de l'Afrique du Sud dans la compétition pour la Palme d'or avec le film d'Oliver Hermanus, sixième long-métrage d'une œuvre dominée par le motif du croisement des amours homosexuelles et des tragédies historiques. *The History of Sound* ne déroge pas à ce canevas, organisant, peu avant la première guerre mondiale, la rencontre entre deux jeunes musiciens – l'un chanteur américain, Lionel (Paul Mescal), l'autre compositeur anglais, David (Josh O'Connor) – au conservatoire de Boston, réunis par leur passion des traditions musicales populaires, et assez rapidement par un amour mutuel. Peu après la guerre, les deux jeunes gens se retrouvent et partent collecter et graver dans la cire les chansons populaires circulant dans le Maine. Campagne inoubliable, au terme de laquelle, miné par les convenances de l'époque et la sourde mélancolie née de sa participation à la boucherie de la guerre, David disparaît de la vie de son amant, le laissant à jamais inconsolé. Ce très beau motif croisé (entre l'évanescence de la romance amoureuse et le folklore dont les traces s'effacent) donne un film qu'empêse toutefois une surenchère de délicatesse, à la fois bucolique et sentimentale, qui confine à la beauté. Par ailleurs, ni la caractérisation de la relation, ni le registre musical du film ne semblent, en eux-mêmes, appeler d'autre intérêt que celui de la consonance décorative. On aura compris qu'en cela *The History of Sound*, titre également digne d'éloge, n'échappe pas à une certaine forme d'académisme. ■ JACQUES MANDELBAUM

Film américain d'Oliver Hermanus (2 h 07). En salle le 14 janvier 2026.

AUTRES FILMS

SÉLECTION OFFICIELLE

Cannes Première

La Disparition de Josef Mengele

Exilé de Russie depuis 2022, Kirill Serebrennikov, réalisateur bouillonnant, s'était fait connaître sur la scène internationale par des films aussi admirables que *Leto* (2018), *La Fière de Petrov* (2021) ou *La Femme de Tchaïkovski* (2022). Narration dissociative, outrance psychique et charnelle, fréquentation des confins, grand bain sensitif à la russe lui sont comme une obsessive marque de fabrique qui rencontra ses limites avec le personnage de Josef Mengele (1911-1979) – tel que le très bon roman éponyme d'Olivier Guez (Grasset, 2017) lui a inspiré l'envie d'en décrire le long exil en Amérique du Sud. Surnommé l'« ange de la mort » au camp d'Auschwitz, ce qui n'est pas rien eu égard à l'environnement, ce médecin SS passionné de génétique y pratiquait sur des êtres vivants – juifs et Roms – des expériences telles qu'il eût mérité d'être condamné. La vie étant ce qu'elle est, il passa trente années suruméraires à vivre clandestinement en Amérique du Sud avant de s'y noyer, en 1979. Ce sont ces années que le livre, et, à leur suite, le long-métrage de Serebrennikov, retracent. Ouvert de manière assez formidable, à la manière d'un pur film d'espionnage – rappelant à cet égard le captivant et insurpassé *Marathon Man* (1976), de John Schlesinger –, le film ne tarde pas à sombrer dans la pantomime psychopathique et les raouts à croix gammées des organisations nazies clandestines. Un peu court, s'agissant d'une telle persistance et ingénierie dans le mal. C'est August Diehl, acteur fin et sensible qui ne recule pas pour autant devant l'impossible – il fut Karl Marx chez Raoul Peck (*Le Jeune Karl Marx*, 2017) –, qui se prête ici à cet exercice de composition qui reste sur l'estomac. ■ J. MA.

Film français, russe, mexicain, allemand de Kirill Serebrennikov (2 h 15). En salle prochainement.

SÉLECTION OFFICIELLE

Hors compétition

Vie privée

C'est vrai que, sur le papier, le film pouvait donner envie : à Paris, une psychiatre des beaux quartiers (Jodie Foster), dont l'une des patientes (Virginie Efira) vient de se suicider, est persuadée que celle-ci a été assassinée, et commence à suivre la piste d'un suspect. Le problème, c'est que l'enquête fait pschitt, au fil d'un scénario confus qui devient vite accessoire. L'histoire sert surtout de prétexte aux retrouvailles entre la psy et son ex (Daniel Auteuil), autour de ballons de rouge dans un bar à vins. Restent les beaux appartements et les cages d'escaliers dignes de magazines de déco. On croirait presque que c'est une Américaine qui a tourné ce film à la papa, et non la prometteuse Rebecca Zlotowski (*Belle Epine, Une fille facile...*). Précisons qu'Efira apparaît finalement peu, de même que toute une brochette d'acteurs, Vincent Lacoste, Mathieu Amalric, Luana Bajrami, Irène Jacob, la palme revenant à Ji-min Park, qui ne doit pas avoir plus d'une réplique : «Lilian, tu es méchante. Tout le monde rentre à la maison.» Et nous aussi. ■ CLARISSE FABRE

Film français de Rebecca Zlotowski (1 h 45). En salle le 26 novembre.

Une Quinzaine des cinéastes entre doute et épargillement

La sélection parallèle n'a pas toujours visé juste, malgré un recentrage

Le cru 2025 de la Quinzaine des cinéastes est arrivé à bon port, jeudi 22 mai, avec la dernière projection du programme, le film de clôture *Sorry, Baby*. Ce premier long-métrage écrit, réalisé et joué par la jeune humoriste Eva Victor, repérée sur les réseaux sociaux, produite par le cinéaste Barry Jenkins, et récompensée par le prix Waldo-Salt du scénario au Sundance Film Festival, grand-messe du cinéma indépendant américain, en janvier. Le film, représenté par la très en vogue société A24, illustre cette fiction du trauma qui embrasse les thématiques très actuelles autour des violences sexuelles.

Agnès (Eva Victor elle-même dans le rôle-titre), brillante docteure en lettres d'une université rurale de Nouvelle-Angleterre, violée par un conseiller pédagogique, se reconstruit au fil du temps et, en quatre chapitres, grâce au soutien de son cercle de proches. La fiction à la première personne se conçoit ici comme un baume réparateur, une sorte de « safe space » cotonneux qui, sans se mesurer aux éclats du mélo ou de la tragédie, se recroqueville dans son intimité auto-centré.

Sorry, Baby est venu clore une Quinzaine très épargillée, qui semblait plus que jamais habité par le doute et la remise en question. Il faut revenir un peu en arrière, en 2023, quand Julien Rejl a pris les rênes de la sélection, pour deux éditions sous forme de table

rase, faisant le pari des premiers films, des noms inconnus, des promesses non identifiées – dont la plus belle récompense fut la Caméra d'or 2023 décernée pour *L'Arbre aux papillons d'or*, du Vietnamien Pham Thien An.

On a pu depuis mesurer la grogne de la profession. Par exemple, fin avril, peu après l'annonce de la sélection, par la montée au créneau d'Alexandre Mallet-Guy, directeur général de la société de distribution Memento, dénonçant « une sélection de plus en plus radicale », « La Quinzaine représente avant un contrepoids à la sélection officielle, ça, on l'a vraiment perdu », déclarait-il sur YouTube.

Deux bonnes pioches

Pourtant, la sélection 2025 multipliait les marques de recentrement, allant conquérir du côté de l'imagination, du genre, du rire, une image moins austère. Or, le geste en ce sens n'était qu'occasionnellement ajusté, et les films supposés plus rassembleurs pas toujours au niveau. Le sentencieux dessin animé *La mort n'existe pas*, du Québécois Félix Dufour-Laperrière, sur l'activisme écologique ; la satire au forceps *d'Amour apocalypse*, de la Québécoise Anne Emond, sur la déroute du mâle de 40 ans ; l'hyper-conventionnel *Kokuhō*, du Japonais Lee Sang-il, sur l'ascension d'un acteur de kabuki ; la comédie bararde *Classe moyenne*, du Français Antony Cordier ; le drame sur pati-

noire *Girl on Edge*, du Chinois Jinghao Zhou, sont autant de films qui ne semblaient pas à leur place.

Dans cette volonté d'élargissement, les choix les plus convaincants étaient aussi les plus inclassables : le comique star Thomas Ngijol partait adapter un documentaire de Mosco Lévi Boucault en polar satirico-réaliste dans la ferveur de Yaoundé avec *Indomptables*, ou la trépidante série B, *Dangerous Animals*, de l'Australien Sean Byrne, qui réinvente avec humour et force de frappe le film de requins tueurs. Deux bonnes pioches qui bousculent judicieusement les habitudes de la Quinzaine.

Les œuvres les plus fortes correspondent le plus à l'ADN de recherche, d'innovation, d'indépendance

Les œuvres les plus fortes présentées cette année étaient néanmoins celles qui, malgré tout, correspondaient le plus à l'ADN de recherche, d'innovation, d'indépendance, porté par la manifestation depuis ses débuts. Le geste le plus fou revient à Nadav Lapid, qui, avec *Yes*, dégou-

pille un pamphlet outrancier et vitupérant contre le nationalisme israélien exacerbé par la guerre à Gaza, en sondant la compromission terminale d'un artiste musicien amené à composer un nouvel hymne pour le pays.

Coup d'essai marquant, *L'Engloutie*, de Louise Hémon, suit, comme en huis clos, une institutrice partie enseigner dans un village perdu des Hautes-Alpes au début du XX^e siècle, gagnée par de mystérieuses forces telluriques et les seuils de l'abstraction. Seul documentaire représenté, *Militantropos*, des Ukrainiens Yelizaveta Smith, Alina Gorlova et Simon Mozgovyi, offre une stupéfiante chronique de l'invasion russe par immersion sensorielle dans un art du cadre.

Enfin, le chevronné Christian Petzold, cinéaste d'une modernité allemande revenant aux sources du mythe, livrait avec *Miroirs n° 3* l'un de ses plus beaux films depuis longtemps, avec la complétude renouvelée de la comédienne Paula Beer. Conte énigmatique sur le deuil et la famille dysfonctionnelle, toujours à recomposer, cette petite merveille a su regonfler de l'intérieur les puissances du plan, la musicalité du montage, l'intensité des regards. C'est là, dans ces foyers dispersés, que la Quinzaine retrouvait quelque chose de sa singularité historique : s'offrir en refuge aux plus vitaux élans de mise en scène. ■ MATHIEU MACHERET

Bi Gan perd le spectateur dans une bien longue traversée du siècle

Le réalisateur chinois tourne un peu à vide avec un défilé d'images sophistiquées, revisitant le cinéma muet, le polar, le film de vampire

RESURRECTION

SÉLECTION OFFICIELLE

En compétition

On a « le blues de Kaili », du nom du premier long-métrage du Chinois Bi Gan, *Kaili Blues* (2016), ruban de poésie avec son plan-séquence de quarante et une minutes, tourné à Kaili – ville natale du réalisateur, issu de la minorité Miao, dans la province reculée du Guizhou (sud-ouest de la Chine). Cette pensée nous a traversé en découvrant, jeudi 22 mai, le grandiloquent *Resurrection*, troisième

« long » de Bi Gan qui, à 35 ans, concourt pour la Palme d'or. Toujours virtuose, le film tourne un peu à vide, avec son défilé d'images sophistiquées.

Dévoilé à Locarno, *Kaili Blues* actait la découverte d'un artisan cinéaste, né en 1989, ayant tourné cette histoire d'un ex-gangster avec son oncle, un ancien petit chef-de-gang... Son deuxième long-métrage, *Un grand voyage vers la nuit* (2018), sélectionné à Cannes à Un certain regard, présentait déjà les signes d'une performance un peu surfaita, loin du charme sauvage (et local) du premier.

Fils d'un chauffeur et d'une coiffeuse, formé aux métiers de la télévision, Bi Gan voulait au départ filmer les animaux. Il n'exclut pas non plus de devenir à son tour chauffeur, ou dynamiteur de roches. Le diplôme d'un institut audiovisuel en poche, il a ouvert un atelier de vidéos de mariages. Puis les films d'Andrei Tarkovsky (1932-1986) l'ont envoyé.

Un sentiment d'ennui

Les scénarios de Bi Gan proviennent toujours d'un poème – il en écrit, et en fait la matière de ses œuvres. Assurément, le succès de

Kaili Blues lui a permis d'accéder à des productions plus confortables. Le tournage de *Resurrection* a duré longtemps, et le réalisateur confie avoir souffert de la lourdeur de l'industrie cinématographique. On sent d'ailleurs que le film lui échappe. L'idée de départ est pourtant séduisante, celle d'un « monstre cinématographique » traversant le siècle – un corps d'acteur transformé en créature, la tête recouverte de latex. Le long-métrage s'ouvre dans un décor raffiné de film muet, avec des personnages miniatures qui semblent être manipulés de l'intérieur.

L'actrice taïwanaise Shu Qi apporte une touche magnétique, mais son rôle est trop cosmétique pour que la magie opère. La partition de l'acteur, danseur et chanteur chinois Jackson Yee est, en revanche, plus étouffée. Mais un sentiment d'ennui nous a saisi durant les deux heures quarante de la projection, le film ne s'imprime pas réellement dans la rétine, trop enfermé dans sa bulle, et ne dialoguant pas avec le spectateur. A ce dernier, on demande juste de suivre une série d'histoires réactivant le temps, le rêve, la mémoire, etc. On essaie des accro-

cher à quelques intrigues, comme celle de ce joueur de cartes, tricheur invétéré ; ou cette romance nocturne qui vire au film de genre, au petit matin, avec cette délicieuse vampire (Li Gengxi), qui paraît si jeune, mais que ses mains trahissent. Bi Gan poursuit sa réflexion sur les temporalités, les vies antérieures, mais les longs clips ne font pas une histoire. ■ CLARISSE FABRE

Film chinois et français de Bi Gan. Avec Jackson Yee, Shu Qi, Li Gengxi (2 h 40). Sortie en salle prochainement.

A New York, les merveilles de la Frick Collection

Après cinq ans de travaux, le palais de l'industriel Henry Clay Frick expose ses trésors de l'art européen

ART

NEW YORK - correspondant

En cette période de trumperie, la visite de New York est un retour vers le « Gilded Age », l'âge doré du XIX^e siècle, cette ère dont Donald Trump a la nostalgie, faite de fortunes colossales, de misère, de corruption et de collections d'art époustouflantes. La ville est assez discrète sur le passé de ces fameux « barons voleurs » qui, pourtant, l'ont charpentée.

On doit au magnat des chemins de fer Cornelius Vanderbilt (1794-1877) la gare de Grand Central Terminal. La salle de concert Carnegie Hall fut construite par le magnat de l'acier Andrew Carnegie (1835-1919), qui était l'homme le plus riche du monde en 1900, avant de dépenser sa fortune en créant des bibliothèques, tandis que la Morgan Library fut la demeure du banquier John Pierpont Morgan (1837-1913). Ce dernier était si riche qu'il renfloua l'Etat fédéral lors de la panique financière de 1893. Quant au Museum of Modern Art, qui abrite *Les Demoiselles d'Avignon*, de Pablo Picasso, et les Cloîtres du Metropolitan Museum, ils n'auraient jamais vu le jour sans John D. Rockefeller Jr, fils du magnat du pétrole John D. Rockefeller (1839-1937), et sa femme Abby.

Ces jours-ci, c'est la Frick Collection qui attire les regards. La plus belle collection d'art européen constituée au début du XX^e siècle a rouvert ses portes en avril, après cinq ans et 220 millions de dollars (195 millions d'euros) de travaux. En pénétrant dans le palais construit sur la V^e Avenue, le long de

Central Park, et achevé en 1914, le visiteur français éprouve un sentiment d'appartenance : à la recherche du temps perdu, avec un portrait de James Whistler représentant le comte Robert de Montesquiou-Fezensac, qui inspira le Charles Swann de Proust ; en quête de légèreté, avec la série de Jean-Honoré Fragonard *Les Progrès de l'amour*, refusée en 1773 par la comtesse du Barry ; ou encore une salle consacrée à François Boucher, au deuxième étage.

Trois Vermeer

En réalité, on est au cœur de l'histoire américaine, mélange de violence et de raffinement. Henry Clay Frick (1849-1919) fut l'un des patrons les plus brutaux du XIX^e siècle : numéro deux de Carnegie, il baissa brutalement les salaires de ses ouvriers sidérurgistes et lorsqu'ils se mirent en grève il envoya une milice privée, en 1892, pour les attaquer à Homestead, en Pennsylvanie. Le massacre fit au moins huit morts. Frick fut accusé, mais lorsqu'un anarchiste russe tenta de l'assassiner, peu après, il scella l'échec de la grève. Celle-ci arriva trois ans après une terrible catastrophe. Frick avait cofondé un club de chasse près de Pittsburgh, au bord d'un lac de barrage dont la digue avait été rabaissée pour faire passer les carrioles de ses hôtes. Le 31 mai 1889, le barrage céda, dévastant la cité ouvrière de Johnstown : 2209 morts. L'affaire fut déclarée catastrophe naturelle : «act of God».

Au tournant du siècle, tout cela s'était estompé. Les champs de bataille industriels de l'Ohio et de la Pennsylvanie s'étaient déplacés



La Frick Collection, à New York, le 25 mars. ANGELA WEISS/AFP

à New York : Frick était retiré des affaires et s'était lancé dans la compétition de l'époque, la constitution de collections d'art. Xavier Salomon, directeur adjoint de la Frick Collection et historien d'art, invite au discernement. «L'argent ne rime généralement pas avec gentillesse», souligne-t-il. *Henry Frick aurait pu léguer sa maison et sa collection à sa famille, mais il a décidé de laisser le public en profiter. Nous devons en être reconnaissants, tout en comprenant l'homme dans toute sa complexité.*»

En ce début de XX^e siècle, les industriels américains devenus riches acquièrent les collections de la noblesse anglaise désargentée, y compris les œuvres italiennes, flamandes et françaises que celle-ci avait achetées depuis le XVII^e siècle avec les Grands Tours d'Europe organisés pour les jeunes aristocrates. «Entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, des gens comme Frick, J. P. Morgan, [Benjamin] Altman [collectionneur et fondateur de magasins new-yorkais], Louisine Havemeyer

Au tournant du XX^e siècle, les Américains devenus richissimes acquièrent les collections de la noblesse anglaise désargentée

[collectionneuse], Thomas Mellon [banquier de Pittsburgh] achètent de grandes œuvres d'art européennes, principalement dans des demeures de campagne anglaises. Le marché devient alors très concurrentiel, et une grande partie du patrimoine européen émigre aux Etats-Unis», raconte M. Salomon.

Dans ce petit monde, les milliardaires se font concurrence pour bâtir les plus belles demeures et abriter les œuvres les plus prestigieuses. Frick chercha ainsi en vain à acheter le Triple Palace des héritiers

Vanderbilt, avant de construire son palais le long de Central Park, qui était alors en pleine campagne. En 1906, il se bat pendant des mois face au Metropolitan Museum et son président du conseil de surveillance, J. P. Morgan, pour acquérir un autoportrait de Rembrandt de 1658. Quant à la série de Fragonard, elle avait été achetée en 1899 par J. P. Morgan. Le banquier américain l'avait laissée dans sa résidence de Londres en raison des taxes à l'importation, mais, après sa mort, la série fut exposée au Metropolitan Museum, et achetée par Frick en 1915.

Chez Frick, aucun nu et peu de tableaux religieux, à l'exception d'un saint François de Giovanni Bellini. «Frick était très intéressé par des tableaux avec lesquels il pouvait vivre, donc c'était surtout des paysages et des portraits. Le tableau de Bellini est un tableau religieux, mais c'est presque comme un paysage avec un personnage», remarque Xavier Salomon, qui explique que le collectionneur a commencé par des artistes anglais et flamands, avec notamment

trois Vermeer, ce qui est exceptionnel pour un peintre ayant laissé seulement 37 peintures, pour finir sur de l'art français, avec un Manet, et italien.

Après la mort de Frick, sa collection fut achevée par sa fille. Elle acheta, entre autres, un portrait de la comtesse d'Haussonville par Ingres. La demeure était alors en pleine transformation pour devenir, en 1935, un musée. L'œuvre est le clou du deuxième étage, nouvellement ouvert au public, qui permet d'exposer davantage d'œuvres, ainsi que la reconstitution de la chambre des Boucher.

Par contraste, ce deuxième étage met en valeur les collections exceptionnelles présentées au premier étage avec le mobilier historique de la famille Frick. Le musée est interdit aux enfants de moins de 10 ans et les photos sont prohibées. Xavier Salomon invoque l'exigüité des lieux : «Ces décisions ne sont pas des décisions philosophiques, ce sont des décisions concernant la préservation des œuvres d'art.» ■

ARNAUD LE PARMENTIER

L'univers grinçant d'Hélène Delprat

A la Fondation Maeght de Saint-Paul-de-Vence, l'artiste revient sur quarante ans de travail

ARTS

SAINT-PAUL-DE-VENCE (ALPES-MARITIMES)

Des ânes siamois en robe, peints comme s'ils prenaient un selfie, accueillent les visiteurs à l'entrée de la Fondation Maeght, à Saint-Paul-de-Vence (Alpes-Maritimes). Plus loin, l'artiste ouvre son exposition par une vidéo d'elle en cheffe d'orchestre grimaçante, s'exprimant par borborygmes. Hélène Delprat a un sens aigu, et volontiers théâtral, de la contradiction, et mieux vaut goûter l'humour grinçant et l'autodérision pour pleinement apprécier l'évolution de sa peinture.

L'exposition qu'elle présente en dialogue avec Laurence Bertrand Dorléac, commissaire invitée, en fait la démonstration en une soixantaine d'œuvres qui retracent son parcours de manière non chronologique, de 1983 à 2024.

Passée par les Beaux-Arts de Paris, puis par la Villa Médicis, à Rome, où elle a été pensionnaire durant deux ans, l'artiste a eu une carrière comète au début des années 1980. Vite exposée, elle est entrée, dès 1985, à la Galerie Maeght, à Paris, où elle est restée dix ans.

Puis ce fut l'éclipse, volontaire : l'enfant prodige a quitté sa galerie pour s'essayer au théâtre, à la

radio et à la vidéo pendant plus de quinze ans, sans exposer. Si sa foi en la peinture a été ébranlée, sa passion a continué à la dévoiler, loin des regards. Elle y est pleinement revenue en 2012 grâce au galeriste Christophe Gaillard et, en 2017, une grande exposition à La Maison rouge, à Paris, «I Did it My Way», l'a fait découvrir au grand public.

Lutte avec les figures tutélaires

Aujourd'hui revenue au firmament de l'art contemporain – elle est représentée, depuis 2023, par le mastodonte international Hauser & Wirth, en plus de sa galerie française –, elle aborde son «éclipse» aussi tourmentée que nécessaire avec une exposition au titre aussi paradoxal qu'ironique, «Ecoutez ! C'est l'éclipse», emprunté au poète Alfred Jarry (1873-1907).

Les huit séquences qui rythment l'exposition en mêlant chacune les époques, avec de nombreuses œuvres jamais montrées auparavant, présentent un univers rugueux, aux allures de conte cruel, où l'inconfort est toujours de mise. Ainsi, dès la première salle, dans un autoportrait récent, on la voit dans le costume et la pose d'un peintre du XVIII^e siècle, palette et pinceau en main, mais montrant les dents comme un chien prêt à mordre.

En effet, la palette lexicaire est sombre, d'*'Echec en Raté ou Encore raté, de Peinture - catastrophe en Portraits pourris* inspirés, en 1990, par les «gueules cassées» de la première guerre mondiale chez cette native d'Amiens. Toiles et dessin semblent hantés

par l'idée de la décomposition du monde, voire de la détestation de soi. Des fonds triturés et instables, aux couleurs sombres, surgissent des personnages cartooniques qui souvent semblent prendre la fuite, entre rêve et cauchemar, comme enrôlés dans une guerre absurde dans un cortège de masques, de drapeaux, d'amazones, de fantômes et de chimères. Emplies d'énigmes et d'érudition, ses peintures questionnent au passage le bon et le mauvais goût, et les paillettes étant récemment venues contaminer ses fourmillantes scènes de guerre.

Dans cette traversée pleine d'aller-retours, on (re)découvre avec plaisir des œuvres de sa première exposition, anonyme, intitulée «Jungles et loups», en 1983, et inspirée par *Les Métamorphoses d'Ovide* et *L'Odyssée d'Homère*. Les tableaux, qui revisent les légendes sombres d'Ulysse et de Calypso, d'Actéon ou d'Orphéa, baignent dans des couleurs chaudes et une nature luxuriante où déjà les règnes humain, animal et végétal se confondent dans un monde ambigu. ■

EMMANUELLE JARDONNET

«Ecoutez ! C'est l'éclipse», à la Fondation Maeght, à Saint-Paul-de-Vence (Alpes-Maritimes), jusqu'au 15 juin.

La Seconde

Porte Saint-Martin

De Marivaux

Alain Françon

Surprise

portestmartin.com

la terrasse Télérama Le Monde france-tv

Laurent Fabius

« L'état du droit ne vaut que dans le respect de l'Etat de droit »

Pour la première fois depuis son départ de la présidence du Conseil constitutionnel, l'ancien premier ministre socialiste analyse le malaise démocratique français et le reflux de la question écologique

la République ; l'exigence d'une solide compétence juridique ; le respect d'un certain délai entre des fonctions au gouvernement ou comme parlementaire et une nomination au Conseil ; la présence parmi les membres d'un plus grand nombre de femmes. Bref, compétence, expérience et indépendance. Il demeure que, dans l'ensemble, le Conseil, qui était à l'origine le « chien de garde de l'exécutif », est devenu une véritable Cour constitutionnelle, un rempart indispensable pour protéger l'Etat de droit.

Lorsque les citoyens découvrent les votes bloqués, l'application d'une loi non votée ou l'usage répété du 49.3, l'incompréhension voire la colère ne sont-elles pas légitimes ?

Alors, précisons. Pour gouverner efficacement une démocratie parlementaire, il faut disposer d'une majorité ou, en tout cas, ne pas se trouver paralysé par une majorité hostile. C'est pourquoi, dans de nombreux pays, des dispositifs institutionnels sont prévus à cette fin. En Allemagne, le Bundestag peut renverser le gouvernement, mais à condition de proposer le nom d'un chancelier alternatif. En France, le 49.3 est inscrit dans notre Constitution, avec toutefois un usage expressément limité par les textes. Il faut les respecter. Sinon, le « parlementarisme rationalisé » devient un « parlementarisme bafoué ». C'est cela aussi qu'il faut éviter.

De Marine Le Pen à Bruno Retailleau, l'Etat de droit a été vivement attaqué, notamment au nom de la souveraineté du peuple. Comment y réagissez-vous ?

L'état « du » droit peut bien sûr être modifié – c'est le rôle du Parlement et du gouvernement –, mais l'Etat « de » droit, c'est-à-dire ce qui fonde notre démocratie (la séparation des pouvoirs, l'indépendance des juges, la légalité des délits et des peines, les grandes libertés), ne doit en aucun cas être remis en cause – sauf à saper la démocratie elle-même. La loi en effet ne vaut que dans le respect de la Constitution : l'état du droit ne vaut que dans le respect de l'Etat de droit. C'est ce qui nous protège à la fois individuellement et collectivement, ce qui protège le peuple. Si les attaques des populistes se portent systématiquement contre les juges constitutionnels, en Hongrie comme en Israël, c'est précisément parce qu'ils sont des empêcheurs de renverser les fondements des sociétés démocratiques.

L'exercice de la politique est-il devenu plus difficile aujourd'hui ?

Je le crois. Prenons le cas des gouvernements successifs dans un pays comme le nôtre. Il y a quelques décennies, sans rien idéaliser, l'exécutif disposait d'un temps suffisant pour préparer les décisions, les expliquer et, même si souvent il négligeait, à tort, de le faire, pour les évaluer. Aujourd'hui, les gouvernants sont requis de procéder à une annonce au rythme de chaque journal télévisé. Le secret, précieux en diplomatie, n'existe plus. La transparence, qui est nécessaire, se transforme en voyeurisme.

Les réseaux sociaux complètent et façonnent le paysage, dominé, au niveau national, par un malaise démocratique – nos concitoyens, souvent confrontés à des situations difficiles, sont de plus en plus bombardés d'informations (vraies ou fausses), tout en ayant le sentiment de peser de moins en moins sur le monde. Etais donc prémonitoire le diagnostic de Martin Luther King [1929-1968], que l'on pourrait traduire ainsi : « Les fusées sont téléguidées et les hommes désorientés ».

Le tout n'encourage pas vraiment les vocations ! Cela vaut aussi pour les élus locaux. A quoi il faut ajouter parfois le refus des citoyens d'être représentés, comme au



YANN LEGENDRE

ENTRETIEN

Né en 1946, Laurent Fabius a connu et dirigé les trois pouvoirs de la République française : l'exécutif, lorsqu'il fut le premier ministre de François Mitterrand (1984-1986), le législatif avec la présidence de l'Assemblée nationale (1988-1992 et 1997-2000) et la plus haute autorité juridique, avec la présidence du Conseil constitutionnel, de 2016 à 2025. Alors qu'il a quitté, en mars, cette institution à la fois critiquée et considérée comme un rempart démocratique, l'ancien premier secrétaire du Parti socialiste (PS) analyse la configuration politique nationale et la géopolitique mondiale.

Quels enseignements tirez-vous de votre expérience à la tête du Conseil constitutionnel ?

Le Conseil constitutionnel est une institution essentielle qui veille à vérifier, non pas si les lois sont bonnes ou mauvaises, mais si elles sont conformes ou non à la Constitution. Mon prédécesseur et ami proche Robert Badinter [1928-2024] avait placé sur son bureau un carton où il avait écrit : « Toute loi inconstitutionnelle est mauvaise, mais toute loi mauvaise n'est pas nécessairement inconstitutionnelle. » Je ne saurais mieux dire.

Le Conseil constitutionnel n'a pas à prendre ses décisions pour des raisons politiques, mais il rend des décisions qui ont parfois des conséquences politiques. Or l'opinion juge souvent le Conseil en fonction de ces dernières, ce qui aboutit à des incompréhensions et des incohérences. Deux exemples. En 2023, la loi politiquement contestée sur les retraites a été validée par le Conseil constitutionnel. Que n'a-t-on entendu sur ce « bastion du conservatisme » ? Mais, quelques mois plus tard, ce même Conseil censurait largement la loi sur l'immigration : cette fois, c'est tout juste si l'institution n'était pas devenue une officine gauchiste !

Reproche d'impartialité, contestation du processus de désignation... Comprenez-vous les critiques adressées au Conseil constitutionnel ?

Bien sûr. Elles portent sur le point que je viens d'évoquer, et notamment sur les conditions de nomination des membres. A cet égard, aucune modalité n'est parfaite. Par exemple, là où les nominations dépendent totalement du Parlement, la dépolitisation des choix n'est pas pour autant garantie.

Ne faudrait-il pas réformer le Conseil constitutionnel ?

A la fin de mon mandat, j'ai moi-même formulé plusieurs pistes d'évolution possibles. Je pense à quatre d'entre elles. La suppression de la catégorie des membres de droit, à savoir les anciens présidents de

T LES GOUVERNANTS SONT REQUIS DE PROCÉDER À UNE ANNONCE AU RYTHME DE CHAQUE JOURNAL TÉLÉVISÉ. LE SECRET N'EXISTE PLUS. LA TRANSPARENCE, NÉCESSAIRE, SE TRANSFORME EN VOYEURISME

moment des « gilets jaunes », dont les porte-parole, à peine désignés, étaient immédiatement désavoués. Face à ces difficultés, l'héritage constitutionnel du général de Gaulle reste un utile point d'appui – avec certaines adaptations indispensables.

Comment caractérissez-vous la situation politique américaine ?

Au vu des cent premiers jours de Donald Trump au pouvoir, on parlerait volontiers de « brutalisme techno-ploutocratique ». « Brutalisme », en raison du mépris cumulé de nombreuses règles de droit, des équilibres institutionnels traditionnels et de certaines réalités humaines. « Techno », dans la mesure où les technologies dites « nouvelles » renforcent la prégnance du système. « Ploutocratique » parce qu'on croit comprendre que la recherche de gains financiers personnels n'est pas dépourvue de tout lien avec les choix faits par les maîtres du dispositif. Ce qu'on ignore, c'est la durabilité de l'ensemble.

Ne peut-on pas expliquer le trumperisme par l'échec des démocrates et comprendre le national-populisme par l'échec des progressistes ?

Invité récemment à l'université Yale [*dans le Connecticut*] pour donner des conférences, j'ai été frappé par la convergence des analyses chez mes interlocuteurs concernant les causes de la défaite démocrate – évidemment le triptyque inflation-immigration-« wokisme », mais aussi le sentiment que, pendant la campagne présidentielle, [la candidate démocrate] Kamala Harris parlait « des autres », alors que Trump parlait « de nous ».

Le sociétal est important, mais ne doit pas faire oublier le social. C'est probablement la raison pour laquelle une partie de l'électorat de la social-démocratie européenne a dérivé vers la droite extrême. Alors que j'étais élu d'une circonscription ouvrière, on m'avait reproché de déclarer que le Front national [*devenu Rassemblement national*] posait de vraies questions mais apportait de mauvaises réponses. J'avais simplement constaté que, à force de prétendre que des problèmes auxquels les gens ont à faire face n'existent pas, ils dérangent. Et se tournent vers d'autres.

Comment l'ancien président de la conférence de Paris de 2015 sur le climat (COP21) que vous avez été analyse-t-il le reflux de la question écologique ?

L'accord de Paris de 2015 est devenu la base mondiale de l'action contre le réchauffement climatique. Avant lui, l'augmentation moyenne des températures prévue par les scientifiques pour la seconde partie du siècle se situait entre 4 °C et 5 °C ; dix ans plus tard, elle se situe, si les engagements des Etats sont respectés, entre 2,5 °C et 3 °C. C'est mieux, mais encore trop. Avec de tels chiffres, la vie sur Terre deviendrait invivable pour beaucoup. A

l'époque de la COP21, nous étions parvenus à ce que trois « planètes » convergent : celle des scientifiques, celle de la société civile, celle des gouvernements. Mais aujourd'hui la science est attaquée, les énergies fossiles sont encore trop souvent encouragées, et le multilatéralisme recule. On constate, malgré la progression des énergies décarbonées, un certain reflux de la préoccupation environnementale. Pendant ce temps, l'horloge du réchauffement climatique continue de faire tic-tac, et le CO₂, comme le méthane sont envoyés massivement dans l'atmosphère.

Comment remettre la question climatique au centre ?

Nous vivons ce que Mark Carney, le nouveau premier ministre du Canada, appelait, en 2015, la « tragédie des horizons » : l'horizon long des questions climatiques ou de biodiversité n'est pas l'horizon court des préoccupations électorales. Il faudrait agir tout à la fois à court, moyen et long terme et veiller à ce que les prévisions débouchent sur des engagements, puis les engagements sur des réalisations concrètes. Le mot d'ordre aujourd'hui, c'est « concrétiser ».

Qu'allez-vous faire à présent ?

Mon mandat de président du Conseil constitutionnel s'est achevé en mars. Si je me retourne sur mon parcours professionnel, j'aurai donc servi notre pays dans des fonctions très diverses pendant cinquante-neuf années. S'ouvre pour moi une étape nouvelle. Je constate que le droit est vivement attaqué, y compris dans des pays de tradition démocratique. Je fais partie de ceux qui entendent le défendre. Cela signifie que je vais me consacrer en particulier aux fonctions utiles d'arbitrage, de médiation et de conseil.

Le droit n'est pas sans lien avec l'action pour le climat. Le président brésilien de la COP30 de Belem [*André Corrêa do Lago*] m'a demandé de l'aider à la préparer et de présider le cercle des présidents de COP nouvellement créé pour réfléchir aux moyens d'améliorer la gouvernance globale du climat et d'accélérer la mise en œuvre de l'accord de Paris. J'ai accepté, notamment parce que je partage son ambition de réalisme, de résultats concrets.

Enfin, je souhaite consacrer davantage de temps à ma passion pour la peinture. Il existe dans la chose publique et la peinture la recherche commune d'un antidiotin. La peinture est un point de rencontre entre main, tête et cœur, mais c'est aussi ce qui peut résister au temps et le dépasser.

Quelle trace aimeriez-vous avoir laissé ?

J'ai toujours admiré l'épitaphe choisie par le chancelier [*de la République fédérale allemande*] Willy Brandt [1913-1992], qui tient en quatre mots simples : « J'ai fait mon possible. » ■

PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS TRUONG

L'histoire des dictionnaires de langue française : de l'impossible inventaire à l'épopée des mots

Le désir de classifier, d'expliquer et de traduire nos mots semble inhérent au langage lui-même. Au fil des siècles, les ouvrages exhaustifs qui prennent le nom de glossaire, de dictionnaire ou d'encyclopédie répondent à des ambitions pragmatiques et politiques, pour affirmer une langue, le français

Al'automne 2024, lorsque la neuvième édition du Dictionnaire de l'Académie française est publiée, quatre-vingt-dix ans se sont écoulés depuis l'édition précédente, en 1934. Cette lenteur dont l'institution est coutumière depuis sa fondation a suscité nombre de quolibets. Comme par le passé : en 1694, lorsque les académiciens avaient remis la première édition du dictionnaire à Louis XIV, le roi n'avait pas manqué de mentionner les soixante ans nécessaires à l'écriture du volume : «Messieurs, voici un ouvrage attendu depuis longtemps.»

Aujourd'hui, ce n'est plus seulement le temps d'élaboration du dictionnaire qui est décrié, mais ses définitions. La Ligue des droits de l'homme (LDH) a ainsi fait état de sa «stupéfaction» au sujet d'entrées qui participent, selon l'association, d'une «vision au mieux archaïque de notre monde». L'hétérosexualité y est ainsi définie comme une sexualité «naturelle», impliquant ipso facto que l'homosexualité ne le serait pas, et le mot «femme» y désigne un «être humain défini par ses caractères sexuels, qui lui permettent de mettre au monde des enfants», ce qui étonne la LDH : «Faut-il en conclure qu'une femme stérile ou ménopausée n'en est pas une?»

Qu'on convienne d'un «principe de fonctionnement qui n'est plus adapté aujourd'hui» avec le professeur en langue française à Sorbonne Université Gilles Siouffi ou que l'on regrette le «manichéisme» de cette «éternelle polémique» avec le lexicographe Jean Pruvost, une chose reste certaine : le débat est loin d'être apaisé. Si ce secteur éditorial autrefois réputé pour ses succès de ventes est à présent en déclin, notamment du fait des possibilités qu'offrent les versions numériques, les dictionnaires, ces premiers ouvrages que l'on découvre, émerveillé, au creux de l'enfance, ne nous laissent pas indifférents.

Le désir d'inventorier, d'expliquer et de traduire nos mots semble inhérent au langage lui-même. Dès le III^e siècle avant notre ère, on observe, en Europe, des traces de recueils de mots techniques ou spécifiques à un auteur. «On trouve, chez les Romains, cette volonté lexicographique avec Varro qui, au cours du I^e siècle avant J.-C., classe les mots dans De lingua latina», souligne Jean Pruvost dans *Les Dictionnaires français. Outils d'une langue et d'une culture* (Ophrys, 2021). Les écoliers romains bénéficient ainsi de recueils traduisant des termes du grec au latin et du latin au grec, mais ces glossaires restent bien éloignés des dictionnaires tels que nous les concevons aujourd'hui. «Faute d'une bonne documentation, de stratégies rigoureuses et de synthèses témoignant d'un recul suffisant, ces essais restent de nature hybride», conclut-il.

Au Moyen Age, de nouvelles tentatives voient le jour au moyen de ce que l'on nomme des «gloses». Didactiques, celles-ci consistent d'abord en des explications et traductions ajoutées à la marge ou entre les lignes du texte commenté, puis regroupées afin d'aider à la compréhension. Parce que le besoin d'organisation formelle se fait

sentir, les remarques sont de plus en plus souvent classées par ordre alphabétique, en fin de volume. Au VIII^e siècle, le glossaire de Reichenau traduit ainsi dans un latin plus accessible et en langue romane un millier de mots issus de la Vulgate, une traduction de la Bible. «On commence à porter un regard attentif aux unités lexicales en tant que telles, rassemblées alphabétiquement dans une partie d'ouvrage», explique Jean Pruvost.

A XVI^e siècle, la dynamique s'amplifie en Europe. A la faveur de la diffusion de l'imprimerie et de l'accroissement de la circulation des savoirs, les savants humanistes s'attellent à la traduction d'œuvres en langue vernaculaire, tandis que les jeunes gens de famille très aisée entreprennent le Grand Tour d'Europe pour parfaire leur éducation.

Naisse alors des ouvrages plurilingues d'un genre nouveau, tel le *Dictionarium* (1502) du savant italien Ambrogio Calepino. A l'origine dictionnaire de langue latine, l'ouvrage se fait polyglotte en 1545 : il met en correspondance les mots de dix langues, dont le latin, le grec, l'hébreu, l'italien, le français, l'espagnol ou le polonais. Réédité trente-trois fois au XVII^e siècle, il obtient un succès tel qu'il transforme les usages : le dictionnaire devient un outil pratique de consultation régulière.

FIXATION DU FRANÇAIS

Si les dictionnaires multilingues abondent, c'est aussi en raison du déclin sans précédent, dans les échanges, de l'usage du latin, qui est détrôné par une langue française en voie de stabilisation. Le français du début du XVI^e siècle se caractérise alors par des variations aussi nombreuses que ses parlars régionaux, rendant essentielles la traduction et l'explication des termes nouvellement rencontrés par le lecteur. A cette nécessité pragmatique s'ajoutent les ambitions politiques de François I^r : le roi veut affirmer, répandre et faire rayonner le français et, par là même, le royaume de France. En 1539, il signe l'ordonnance de Villers-Cotterêts, qui fait de cette langue la langue administrative officielle du pays, reléguant dans un même geste le latin et les langues régionales.

La même année, l'imprimeur Robert Estienne publie le tout premier dictionnaire dont les entrées sont d'abord en langue française. Après un ouvrage traduisant les mots latins en français, il lui vient à l'idée d'inverser la nomenclature : 10 000 mots français sont présentés dans l'ordre alphabétique, traduits en latin et, parfois, accompagnés de définitions sommaires. Les rééditions se succèdent, le nombre d'entrées finit par doubler et les définitions s'allongent.

Charge de la quatrième édition, le philologue Jean Nicot en tire un ouvrage, paru en 1606, où le latin occupe désormais une place mineure : le Thresor de la langue francoise, tant ancienne que moderne. Une nouvelle étape est alors franchie : il ne s'agit

PUBLIÉ EN SUISSE EN 1680, LE PREMIER DICTIONNAIRE MONOLINGUE DE LANGUE FRANÇAISE PROPOSE 25 000 ENTRÉES ILLUSTRÉES PAR DES CITATIONS DES AUTEURS DU SIÈCLE

plus d'aider à la connaissance du latin, mais de participer à l'affirmation d'une langue devenue nationale.

Il faut cependant attendre plus d'un siècle pour qu'éclate le premier dictionnaire monolingue de langue française, le *Dictionnaire françois* contenant les mots et les choses, publié en 1680 par Pierre Richelet. Fondée en 1634, l'Académie française dispose alors du privilège royal de composer «un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique», mais le grammairien décide de contourner cette exclusivité en publiant son ouvrage à Genève, en Suisse. Ce faisant, il dote le français de son premier dictionnaire de langue : centré sur l'analyse du mot et les emplois de celui-ci, il propose 25 000 entrées illustrées par un ensemble de citations des auteurs du siècle.

A l'heure de la fixation du français, la question de la graphie se pose de manière inédite, et Pierre Richelet s'inscrit sans ambiguïté dans ce débat. Il inaugure, avec l'*'Avertissement'* de son dictionnaire, une lignée de préfaces justifiant la démarche scientifique à l'aune d'une inclination tantôt simplificatrice, tantôt conservatrice. «Touchant l'orthographe, on a gardé un milieu entre l'ancienne et celle qui est tout à fait moderne et qui défigure la langue», écrit le grammairien. *On a seulement retranché les lettres qui ne rendent pas les mots méconnaissables quand elles en sont ôtées, et qui ne se prononçant point, embarrassent les étrangers et la plupart des provinciaux. Chacun se conduira là-dessus comme il le trouvera à propos.*

C'est vers l'exhaustivité que tendent à l'époque les premiers dictionnaires monolingues : leurs auteurs rendent compte de tout ce qui se dit à propos de chaque terme, y compris les erreurs d'analyse répandues. Au détour d'articles aux abords innocents, Pierre Richelet décoche fréquemment des critiques contre ses contemporains, notamment le grammairien Claude Favre de Vaugelas (1585-1650). Définissant le terme «absinte», Richelet commence ainsi par une remarque plutôt neutre – «Ce mot ne se dit qu'au singulier» – avant de poursuivre malicieusement : «Vaugelas le croit masculin, la plupart des hommes savants en la langue le font plutôt féminin.» La définition n'apparaît que dans un dernier temps : «Herbe odoriférante, amère et toujours verte, qui est chaude, constringente et corroborative.»

Dans le sillage de Pierre Richelet, Antoine Furetière, membre de l'Académie française qui en blâme l'inertie, obtient, en 1684, un privilège royal afin de rédiger son propre dictionnaire. Aussitôt les premières définitions divulguées, il est accusé de piller le travail de l'Académie, avant d'en être exclu l'année suivante. S'ensuit alors un retentissant procès : Antoine Furetière avance que l'Académie rédige un dictionnaire de langue uniquement centré sur la définition des

mots, alors que son projet se veut universel – on dirait aujourd'hui encyclopédique –, c'est-à-dire axé sur le référent, la chose nommée, en s'attachant à la description scientifique et technique.

Paru en 1690, le titanesque *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière recense 40 000 termes et ouvre la description aux différents registres de langue et aux régionalismes. Les définitions sont accompagnées de citations et de commentaires traitant aussi bien de l'histoire, de la médecine, de la physique ou des arts, comme le souligne l'*'Avertissement'* rédigé par le philosophe Pierre Bayle : «Ce ne sont pas de simples mots qu'on nous enseigne, mais une infinité de choses, mais les principes, les règles et les fondements des arts et des sciences.»

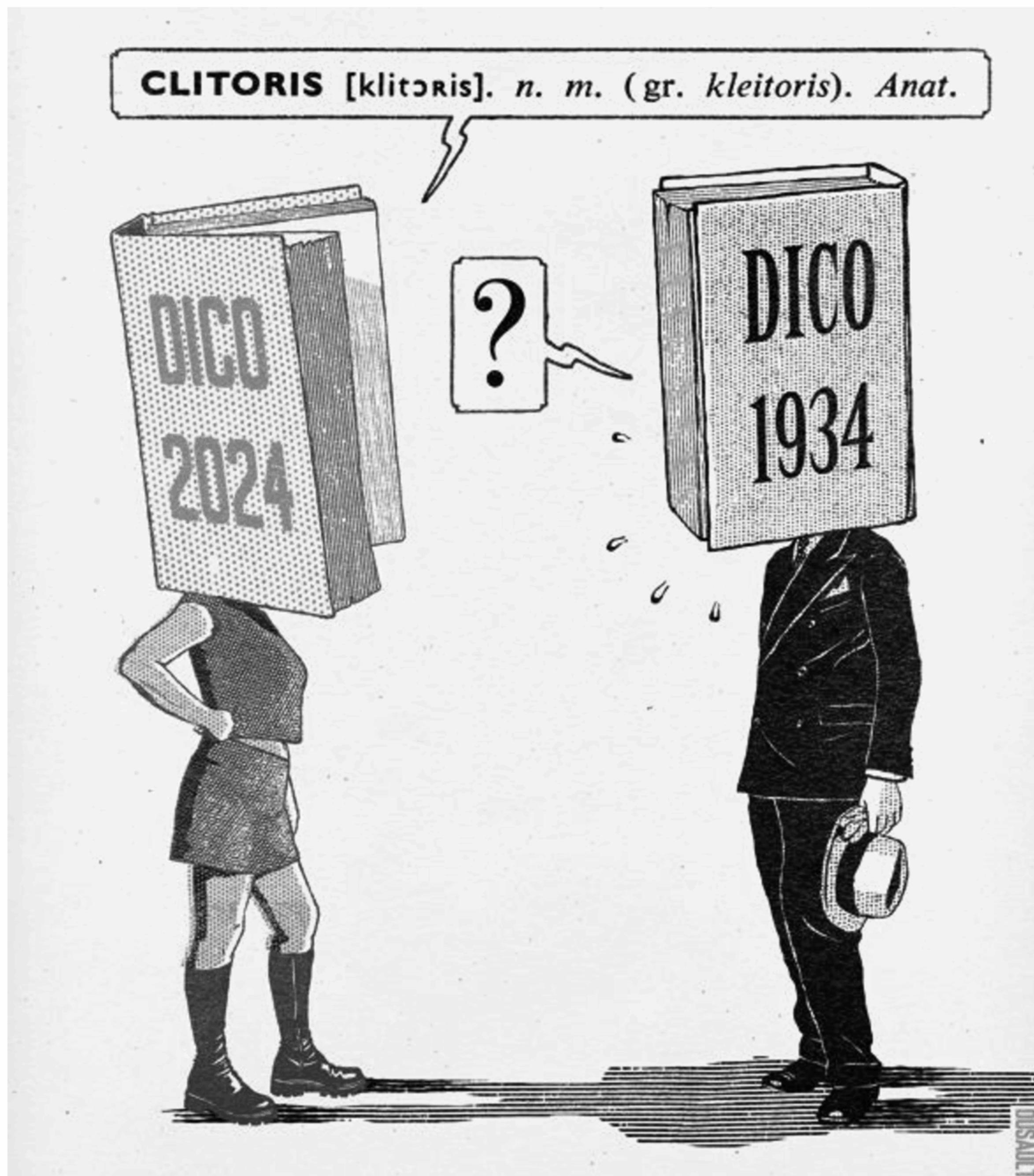
VISÉE NORMATIVE

En 1694, l'Académie française publie ses deux premiers dictionnaires. Le premier est consacré aux termes techniques – le *Dictionnaire des arts et des sciences*, dirigé par Thomas Corneille, frère du célèbre dramaturge –, le second à la langue courante – c'est la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, qui se distingue par son classement des mots par familles. Pour parvenir à la définition de «fainéant» (*«paresseux, qui ne veut point travailler»*), il faut par exemple consulter l'entrée «néant», où l'on trouve des exemples forgés par les académiciens : «En ce pays-là on ne souffre point de fainéants.» Peu commode et nécessitant un savoir préliminaire, la forme est abandonnée dès l'édition suivante.

Ce premier *Dictionnaire de l'Académie française* se distingue par une visée normative inédite. Les 18 000 entrées qui composent l'ouvrage sont complétées de remarques consacrées à la manière dont il faut employer ces termes, mais aussi les prononcer. L'adjectif «adversatif» est ainsi défini comme un «terme de grammaire [qui] ne se dit guère qu'en cette phrase : particule adversative», et l'on précise pour le terme «Dieu» un emploi impropre : «Se dit encore abusivement des fausses divinités que les païens adoraient.»

Sous l'égide du grammairien Claude Favre de Vaugelas, ce «bon usage» signalé dès la préface s'ancre dans la réflexion linguistique et participe à la construction d'une «image restrictive de la langue forgée à partir du réel», selon Gilles Siouffi. «La référence est claire : le centre du bon usage est Paris et, au centre de Paris, la Cour, écrit-il dans *Paris-Babel. Histoire linguistique d'une ville mondiale* (Actes Sud, 368 pages, 25 euros). Ce schéma en cercles concentriques relègue bien loin les provinces, même si celles-ci se sont mises au français. Vaugelas recommande d'ailleurs de se prémunir contre ce qu'il appelle la contagion des provinces.»

En quinze ans, les dictionnaires fondateurs des contours de la lexicographie française imprègnent de leur structure et de leur vision les ouvrages ultérieurs. Au XVIII^e siècle, l'Académie poursuit son œuvre grâce à l'ardeur insufflée par les philosophes qui, désormais, y siègent. Entre 1718 et 1798, quatre éditions successives de son dictionnaire entérinent de nouveaux termes et de



ANTOINE MOREAU DUSSAULT

nouvelles graphies au nom de l'usage le plus fréquent. Comme l'indique la préface de 1740, le « s » marquant l'allongement de la syllabe est ainsi remplacé par l'accent circonflexe – « hospital » devient « hôpital ».

Les rééditions des œuvres de Pierre Richellet et d'Antoine Furetière s'égrènent, elles aussi, au fil du siècle. Dès 1701, l'avocat et éditeur Henri Basnage de Beauval réédite l'ouvrage de son ami Furetière en l'augmentant et en lui donnant une dimension normative. « On a retouché, ou refondu presque tous les articles, est-il précisé dans la préface.

L'augmentation la plus considérable regarde la politesse et l'exactitude du langage. On a cru que pour bien remplir le titre de Dictionnaire universel, il fallait qu'on y pût apprendre à parler poliment. »

De confession protestante, l'auteur est rapidement accusé d'hérésie par les jésuites de la ville de Trévoux (Ain), qui rééditent trois ans plus tard l'œuvre de Furetière, en procédant à une révision idéologique méticuleuse, particulièrement après 1751.

Et pour cause. A partir de 1751 paraît la révolutionnaire Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, de Diderot et d'Alembert. Entreprise lexicographique collective monumentale, elle se compose de 35 volumes, 72 000 articles et, pour la première fois, de 2 900 planches d'illustration confectionnées, entre autres, par le dessinateur Louis-Jacques Goussier : il a convaincu son collaborateur Denis Diderot d'utiliser des images afin de donner une pleine connaissance au lecteur des termes définis.

Dans l'œuvre des Lumières, dictionnaire et encyclopédie ne se confondent pas. Le premier est défini comme un « ouvrage dans lequel les mots d'une langue sont distribués par ordre alphabétique, et expliqués avec plus ou moins de détails », tandis que la seconde, démesurée, consiste à « rassem-

bler les connaissances éparses sur la surface de la Terre ». Si ces deux missions sont distinctes, l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert ouvre cependant une nouvelle tradition du côté des dictionnaires : désormais, l'image accompagne la terminologie – une tradition perpétuée, aujourd'hui, par nos Larousse illustrés.

Plus d'un siècle après la publication de l'Encyclopédie, Pierre Larousse, dans la préface du Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle, surnomme son temps le « siècle des dictionnaires ». A l'aune des aspirations démocratiques de la Révolution française, les dictionnaires prolifèrent et s'adressent à des publics de plus en plus larges, en particulier scolaires. A coups de surenchère et de néologismes, des ouvrages monumentaux aux nombres d'entrées toujours plus enflés paraissent.

PRÉCISIONS ENCYCLOPÉDIQUES

En 1829, une nouvelle édition du Dictionnaire universel de la langue française de Pierre-Claude-Victor Boiste porte ainsi le sous-titre de « Pan Lexique » – le terme grec *pán* signifiant « tout ». Selon le même vœu d'exhaustivité, le grammairien Louis-Nicolas Bescherelle publie avec son frère Henri, en 1843, le Dictionnaire national, puis le Dictionnaire usuel de tous les verbes français. Face à cette abondance, on assiste à un profond questionnement et renouvellement de la méthodologie lexicographique dans la seconde moitié du siècle.

Dans le sillon creusé par Pierre Richellet au XVII^e siècle, le lexicographe Emile Littré publie, à partir de 1863, un vertigineux Dictionnaire de la langue française, dont le succès est immédiat. Composé à partir de 415 000 feuillets, il s'adosse à presque 300 000 citations d'auteurs du Grand Siècle, tels Molière, la marquise de Sévigné et Bossuet. Succincte, la première acceptation

du mot « femme » – « L'être qui dans l'espèce humaine appartient au sexe féminin ; la compagne de l'homme » – est illustrée par une trentaine de citations, dont très peu datent du XIX^e siècle. « Dans une conception positiviste et quasi darwiniste, Littré envisage la langue comme un organisme vivant dont la pleine maturité est atteinte au XVII^e siècle, et qui commence au XIX^e siècle sa déchéance », analyse Jean Pruvost.

En 1866, le lexicographe républicain Pierre Larousse publie, dans le sillage de l'héritage encyclopédique d'Antoine Furetière, un Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle de plus de 20 000 pages. A chaque entrée, les précisions encyclopédiques envahissent l'espace de la page. L'article « femme », qui retrace le « long progrès des mœurs et des lois qui a fait sortir la femme du plus abject esclavage », en compte ainsi plus de 20.

Le lexicographe intègre en outre des anecdotes déboussolantes pour le lecteur du XXI^e siècle et colore ses textes d'espérances : après quelques éléments factuels, il indique ainsi dans une notice biographique consacrée au grammairien Prudence Boissière : « Peut-être devrions-nous en rester là ; cependant quelque chose qui ressemble beaucoup à de l'indiscrétion nous tente singulièrement. » Pierre Larousse révèle ensuite avoir découvert, au détour d'une librairie, le pseudonyme « Sièrebois » utilisé par Boissière : « On se nomme Blanc-Bonnet ; on signe Bonnetblanc, et le tour est joué : personne ne vous reconnaît. »

A l'aube du XX^e siècle, les dictionnaires Larousse s'introduisent dans chaque foyer et deviennent les usuels du quotidien. Le successeur de Pierre Larousse, Claude Augé, qui renouvelle la ligne éditoriale, publie, à partir de 1898, de grands ouvrages encyclopédiques tel le Nouveau Larousse illustré en sept volumes, mais aussi un Petit Larousse illustré, dont le succès ne se démentira pas au

cours du XX^e siècle : il est vendu à 500 000 exemplaires par an autour de 1950.

Le contenu de ces ouvrages évolue avec la société. « Comme tout dictionnaire, le Petit Larousse est lié à l'idéologie de son époque », écrit la linguiste Alise Lehmann dans *Pierre Larousse. Du Grand Dictionnaire au Petit Larousse* (Champion, 2002). Absents du dictionnaire originel, les mots liés à la sexualité, au fil du temps, font ainsi leur entrée : « vagin » apparaît en 1925, « clitoris » en 1959, et leurs définitions, d'abord obscures, se précisent.

Dans les années 1960, une autre entreprise d'envergure naît sous l'égide de Paul Robert, bientôt rejoints par une équipe de lexicographes qui comprend Alain Rey et Josette Rey-Debove. Après quinze ans de travail titanique et de recherches de fonds, le Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française de 1964 recense 80 000 mots, dont les articles se font écho grâce à un système de renvoi. La maison Le Robert est lancée, et Le Petit Robert paraît en 1967.

QUÉBÉCISMES, HELVÉTISMES, BELGICISMES
L'heure est alors à l'ouverture. Les variantes francophones commencent à trouver une place au sein des dictionnaires de référence : au début du XX^e siècle, les éditions du Dictionnaire complet illustré de Larousse intégraient déjà des québécois, des helvétismes et des belgicismes, mais ce mouvement s'élargit en 1992, avec la publication, chez Le Robert, d'un Dictionnaire québécois d'aujourd'hui, dont les définitions s'adressent pour la première fois aux locuteurs francophones du Québec. Le Dictionnaire universel Afrique, quant à lui, paraît en 1995 et devient, trois ans plus tard, le Dictionnaire universel francophone.

La révolution numérique de la fin du siècle étend encore le champ des possibles. Avec le Robert électronique de 1989, les dictionnaires entament leur mue numérique sur CD-Rom. En 2003, les 100 000 mots du gigantesque chantier du Trésor de la langue française en seize volumes sont disponibles pour la première fois en ligne. La version francophone du Wiktionnaire naît un an plus tard, le Larousse est disponible en ligne à partir de 2008, l'Usito québécois et Le Robert en 2009 et les neuf Dictionnaires de l'Académie française à partir de 2017. Les définitions sont désormais à portée de clic, réalisant là les vœux démiurgiques des premiers lexicographes.

L'histoire des dictionnaires de langue française est intimement liée aux progrès technologiques qui en permettent la diffusion. « Œuvres d'interprétation, voire de poésie » pour Jean Pruvost, d'« attentes multiples et contraires » pour Gilles Siouffi, ces ouvrages constituent une ouverture sur le monde parfois salvatrice, particulièrement dans les foyers où ils sont les seuls à offrir un horizon. « Pour les enfants, le dictionnaire est le lieu de la découverte des mots et des images, rappelle la directrice éditoriale des éditions Le Robert, Géraldine Moinard. Avec cet objet incroyable, ce condensé de savoirs, on s'éveille finalement au monde entier. » ■

CLARA CINI

Le jeu israélien au Moyen-Orient limité par Donald Trump

ANALYSE

Benyamin Nétanyahou a paru bien isolé durant la tournée de Donald Trump, du 13 au 16 mai, dans le Golfe. Lors du retour du républicain à la Maison Blanche, le premier ministre israélien s'imaginait en tête de proie d'une reconfiguration régionale – un nouveau Moyen-Orient débarrassé de la menace de l'Iran et de ses affidés – par la force, dans le prolongement de la guerre qu'il mène dans la bande de Gaza depuis octobre 2023. Il n'a pu qu'acter le fossé grandissant avec le président américain, qui se voit en «faiseur de paix» et en «unificateur» au Moyen-Orient, et fait désormais d'un accord avec l'Iran la clé de voûte de sa vision pour une paix régionale.

Lors de sa visite à Riyad, Doha et Abou Dhabi, M. Trump a affiché sa convergence de vue avec les monarques du Golfe, qui font, eux, le pari de la détente avec l'Iran et du développement économique pour ramener la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Érigés au rang de partenaires privilégiés par le président républicain, les dirigeants sunnites du Golfe – et de la Turquie – se voient confier un rôle de premier plan dans la nouvelle architecture régionale, tandis qu'Israël, braqué sur une posture maximaliste, perd en influence sur les dossiers régionaux, à l'exception du dossier palestinien, où l'administration Trump lui laisse encore carte blanche.

«Les discours victorieux du gouvernement Nétanyahou après l'annonce par Donald Trump d'un plan de transfert des Gazaouis hors de l'enclave, en février, ont laissé place à un sentiment de panique concernant plusieurs dossiers sur lesquels l'Arabie saoudite a une influence grandissante», souligne Laure Foucher, experte du Moyen-Orient à la Fondation pour la recherche stratégique. Au cours des dernières semaines, M. Nétanyahou a été pris de court par les décisions de M. Trump qui, sans le consulter et contre son avis, a lancé des pourparlers avec l'Iran sur le nucléaire, négocié directement avec le Hamas la libération d'otages israélo-américains, conclu un cessez-le-feu avec les houthistes yéménites et levé les sanctions américaines sur la Syrie.

Le dossier syrien a mis en évidence les limites du jeu israélien au Moyen-Orient. La rencontre entre Donald Trump et le président de transition syrien, Ahmed Al-Charaa, le 14 mai, par l'entremise du prince héritier saoudien, Mohammed Ben Salman, et du président turc, Recep Tayyip Erdogan, a acté l'échec de la stratégie de déstabilisation menée par Israël pour affaiblir les nouvelles autorités syriennes, considérées comme une menace, et empêcher une alliance stratégique avec le parrain turc, de crainte de perdre sa liberté d'action dans le ciel syrien et son couloir aérien vers l'Iran. Le président américain a donné raison aux dirigeants saoudien et turc, pour qui M. Al-Charaa est un rempart contre l'influence iranienne en Syrie et la seule option en vue d'une stabilisation du pays. Il a aussi exigé d'Israël de

LES MONARQUES DU GOLFE FONT LE pari DE LA DÉTENTE AVEC L'IRAN ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR RAMENER LA PAIX

L'ATTENTION DE DONALD TRUMP SE PORTE SUR LE DOSSIER NUCLÉAIRE IRANIEN, QUE NÉGOCIE SON MÉDIATEUR

mettre sur pied un mécanisme de déconfliction avec la Turquie et d'établir des contacts avec Damas.

Le gouvernement Nétanyahou reste enferré dans une position maximaliste sur de nombreux dossiers. Dans un discours prononcé mercredi 21 mai au soir, le premier ministre israélien a semblé lâcher du lest, en renonçant à réclamer le démantèlement complet du programme nucléaire iranien. Il a néanmoins conditionné son soutien à un accord sur l'interdiction faite à l'Iran d'enrichir de l'uranium – ce que refuse Téhéran. «La stratégie de Benyamin Nétanyahou est de placer des exigences maximales pour faire capoter l'accord. Cela ne fonctionne pas avec le médiateur américain, Steve Witkoff, qui ne l'écoute pas et ne l'associe pas aux négociations», souligne Laure Foucher. Les Israéliens attendent le moment où Trump sera moins allant sur les négociations, quand ça bloquera, pour le convaincre qu'une frappe sur l'Iran peut aider à les faire progresser.»

Trump inquiet pour son image
Sur ses objectifs dans la bande de Gaza, Benyamin Nétanyahou n'a rien concédé, affirmant avoir reçu de Donald Trump, il y a dix jours, l'assurance de son «engagement absolu envers [lui] et l'Etat d'Israël». Si ce n'est quelques mesures pour alléger le blocus humanitaire dans l'enclave palestinienne, en place depuis le 2 mars, pour apaiser Donald Trump, inquiet de son image face au risque de famine à Gaza. Pour le reste, il conserve le soutien du président américain dans son projet de reprendre le contrôle de la bande de Gaza, d'éradiquer le Hamas et de transférer les Gazaouis hors de l'enclave.

L'attention de Donald Trump se porte ailleurs, sur le dossier nucléaire iranien que négocie son médiateur, Steve Witkoff, avec Téhéran. La place que le président républicain donne désormais à un accord avec l'Iran dans sa vision d'une paix régionale a eu pour effet de reléguer la normalisation des relations entre l'Arabie saoudite et Israël, pourtant la pierre angulaire de sa politique moyen-orientale depuis son premier mandat, au second plan. A Riyad, M. Trump s'est ainsi résolu à prendre acte du refus saoudien de s'engager sur cette voie tant que se poursuit la guerre et qu'Israël s'arc-boute sur son refus de reconnaître un Etat palestinien.

Et alors que son prédécesseur, Joe Biden, conditionnait le renforcement de la relation bilatérale avec Riyad en matière de défense et de nucléaire civil à la normalisation avec Israël, «Donald Trump est en train de dessiner le découplage des deux dossiers», note Souhire Medini, experte française au Washington Institute for Near East Policy. Benyamin Nétanyahou a beau ne pas faire lui-même de la normalisation avec l'Arabie saoudite une priorité, la perte de centralité de ce dossier face au nucléaire iranien dans la stratégie de Donald Trump lui ôte un levier d'influence dans la reconfiguration régionale, au profit des partenaires sunnites de Washington. ■

HÉLÈNE SALLOON
(CORRESPONDANTE À BEYROUTH)

PALESTINE, UNE TRAGÉDIE SANS FIN

Destruction de Gaza oblige, le sujet de la Palestine, qui se faisait rare ces dernières années sur les présentoirs des librairies, tout comme il avait disparu de l'agenda diplomatique occidental, suscite depuis un an et demi une production foisonnante, parmi laquelle *Le Monde* a sélectionné trois ouvrages. Une enquête graphique, un atlas et un exposé juridique qui partagent deux ambitions : éclairer les causes de l'interminable tragédie du peuple palestinien et sonder la faisabilité de la solution à deux Etats, ce mode de règlement du conflit que les puissances occidentales s'efforcent de ressusciter, mais qui n'a jamais paru aussi illusoire.

Comprendre la Palestine (Les Arènes, 232 pages, 20 euros), de l'illustratrice Alizée De Pin et du chercheur Xavier Guignard, mêle récit historique, dessins et infographies. Innovant et élégant dans sa forme, il revisite la fameuse «question de Palestine», le déni de souveraineté fait à ce peuple depuis près d'un siècle. La fresque peinte par les auteurs commence avec l'accélération, dans les années 1920, de l'immigration sioniste, dont ils soulignent avec justesse la double dimension, à la fois mouvement de renaissance juif et entreprise de colonisation. Et elle s'achève sur le «deal du siècle», proposé par Donald Trump en 2020, dernier avatar en date du principe de partition, qui a servi, selon eux, de paravent à l'*«effacement des Palestiniens»*. Xavier Guignard, qui a séjourné plusieurs années à Ramallah, décrypte finement le «non-Etat policier» qu'est devenu l'Autorité palestinienne, démunie de pouvoirs réellement autoritaire. Quant au travail graphique d'Alizée De Pin, il donne notamment à voir le régime d'apartheid en vigueur en Cisjordanie, constitué d'un dédale d'entraves physiques et bureaucratiques. Pour sauver la solution à deux Etats, le duo appelle à un «*changement radical d'approche, qui ne dépendrait pas du bon vouloir israélien*».

L'Atlas des Palestiniens. Itinéraire d'un peuple sans Etat (Autrement, 96 pages, 24 euros), des universitaires Pierre Blanc et Jean-Paul Chagnolaud et de la cartographe Madeleine Benoit-Guyod, dont c'est la quatrième édition, explore une quarantaine de thématiques-clés, en alternant topos didactiques, graphiques et cartes. On y retrouve de grands classiques, comme le naufrage des pourparlers de paix d'Oslo et la question des ressources en eau.

Mais l'ouvrage creuse aussi des aspects moins connus de l'antagonisme israélo-palestinien, comme la morphologie des colonies, une «*architecture de domination*», héritage des kibboutz construits au début du XX^e siècle, ou la politique israélienne des assassinats politiques, «*coups tactiques (...) qui poussent l'adversaire vers davantage de radicalisation*». Une double page se penche aussi sur le contournement par Israël du droit international, grâce à une abondante production de textes normatifs visant à conférer à l'annexion rampante de la Cisjordanie un vernis de légalité. A rebours du pessimisme ambiant, l'ouvrage s'achève sur un plaidoyer énergique en faveur du paradigme des deux Etats. Une solution «*juridiquement fondée, politiquement nécessaire et matièrement possible*», argumentent les auteurs, en faisant

COMPRENDRE LA PALESTINE
d'Alizée De Pin et Xavier Guignard, Les Arènes, 232 pages, 20 euros

L'ATLAS DES PALESTINIENS. ITINÉRAIRE D'UN PEUPLE SANS ÉTAT
de Pierre Blanc et Jean-Paul Chagnolaud et de la cartographe Madeleine Benoit-Guyod, Autrement, 96 pages, 24 euros

RENDE IMPOSSIBLE UN ÉTAT PALESTINIEN. L'OBJECTIF D'ISRAËL DEPUIS SA CRÉATION
de Monique Chemillier-Gendreau, Textuel, 160 pages, 17,90 euros

valoir que le bâti des colonies juives représente moins de 8 % de la superficie de la Cisjordanie. «*Ce qui manque pour la création d'un Etat de Palestine, ce n'est pas le territoire (...), écrit-il, mais bien la volonté politique.*»

Rendre impossible un Etat palestinien. L'objectif d'Israël depuis sa création (Textuel, 160 pages, 17,90 euros), ouvrage de la juriste émérite Monique Chemillier-Gendreau, habituée des juridictions internationales, semble leur répondre. Comme son titre l'indique, ce court essai développe l'idée selon laquelle «*le mouvement sioniste a persisté, avant comme après la création de l'Etat d'Israël, dans la volonté de s'approprier toute la terre de Palestine*». A l'appui de cette thèse, l'autrice revient sur le plan de partage de l'ONU et la Nakba, en 1947-1948, naufrage fondateur du nationalisme palestinien, puis sur le point de basculement de 1967, deuxième moment-clé, quand Israël choisit de conserver les territoires conquis par son armée. Elle détaille ensuite le travail de sape des gouvernements israéliens successifs qui, après la reconnaissance de l'Etat hébreu par l'Organisation de libération de la Palestine, en 1988, et l'émergence de l'Autorité palestinienne, en 1994, ont cherché, selon elle, à empêcher la transformation du territoire en un Etat digne de ce nom. Une stratégie menée au moyen d'actions prédatrices (accaparement de terres), discriminatoires (refus de permis de construire) et répressives (écrasement de la deuxième Intifada, guerres de Gaza). La démonstration, un peu rapide, aurait gagné à s'arrêter sur les négociations de Taba (Egypte), en 2001, et d'Annapolis (Etats-Unis), en 2007, où on a pu croire, à tort ou à raison, qu'un accord de paix était à portée de main. Convaincu que toute négociation entre les deux camps, profondément inégaux, est «*l'assurance de l'échec des prétentions du plus faible*», l'ouvrage appelle, pour dépasser cette impasse, à placer l'Etat hébreu sous sanctions. ■

BENJAMIN BARTHE

De quoi je me mêle | PAR GIULIA D'ANNA LUPO



LA CONTRE-RÉVOLUTION RÉACTIONNAIRE

LA REVUE DES REVUES

En six ans d'existence, *Le Grand Continent* est devenu la revue européenne de référence pour penser un monde en plein basculement. Le nouveau volume annuel en format papier de cette publication en ligne témoigne, une nouvelle fois, de sa capacité à éclairer les révolutions du moment. Et même les contre-révolutions en cours, comme celle de l'*«accélération réactionnaire»* qui, selon le politiste italien Lorenzo Castellani, caractérise l'alchimie du trumpisme, capable d'associer l'accélération technologique du numérique et le conservatisme identitaire des populistes.

Les conditions qui ont rendu possible ce «coup d'Etat technologique» des magnats de la tech demeurent, prolonge l'ex-eurodéputée néerlandaise Marietje Schaake. C'est pourquoi le plat de résistance de la revue est consacré aux manifestes des élites techno-césariennes de la Silicon Valley : l'idéologie «formaliste» du techno-mo-

narchiste Curtis Yarvin, qui considère que «les Etats-Unis ne sont qu'une entreprise» ; le «capitalisme pour tous» de Sam Altman, PDG d'OpenAI, destiné à forger un nouveau contrat social porté par la révolution de l'intelligence artificielle ; le récit de l'itinéraire libertarien de Peter Thiel, l'un des principaux investisseurs de la Silicon Valley, qui souhaite «échapper à la politique sous toutes ses formes».

Comprendre de l'intérieur

Lire dans le texte les manifestes révolutionnaires de cette internationale réactionnaire permet de comprendre, de l'intérieur, la déraison argumentée de cette élite trumpienne, même si l'on peut regretter que les commentaires et les contextualisations de ces documents rédigés par la revue dans sa version en ligne n'aient pas été reportées sur la version papier.

Les affects politiques sont numérisés et les pulsions impérialistes déterrées. Comme le dit Vladislav Sourkov, l'an-

cienne éminence grise de Poutine, qualifié de «majeur du Kremlin» par le romancier Giuliano da Empoli, qui a dirigé ce volume du *Grand Continent*, «la Russie est entourée de sosies et de parodies» : la Turquie intervient en Transcasanie, Israël étend son emprise sur ses voisins et les Etats-Unis de Trump singent l'expansionnisme poutinien en Ukraine avec les projets d'annexion du Groenland.

Les dictatures sont-elles une fatalité ? Sans doute pas, espère Svetlana Tikhonovskaya, dissidente biélorusse et opposante à Alexandre Loukachenko, puisque l'évitement de Bachar Al-Assad du pouvoir en Syrie montre que les dictateurs sont immédiatement abandonnés lorsqu'ils sont affaiblis. Une invitation à faire de la connaissance un levier de la résistance. ■

NICOLAS TRUONG

Le Grand Continent, volume 4, «L'Empire de l'ombre. Guerre et terre au temps de l'IA» (Gallimard, 288 pages, 21,50 euros).



CULTURE | CHRONIQUE
PAR MICHEL GUERRIN

On lit moins et tout le monde s'en fiche!

Alors comme ça, les Français lisent moins de livres. Et pas qu'un peu. Le décrochage serait violent, annonçant rien de moins que la mort de la littérature, nous apprend une étude publiée en avril, provoquant surprise et inquiétude. Mais voilà, ça fait trente ans qu'on lit moins de romans, de biographies ou d'essais, et pas seulement en France, et la réalité est que tout le monde s'en fiche – c'est ça qui est stupéfiant.

Ce baromètre « Les Français et la lecture », réalisé tous les deux ans par Ipsos pour le Centre national du livre, s'inscrit dans un rituel déprimant. Celui de quatre enquêtes en quarante ans (la dernière en 2018), du ministère de la culture, visant à cerner les pratiques culturelles des Français de 15 ans et plus. En 1988, 73 % des Français lisent au moins un livre par an en dehors de l'école et du travail. Ils sont 62 % en 2018 et 48 % aujourd'hui. Et puis cette bascule, qui ne sent pas bon : il y a trente ans, les gros lecteurs étaient jeunes ; aujourd'hui, ils sont vieux et leurs successeurs n'ont pas la même soif de romans.

Trois facteurs dessinent même la fin d'un monde, constate Régine Hatchondo, directrice du Centre national du livre. Quand les 15-19 ans en arrivent à passer trente-cinq heures et plus par semaine sur leur écran en dehors de l'école, il n'y a plus de temps pour un roman. Les jeunes qui trouvent ce temps restent actifs sur leur smartphone, ce qui ne présage rien de bon. Et les vieux, vivier des gros lecteurs – 30 à 50 livres par an –, lisent moins désormais.

Cette chute, on n'a pas voulu la voir. Il fallait rassurer. On a dit que les jeunes inventent avec les écrans une autre façon de lire, que les Cassandre sont de vieux conservateurs. Un relativisme a gagné des experts grisés par la nouveauté technologique, tandis que les représentants politiques n'entendaient pas culpabiliser la jeunesse. « Ces arguments m'ont indignée, car ils ont fait un mal fou, alors que la culture des écrans est un fléau pour la lecture et pour la santé », dit Régine Hatchondo.

On n'a pas vu une mutation ravageuse. Pour la grande majorité des jeunes, le livre a abandonné aux écrans le plaisir et l'émotion, et se retrouve réduit au savoir contraint par le manuel scolaire. Il est sorti de l'imagination des adolescents. « Il est l'arme pour évaluer, et pas pour savoir ce que l'enfant aime », disait Sylvie Octobre, dès 2014, dans son excellent livre *Deux pouces et des neurones* (Ministère de la culture), sur la façon dont la jeunesse se cultive. Où l'on voit combien l'Internet regorge de merveilles culturelles, mais noyées dans un océan hostile.

Renverser la tendance relève de l'exploit, d'autant qu'on voit grossir un profil inédit : le fan de culture numérique à l'exclusion de toutes les autres. Aussi Régine Hatchondo est-elle persuadée qu'on ne sauvera les livres que si, reprenant un rapport sur l'impact de l'exposition des jeunes aux écrans – effectué à la demande d'Emmanuel Macron par une commission d'experts en avril 2024 –, on interdit les écrans aux moins de 3 ans et les smartphones jusqu'à 11 ans. Le décro-

**LE DÉCROCHAGE
DE LA LECTURE
SURVIENT À L'ÂGE
DE 10 ANS AVEC
LE PREMIER
PORTABLE**

ISLAM POLITIQUE : VRAI DÉFI, NAVRANT SUJET DE SURENCHÈRE

ÉDITORIAL

M

Le sévère recadrage auquel a procédé le président de la République, mercredi 21 mai, lors d'un conseil de défense et de sécurité nationale, a mis provisoirement fin à l'indécente escalade politique à laquelle a donné lieu la diffusion d'un rapport sur l'influence des Frères musulmans en France commandé au printemps 2024 par Gérald Darmanin, alors ministre de l'intérieur. Sans attendre la tenue de ce conseil, le successeur de ce dernier, Bruno Retailleau, fraîchement élu à la tête du parti Les Républicains, avait cru bon d'exploiter ce moment pour prouver que sa main ne tremble pas à propos d'un sujet qui hante l'extrême droite et la droite française autant qu'il lui sert de carburant électoral.

Fuite organisée de certains extraits du rapport dans *Le Figaro*, mise en exergue par

ce journal d'un « pays rongé de l'intérieur par l'idéologie frériste », la mise en scène était destinée à mettre en majesté la riposte du ministre de l'intérieur. Le chef de l'Etat a prié M. Retailleau de revoir sa copie et d'aborder plus sérieusement la question. Laisser la surenchère politique prospérer et les tensions s'exacerber sur un sujet aussi sensible est le meilleur moyen de ne pas le traiter correctement.

Selon le rapport rédigé par un diplomate et un préfet après une série d'auditions, la menace que représente à terme « pour la cohésion nationale » l'islamisme politique véhiculé en France par la mouvance des Frères musulmans est une « réalité ». Ces derniers, selon le document, utilisent « la dissimulation, la victimisation et la quête de légitimation » pour faire avancer leur idéologie, caractérisée notamment par la « prééminence de la loi coranique sur la loi de la République », l'« infériorisation de la femme », l'« incapacité à concevoir l'altérité » et l'« antisémitisme, voire [l']antisémitisme ».

Mais, plutôt que par des discours tonitruants et des actions spectaculaires, la mouvance agit sur le long terme, en organisant des activités éducatives, sociales et culturelles, et par « une pression croissante parfois violente auprès des exécutifs locaux ». A l'approche des élections de mars 2026, la dénonciation de cet « extrême » municipal constitue, avec la montée des influenceurs véhiculant un islam

hostile aux valeurs communes, le principal message du document critiqué par certains spécialistes pour la focalisation qu'il déclenche sur une mouvance considérée comme vieillissante et en déclin.

Toute la question est de savoir comment contrer ce travail de sape sans stigmatiser les quelque 7,5 millions de personnes se déclarant musulmanes en France. Certainement pas en confortant les réflexes conditionnés de la droite qui tend à présenter chaque personne issue de l'immigration comme un islamiste en puissance, ou des « insoumis » qui voient une victime derrière chaque musulman. Sortir de cette double instrumentalisation suppose de reconnaître l'extrême diversité des musulmans – seuls 20 % fréquentent un lieu de culte –, d'admettre que l'islam est une religion française et d'être clair sur le fait que la laïcité n'est pas dirigée contre les musulmans mais vise à permettre l'exercice de tous les cultes et leur cohabitation.

Le rapport esquisse des pistes intéressantes, comme la nécessité d'un discours renouvelé sur la République non limité à la laïcité, le développement de l'apprentissage de l'arabe et la structuration de l'islam de France. C'est à la pertinence des mesures que le gouvernement doit tirer en juin de ce rapport que l'on jaugerà la capacité du pays à faire de l'intégration de l'islam un important défi sociétal et pas seulement un navrant prétexte à une joute prélectorale. ■

JUILLET 2025

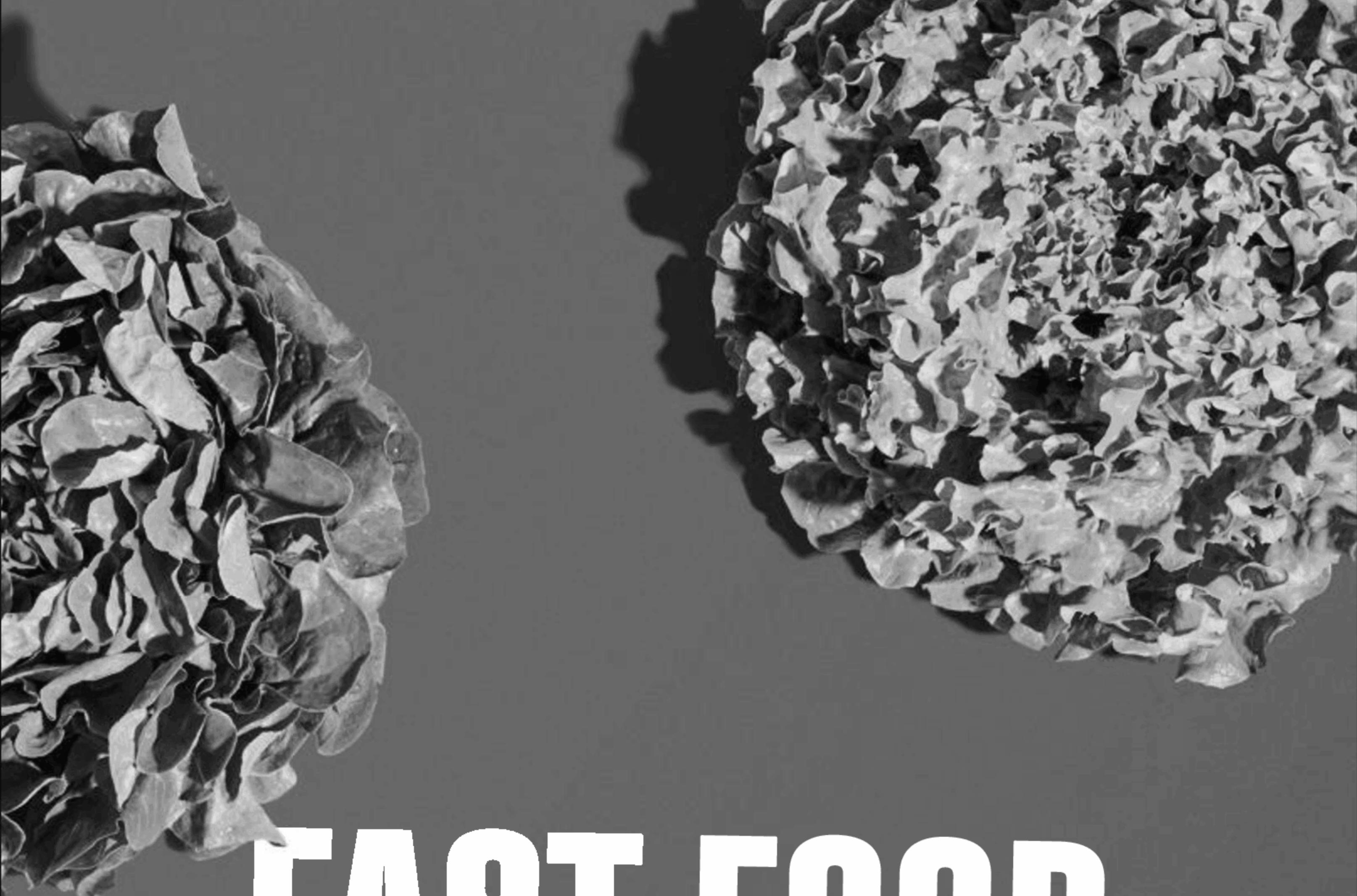
11-12-13

COUTHURES-SUR-GARONNE

FESTIVAL INTERNATIONAL DE JOURNALISME

PENSER. DÉBATTRE. CULTIVER. PARTAGER.
L'INFORMATION AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ

Les écrans en surdose créent tout le contraire, à en croire le neuroscientifique Michel Desmurget, l'auteur de *Faites-les lire ! Pour en finir avec le crétin digital* (Seuil, 2023) : stress, agressivité, avis péremptoire, intolérance envers l'autre, impatience. A voir de quel côté penche en ce moment l'animal humain, on se dit que ce n'est pas gagné pour la lecture. ■



FAST FOOD.

Nous acheminons nos salades françaises
en 24h chrono pour qu'elles gardent leur fraîcheur.*



* Sauf le dimanche, car les producteurs ont eux aussi le droit de se reposer.

PROSOL GESTION - SAS AU CAPITAL DE 683 226 EUROS - SIÈGE SOCIAL : 376 RUE JULIETTE RÉGAMIER 69670 CHAPONNAY - 378 100 418 RCS LYON - ROSA PARIS